

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXX<sup>e</sup> ANNEE. - N° 12

VENDREDI 11 FÉVRIER 2011

## BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

### SOMMAIRE DU 11 FÉVRIER 2011

	Pages
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	
<b>Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Arrêté n° 2011/001 portant délégation des fonctions d'officier de l'état civil du Maire du 6 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 2 février 2011) ....	315
VILLE DE PARIS	
<b>Fixation</b> des dates de l'édition 2011 de la Foire du Trône, pelouse de Reuilly, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 13 janvier 2011) .....	315
<b>Fixation</b> des horaires de l'édition 2011 de la Foire du Trône, pelouse de Reuilly, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 21 janvier 2011) .....	315
<b>Fixation</b> des tarifs applicables aux emplacements de métiers forains et des activités commerciales non foraines, des véhicules ou structures à usage d'habitation présents sur la pelouse de Reuilly, à Paris 12 <sup>e</sup> , lors de la Foire du Trône 2011 (Arrêté du 21 janvier 2011) .....	316
Annexe : tarification des divers droits d'occupation de la Foire du Trône 2011 .....	316
<b>Direction de l'Urbanisme.</b> — Ouverture d'une enquête publique sur le projet d'ouverture, de classement dans le domaine public routier et de fixation des alignements du passage Marcel Landowski et de la voie identifiée par l'indicatif EL/19 dans le 19 <sup>e</sup> arrondissement de Paris (Arrêté du 27 janvier 2011) .....	316
<b>Direction du Logement et de l'Habitat.</b> — Avis de signature d'un avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement conclu le 7 juillet 2010 entre la Ville de Paris et la SOREQA (Société de Requalification des Quartiers Anciens) en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé situés à Paris .....	317
<b>Transfert</b> de propriété du bateau « MOETAI » au bénéfice de la société FAYOLLE MARINE (Arrêté du 4 février 2011) .....	317
<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements) (Arrêté du 31 janvier 2011) .....	318
<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris (Direction du Patrimoine et de l'Architecture) (Arrêté du 7 février 2011) .....	324
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 1/2011-008 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, à Paris 4 <sup>e</sup> (Arrêté du 3 février 2011) .....	330
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 1/2011-011 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue Charlot, à Paris 3 <sup>e</sup> (Arrêté du 3 février 2011) .....	330
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 3/2011-007 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Cotentin, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 1 <sup>er</sup> février 2011) .....	330
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 3/2011-008 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Desnouettes, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 3 février 2011) .....	331
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 6/2011-016 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Marie et Louise, à Paris 10 <sup>e</sup> (Arrêté du 31 janvier 2011) .....	331
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 6/2011-017 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Vicq d'Azir, à Paris 10 <sup>e</sup> (Arrêté du 2 février 2011) .....	331
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 8/2011-003 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Coytel, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 2 février 2011) .....	332
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2011-010 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale avenue du Général Laperrine, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 3 février 2011) .....	332
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Nomination d'une inspectrice générale .....	333
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Nomination de deux directeurs de la Commune de Paris .....	333
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Nomination d'une Directrice de projet .....	333

<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Ouverture d'un concours sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade de technicien supérieur principal (F/H) de la Commune de Paris (Arrêté du 2 février 2011).....	333
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre de mérite des candidats admis à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe de la Commune de Paris, ouvert à partir du 19 octobre 2010 .....	333
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Nom du candidat admis au concours interne d'accès au corps des adjoints techniques (F/H) de la Commune de Paris — grade d'adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe — dans la spécialité maintenance industrielle, ouvert à partir du 22 novembre 2010, pour trois postes.....	334
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre de mérite des candidats admis au concours externe d'accès au corps des adjoints techniques (F/H) de la Commune de Paris — grade d'adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe — dans la spécialité maintenance industrielle, ouvert à partir du 22 novembre 2010, pour trois postes, auxquels s'ajoute un poste non pourvu au titre du concours interne.....	334

## DEPARTEMENT DE PARIS

<b>Fixation</b> du budget 2010 et des tarifs journaliers applicables à la Maison « Sainte-Monique » située 66, rue des Plantes, à Paris 14 <sup>e</sup> , gérée par l'Association « Notre-Dame de Bon Secours » (Arrêté du 4 février 2011).....	334
<b>Fixation</b> du compte administratif du C.A.J. RESOLUX situé 203, boulevard Saint-Antoine et au 12, rue Godefroy Cavaignac, à Paris 11 <sup>e</sup> . — (Arrêté modificatif du 2 février 2011) .....	335
<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction du Patrimoine et de l'Architecture) (Arrêté du 7 février 2011).....	335

ASSISTANCE PUBLIQUE -  
HOPITAUX DE PARIS

<b>Arrêté n° 2011-0031</b> modifiant la répartition des autorisations de mises en stage d'adjoints administratifs hospitaliers de 2 <sup>e</sup> classe, au titre de l'année 2010 (Arrêté du 2 février 2011).....	341
<b>Arrêté n° 2011-0032</b> modifiant la répartition des autorisations de mises en stage d'agents d'entretien qualifiés, au titre de l'année 2010 (Arrêté du 2 février 2011) .....	341
<b>Arrêté n° 2011-0033</b> modifiant la répartition des autorisations de mises en stage d'agents des services hospitaliers qualifiés, au titre de l'année 2010 (Arrêté du 2 février 2011).....	342

## PREFECTURE DE POLICE

<b>Arrêté n° 2011-00054</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation dans la rue de Vaugirard, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 26 janvier 2011) .....	342
<b>Arrêté n° 2011-00060</b> accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (Arrêté du 2 février 2011) .....	343
<b>Arrêté n° 2011-00066</b> fixant la liste nominative du personnel apte aux interventions à caractère radiologique à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011 (Arrêté du 7 février 2011).....	343

<b>Arrêté n° 2011-00067</b> fixant la liste nominative du personnel apte aux interventions à caractère chimique et biologique à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011 (Arrêté du 7 février 2011) .....	345
---	-----

<b>Arrêté n° 2011-00068</b> fixant la liste nominative du personnel apte au sauvetage-déblaiement à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011 (Arrêté du 7 février 2011).....	348
--	-----

<b>Arrêté n° 2011-00069</b> fixant la liste nominative du personnel apte aux secours subaquatiques à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011 (Arrêté du 7 février 2011).....	350
---	-----

<b>Arrêté n° 2011-00070</b> fixant la liste nominative du personnel opérationnel du groupe de recherche et d'exploration profonde à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011 (Arrêté du 7 février 2011) .....	351
---	-----

<b>Arrêté n° 2011-00071</b> fixant la liste nominative du personnel opérationnel du groupe de recherche et d'exploration longue durée à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011 (Arrêté du 7 février 2011) .....	352
---	-----

<b>Arrêté n° 2011-00072</b> fixant la liste nominative des personnels opérationnels du groupe cynotechnique à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011 (Arrêté du 7 février 2011).....	353
--	-----

<b>Arrêté n° 2011-00073</b> fixant la liste nominative du personnel apte « hélicoptère » à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011 (Arrêté du 7 février 2011) .....	353
--	-----

<b>Arrêté n° 2011-00074</b> fixant la liste nominative du personnel apte dans le domaine « feux de forêts » à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011 (Arrêté du 7 février 2011).....	355
--	-----

<b>Liste</b> par ordre préférentiel de sélection pour l'accès à l'emploi fonctionnel de chef de vigie de la Préfecture de Police.....	356
---	-----

## COMMUNICATIONS DIVERSES

<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Avis d'ouverture d'un concours sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade de technicien supérieur principal (F/H) de la Commune de Paris .....	356
---	-----

<b>Direction des Finances.</b> — Avis d'appel à la concurrence relatif à la convention d'occupation domaniale pour l'exploitation du restaurant LAURENT .....	357
---	-----

<b>Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.</b> — Appel à candidatures.....	358
---	-----

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS  
ORGANISMES DIVERS

<b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.</b> — Arrêté n° 2011-0106 fixant la composition du jury d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour le recrutement d'adjoints techniques 1 <sup>e</sup> classe — spécialité cuisinier (Arrêté du 21 janvier 2011).....	359
---	-----

<b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.</b> — Arrêté n° 2011-0107 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints techniques principaux 2 <sup>e</sup> classe — spécialité cuisinier (Arrêté du 21 janvier 2011) .....	359
--	-----

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Arrêté n° 2011-0117 fixant la composition du jury des concours interne et externe pour le recrutement de personnels de maîtrise — grade agent de maîtrise — branche cuisine (Arrêté du 25 janvier 2011) ..... 360

#### POSTES A POURVOIR

**Direction des Systèmes et Technologies de l'Information.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) ..... 361

**Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) ..... 361

**Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.** — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H) ..... 361

**Direction des Achats.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) ..... 362

**Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur en chef des services techniques ..... 363

**Direction des Affaires Scolaires.** — Avis de vacance de trois postes d'attachés principaux d'administrations parisiennes (F/H) ..... 363

**Direction du Patrimoine et de l'Architecture.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) ..... 363

**Direction des Affaires Culturelles.** — Avis de vacance de trois postes d'attachés ou d'attachés principaux d'administrations parisiennes susceptibles d'être vacants (F/H) . 363

**Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) ..... 363

**Direction de l'Information et de la Communication.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) ..... 363

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) .. 364

**Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) ..... 364

**Direction du Logement et de l'Habitat.** — Avis de vacance de deux postes d'attachés d'administrations parisiennes (F/H) ..... 364

**Direction de l'Urbanisme.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) ..... 364

**Direction des Familles et de la Petite Enfance.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) ..... 364

**Direction des Affaires Culturelles.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) .. 364

**Direction de l'Immobilier de la Logistique et des Transports.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) ..... 364

**Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.** — Avis de vacance de trois postes d'attachés d'administrations parisiennes (F/H) ..... 364

## MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

**Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement.** — Arrêté n° 2011/001 portant délégation des fonctions d'officier de l'état civil du Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-26 et L. 2511-28 ;

Arrête :

Article premier. — Les fonctions d'officier de l'état civil du Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement sont déléguées à Mme Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère du 6<sup>e</sup> arrondissement, le vendredi 29 avril 2011, à 11 h 30, pour la célébration du mariage de Mlle Elvire VON BARDELEBENGARDE et M. Nicolas BOUGEARD.

Art. 2. — Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

— M. le Maire de Paris ;

— M. le Directeur de la Direction des Usagers, des Citoyens et du Territoire ;

— l'intéressée nommément désignée ci-dessus.

Fait à Paris, le 2 février 2011

Jean-Pierre LECOQ

## VILLE DE PARIS

**Fixation des dates de l'édition 2011 de la Foire du Trône, pelouse de Reuilly, à Paris 12<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en sa partie législative et sa partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 26 février 1999 modifié relatif à la réglementation de la Foire du Trône ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26 février 1999 modifié qui fixe la durée de la Foire du Trône est modifié comme suit :

« Les dates d'ouverture de la Foire du Trône 2011 sont fixées du 8 avril 2011 au 5 juin 2011 inclus ».

Art. 2. — La Secrétaire Générale de la Ville de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 janvier 2011

Bertrand DELANOË

**Fixation des horaires de l'édition 2011 de la Foire du Trône, pelouse de Reuilly, à Paris 12<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales en sa partie législative et sa partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 26 février 1999 modifié relatif à la réglementation de la Foire du Trône ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 13 janvier 2011 fixant les dates de l'édition 2011 de la Foire du Trône ;

Considérant qu'il convient de modifier certaines dispositions de l'arrêté du 26 février 1999 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 5 de l'arrêté du 26 février 1999 modifié qui fixait les horaires de la Foire du Trône est abrogé et remplacé comme suit :

La Foire du Trône est ouverte :

— tous les jours de 12 h à minuit, sauf le samedi et les veilles de fêtes où elle se termine à 1 h,

— le vendredi 8 avril 2011, de 17 h à minuit uniquement.

Art. 2. — Le Directeur du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 janvier 2011

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur du Développement Economique,  
de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur*

Laurent MÉNARD

**Fixation des tarifs applicables aux emplacements de métiers forains et des activités commerciales non foraines, des véhicules ou structures à usage d'habitation présents sur la pelouse de Reuilly, à Paris 12<sup>e</sup>, lors de la Foire du Trône 2011.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses parties législatives et réglementaires et notamment son article L. 1612-1 ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 26 février 1999 modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2009 DDEE-294 portant création d'une tarification applicable aux forains de la Foire du Trône pour les véhicules à structures d'habitation présents sur la pelouse de Reuilly et sur le parking de l'hippodrome de Vincennes ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2010 DF 85-3° des 13, 14 et 15 décembre 2010 portant sur le relèvement des tarifs concernant les droits, redevances et produits d'exploitation perçus par la Ville de Paris ;

Considérant qu'il convient de fixer la tarification des droits d'occupation et redevances de la Foire du Trône 2011 ;

Arrête :

Article premier. — Les tarifs applicables aux emplacements de la Foire du Trône, pour l'année 2011, sont fixés conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 2. — Les tarifs ne prennent pas en compte les charges collectives et individuelles qui viendront s'ajouter aux dits droits et qui seront recouvrées auprès des forains.

Art. 3. — Les tarifs des activités commerciales non foraines, pour la Foire du Trône 2011, sont fixés conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 4. — Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget municipal de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2011 et des exercices ultérieurs, d'une part, au chapitre 70, rubrique 91, articles 70323 et 70878, au titre respectivement, des droits d'occupation du domaine public exposés ci-dessus et de la récupération auprès des forains des charges supportées par la Ville.

Art. 5. — La Secrétaire Générale de la Ville de Paris et le Directeur du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 6. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Directeur des Finances (Bureau F5 — Comptabilité et Régies) ;

— M. le Receveur Général des Finances — Trésorier Payeur Général de la Région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 21 janvier 2011

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur du Développement Economique,  
de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur*

Laurent MÉNARD

**Annexe : tarification des divers droits d'occupation de la Foire du Trône 2011**

**1 — Tarification des métiers Forains :**

Ce tarif s'applique à chaque mètre de façade du métier forain et tient compte de la durée de la foire.

Durée de la foire du Trône 2011 : 59 jours :

— Zone 1 : 172,87 € par mètre linéaire pour la durée de la foire, soit 2,93 € par mètre linéaire et par jour.

— Zone 2 : 136,88 € par mètre linéaire pour la durée de la foire, soit 2,32 € par mètre linéaire et par jour.

— Zone 3 : 100,89 € par mètre linéaire pour la durée de la foire, soit 1,71 € par mètre linéaire et par jour.

— Zone 4 : 69,62 € par mètre linéaire pour la durée de la foire, soit 1,18 € par mètre linéaire et par jour.

— Zone 5 : 42,48 € par mètre linéaire pour la durée de la foire, soit 0,72 € par mètre linéaire et par jour.

Ce tarif fera l'objet d'une majoration de 50 % pour les métiers dont la profondeur est supérieure strictement à 15 mètres et de 100 % pour les métiers dont la profondeur est supérieure strictement à 30 mètres.

**2 — Tarification des terrasses :**

10,62 € par mètre carré pour toute la durée de la foire, soit 0,18 € par mètre carré et par jour.

**3 — Tarification des activités commerciales non liées à l'exploitation des métiers forains :**

65,49 € par mètre carré pour toute la durée de la foire, soit 1,11 € par mètre carré et par jour de tenue.

**4 — Tarification pour les véhicules ou structures à usage d'habitation présents sur la pelouse de Reuilly et sur le parking de l'hippodrome de Vincennes :**

— 2 000 € pour les véhicules ou structures à usage d'habitation strictement supérieurs à 10 mètres de long ;

— 1 500 € pour les véhicules ou structures à usage d'habitation de 6 à 10 mètres de long ;

— 1 000 € pour les véhicules ou structures à usage d'habitation de moins de 6 mètres.

**Direction de l'Urbanisme. — Ouverture d'une enquête publique sur le projet d'ouverture, de classement dans le domaine public routier et de fixation des alignements du passage Marcel Landowski et de la voie identifiée par l'indicatif EL/19 dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;



Vu la délibération du Conseil de Paris des 12 et 13 juin 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Paris modifié ;

Vu le Code de la voirie routière modifié et notamment ses articles L. 141-3 et suivants et R. 141-4 et suivants ;

Vu la décision du Tribunal Administratif de Paris en date du 8 décembre 2010 dressant la liste départementale des personnes habilitées à exercer les fonctions de commissaire enquêteur, au titre de l'année 2011 ;

Vu le plan du projet d'ouverture, de classement dans le domaine public routier et de fixation des alignements du passage Marcel Landowski et de la voie identifiée par l'indicatif EL/19 situés dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris en vue de leur rattachement au domaine public de la Ville de Paris ;

Vu la notice explicative présentant ledit projet de déclassement ;

Sur proposition de la Directrice de l'Urbanisme ;

Arrête :

Article premier. — Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'ouverture, de classement dans le domaine public routier et de fixation des alignements du passage Marcel Landowski et de la voie identifiée par l'indicatif EL/19 dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris en vue de leur rattachement au domaine public de la Ville de Paris.

Art. 2. — Le plan et la notice explicative susvisés resteront déposés à la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, du lundi 21 mars au lundi 4 avril 2011 inclus, afin que le public puisse prendre connaissance du dossier les lundis, mardis, mercredis, vendredis, de 8 h 30 à 17 h, les jeudis, de 8 h 30 à 19 h 30 (bureau fermé les samedis, dimanches et jours fériés) et formuler ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement — place Armand Carrel, 75935 Paris Cedex 19.

Art. 3. — M. Jean PONTHEU est désigné en qualité, de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur recevra le public pendant trois jours de permanences : le lundi 21 mars, de 14 h à 16 h, le jeudi 24 mars, de 17 h à 19 h et le lundi 4 avril 2011, de 15 h à 17 h, à la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Art. 4. — Il sera procédé par la Ville de Paris, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête à un affichage sur le secteur concerné et ses abords ainsi qu'auprès de la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement et des mairies des arrondissements limitrophes afin de porter à la connaissance du public l'objet de l'enquête, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.

Un certificat d'affichage devra être délivré à la clôture de l'enquête publique par la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement.

Art. 5. — A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Ce dernier le transmettra avec le dossier d'enquête, accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées à la Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction de l'Action Foncière — Service de la Topographie et de la Documentation Foncière — 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04.

Art. 6. — Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction de l'Action Foncière — Service de la Topographie et de la Documentation Foncière — 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04.

Art. 7. — Le présent arrêté, dont copie sera adressée à M. le Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris et à M. le commissaire

enquêteur, sera inséré au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 27 janvier 2011

Pour le Maire de Paris  
et par délégation

*Le sous-directeur de l'action foncière*

Jean-Claude BOISSEAU

**Direction du Logement et de l'Habitat. — Avis de signature d'un avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement conclu le 7 juillet 2010 entre la Ville de Paris et la SOREQA (Société de Requalification des Quartiers Anciens) en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé situés à Paris.**

Par délibération 2010 DLH-DU 205 en date des 13, 14 et 15 décembre 2010, le Maire de Paris a été autorisé à signer avec la SOREQA un avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement conclu le 7 juillet 2010 en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé situés à Paris.

L'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement du 7 juillet 2010 a été signé le 4 février 2011 entre les parties.

Le document signé est consultable au Bureau 5054, 5<sup>e</sup> étage — 17, boulevard Morland, 75004 Paris, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30 — Téléphone : 01 42 76 33 20.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Transfert de propriété du bateau « MOETAI » au bénéfice de la société FAYOLLE MARINE.**

Le Chef du Service des canaux,  
Chef du Service de la navigation,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment son article L. 1127-3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 novembre 1993 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur le réseau fluvial de la Ville de Paris ;

Vu la convention DVD 2007-191 de délégation de service public par la Ville de Paris à la société FAYOLLE MARINE, de la gestion du port de l'Arsenal en date du 28 novembre 2007 ;

Vu le procès-verbal de présomption d'abandon du bateau « MOETAI » établi le 4 septembre 2009 par agent du service des canaux dûment commissionné et assermenté ;

Vu l'affichage sur le bateau et la notification à M. Laurent MARLIERE, dernier propriétaire connu, du procès-verbal de présomption d'abandon du bateau « MOETAI » en date respectivement des 4 septembre 2009 et 2 octobre 2009 ;

Vu la lettre de mise en demeure de faire cesser l'état d'abandon à M. Laurent MARLIERE, dernier propriétaire connu, en date du 24 septembre 2009 ;

Attendu que le bateau « MOETAI » immatriculé ST 701184, dont le dernier propriétaire connu est M. Laurent MARLIERE, stationne en infraction, sur le Domaine Public Fluvial, sur l'emplacement n° 105 du port de l'Arsenal, en rive droite, côté boulevard Bourdon, à Paris 4<sup>e</sup> arrondissement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 ;

Attendu que ce bateau est à l'état d'abandon, sans aucune surveillance, qu'aucune mesure de manœuvre ou d'entretien n'a été effectuée depuis le 4 septembre 2009, date du procès-verbal d'abandon ;

Attendu que, dans le délai de six (6) mois impartis, à compter du 4 septembre 2009, aucun propriétaire, gardien ou conducteur ne s'est manifesté ;

Attendu que la gestion du port de l'Arsenal a été confiée par la Ville de Paris à la société FAYOLLE MARINE par convention DVD 2007-191 de délégation de service public en date du 28 novembre 2007 ;

Attendu qu'en vertu du règlement particulier de police de la navigation sur le réseau fluvial de la Ville de Paris, en date du 22 novembre 1993, le chef du service de la navigation représentant le ou la Ministre, désigne le chef du Service des canaux de la Ville de Paris ;

Qu'il y a donc lieu, dans un souci de bonne gestion du Domaine Public Fluvial, de procéder au transfert de propriété dudit bateau au bénéfice de la société FAYOLLE MARINE ;

Sur proposition du chef du Service de la navigation du réseau fluvial de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Le bateau « MOETAI » immatriculé ST 701184, stationnant en infraction, sur le Domaine Public Fluvial, sur l'emplacement n° 105 du port de l'Arsenal, en rive droite, côté boulevard Bourdon, à Paris 4<sup>e</sup> arrondissement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, est déclaré abandonné au sens de l'article L. 1127-3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Art. 2. — La pleine propriété dudit bateau est transférée, à titre gratuit, à la société FAYOLLE MARINE, gestionnaire du port de l'Arsenal en vertu d'une convention DVD 2007-191 de délégation de service public en date du 28 novembre 2007 exécutoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de 15 ans.

Art. 3. — Le transfert de propriété sera effectif à compter de la publication du présent arrêté.

Art. 4. — Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, la société FAYOLLE MARINE pourra procéder à la vente dudit bateau ou à sa destruction.

Art. 5. — M. Jean-Paul LEFEVRE, Directeur de la société FAYOLLE MARINE sise 30, rue de l'Egalité, à Soisy s/-Montmorency (95230) et le chef du Service de la navigation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Copie du présent arrêté sera transmise au Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable — Direction Générale de la Mer et des Transports — Direction des Transports Maritimes, Routiers et Fluviaux — Arche de la Défense — Paroi Sud — 92055 La Défense Cedex 04.

Fait à Paris, le 4 février 2011

Michel CHARDON

NB : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

### Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris, modifiée par la délibération 2009 DAJ 8 du 11 mai 2009 ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié fixant la structure générale des services de la Ville de Paris ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris est déléguée à Mme Ghislaine GEFFROY, Directrice Générale de la Voirie et des Déplacements, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

Cette délégation s'étend aux arrêtés de virement de crédits relevant du budget de fonctionnement, hors crédit de personnel, aux ordres de mission relatifs aux déplacements des personnels hors de la région d'Ile-de-France, ainsi qu'aux actes figurant à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui ont pour objet :

- de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie et de navigation, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal et qui relèvent de la Direction de la Voirie et des Déplacements ;

- de prendre, conformément à la délégation donnée par le Conseil de Paris au Maire de Paris, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant les avenants et décisions de poursuivre ;

- de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- de passer des contrats d'assurance ;

- de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ;

- de procéder à toutes déclarations relatives au recouvrement et au paiement de la taxe à la valeur ajoutée pour les prestations exécutées par ou pour les services qui relèvent de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

La signature du Maire de Paris est également déléguée à :

- M. François ROGGHE, Directeur Adjoint, chargé de la sous-direction de l'administration générale ;

- M. Roger MADEC, ingénieur général des services techniques, chef de la mission coordination technique ;

à effet de signer :

1. tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services relevant de leur autorité, à l'exception des marchés (autres que les marchés inférieurs à 90 000 € passés selon la procédure adaptée prévue par l'article 28 du Code des marchés publics et ne concernant pas des prestations de maîtrise d'œuvre soumises à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP) et avenants, décisions de poursuivre, agréments et acceptation des conditions de sous-traitance s'y référant ;

2. les arrêtés de virement de crédits relevant du budget de fonctionnement, hors crédit de personnel, ainsi que les ordres de mission relatifs aux déplacements des personnels hors de la Région d'Ile-de-France ;

3. tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services, en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François ROGGHE, Directeur Adjoint, chargé de la sous-direction de l'administration générale, délégation de signature est également donnée à M. Michel PISTIAUX, ingénieur chef d'arrondissement, chef du Bureau de la programmation, du budget et des marchés, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Catherine POIRIER, attachée principale d'administrations parisiennes, son

adjointe, à effet de signer les arrêtés de virement de crédits relevant du budget de fonctionnement, hors crédit de personnel.

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent ne sont toutefois pas applicables aux arrêtés, actes et décisions énumérés ci-après :

— actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;

— arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

— arrêtés d'affectation d'autorisations de programme ;

— décisions prononçant des peines disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

Art. 3. — La signature du Maire de Paris est également déléguée, dans les conditions prévues aux articles 1 et 2 et pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— M. Bernard SALZENSTEIN, chef de l'Agence de la Mobilité, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Olivier CHRETIEN, ingénieur des services techniques, adjoint au chef de l'Agence de la Mobilité ;

— Mme Martine BONNAURE, ingénieure générale des services techniques, chef du Service du patrimoine de voirie, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Bénédicte PERENNES, ingénieure en chef des services techniques, adjointe au chef de Service du patrimoine de voirie ;

— Mme Annette HUARD, ingénieure en chef des services techniques, chef du Service des aménagements et des grands projets, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Didier LOUBET, ingénieur en chef des services techniques, chef de l'Agence de Conduite d'Opérations, adjoint au chef du Service des aménagements et des grands projets et M. Paul GERMAIN, architecte voyer général, chef de l'Agence des Etudes Architecturales et Techniques ;

— M. Thierry LANGE, ingénieur en chef des services techniques, chef du Service des déplacements, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Daniel GARAUD, ingénieur en chef des services techniques, adjoint au chef du Service des déplacements chargé du pôle circulation, et à M. Michel BOUVIER, ingénieur en chef des services techniques, adjoint au chef de service des déplacements chargé du pôle stationnement ;

— M. Michel CHARDON, ingénieur général des services techniques, chef du Service des canaux, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Patrick POCRY, ingénieur en chef des services techniques, adjoint au chef du Service des canaux ;

— M. François WOUTS, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section tramway et, en cas d'empêchement ou d'absence, M. Olivier BONNEFOY, ingénieur des services techniques, adjoint au chef de la section tramway ;

— M. Xavier PICCINO, ingénieur en chef des services techniques, responsable de l'inspection générale des carrières, et en cas d'empêchement ou d'absence à M. Gérard BARGE, ingénieur en chef des services techniques, chef de la division technique réglementaire, secrétaire général de l'inspection générale des carrières.

Art. 4. — La signature du Maire de Paris est également déléguée pour les actes énumérés ci-dessous et dans la limite de leurs attributions, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

1. ordres de service et bons de commande aux entreprises et fournisseurs ;

2. marchés d'un montant inférieur à 90 000 € passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des marchés publics, et ne concernant pas des prestations de maîtrise d'œuvre soumises à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP ;

3. certification du service fait pour les décomptes des marchés et pour les factures d'entrepreneurs et de fournisseurs ;

4. approbation des états de retenues et pénalités encourues par les entrepreneurs et fournisseurs ;

5. arrêtés de mémoires et certificats pour paiement à liquider sur les crédits de la Ville de Paris ;

6. arrêtés et états de recouvrements des créances de la Ville de Paris, arrêtés de trop payé et ordres de reversement ;

7. états et pièces justificatives à joindre aux propositions de paiement concernant les dépenses à liquider sur les crédits ouverts au budget, ainsi que toutes déclarations relatives au recouvrement et au paiement de la taxe à la valeur ajoutée pour les prestations exécutées par ou pour les services ;

8. polices d'abonnement au gaz, à l'électricité, à l'eau, à l'air comprimé, au chauffage urbain ;

9. envoi au Commissaire de Police faisant fonction de Ministère Public des contraventions de voirie routière et des contraventions de police fluviale ;

10. copies conformes de tout arrêté, acte, décision, contrat ou marché ;

11. états de frais de déplacement ;

12. attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou fin de présence du personnel ;

13. décisions prononçant la peine disciplinaire de l'avertissement et du blâme.

#### Missions rattachées à la Directrice :

— Mme Gisèle RAINARD, chef de service administratif, chef de la mission organisation et, en cas d'absence ou d'empêchement, sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à Mme Martine BLOQUEL, ingénieure divisionnaire des travaux ;

— M. Mohand NAIT-MOULOUD, chargé de mission cadre supérieur, chef de la mission informatique, et, en cas d'absence ou d'empêchement, sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à M. Jean-Pierre AMADIEU, ingénieur divisionnaire des travaux, et M. Christian LECLERC, chargé de mission cadre supérieur ;

— Mme Bernadette COSTON, attachée d'administrations parisiennes, chef du Bureau du courrier, sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Marie-Christine BOUILLOT DE LIÈGE, attachée principale d'administrations parisiennes ;

— Mme Marie-Emmanuelle LE BLAN, chargée de mission cadre supérieure, chef de la mission communication, et, en cas d'absence ou d'empêchement, sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à Mme Marie-Noëlle DELAHEGUE, attachée d'administrations parisiennes.

#### Sous direction de l'administration générale :

— M. François MONTEAGLE, administrateur, chef du Service des ressources humaines et, en cas d'absence ou d'empêchement, sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à Mme Dominique NICOLAS, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du Bureau des relations sociales et de la formation, à M. Pierre QUIGNON-FLEURET, attaché d'administrations parisiennes, chef du Bureau de la gestion des personnels, pour les actes 1 et 3 à 10 ;

— Pour l'acte 10, en ce qui concerne les seuls arrêtés individuels de gestion de personnel, Mme Catherine GIBELIN, secrétaire administrative d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle, Mme Françoise DUBOIS, secrétaire administrative d'administrations parisiennes de classe supérieure ;

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à :

— M. Jean-Claude PELLERIN, ingénieur divisionnaire des travaux, chef du Bureau des moyens généraux et, en cas d'absence ou d'empêchement, sauf en ce qui concerne les actes 11 et 12 à M. Dominique REBOUL, secrétaire administratif d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle, adjoint au chef de bureau, ainsi qu'à M. Dany BRETON, technicien supérieur principal ;



— M. Bruno ROLAND, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Bureau des affaires juridiques et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Maud PERASTE-SAINT AURET, attachée d'administrations parisiennes, son adjointe ;

— M. Michel PISTIAUX, ingénieur chef d'arrondissement, chef du Bureau de la programmation, du budget et des marchés, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Catherine POIRIER, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe au chef de bureau et à Mme Sylvie FOURIER, attachée d'administrations parisiennes.

#### Agence de la mobilité :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à :

— Mme Yvette RANC, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section transports en commun, et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Thierry BOURDAS, ingénieur des travaux, adjoint au chef de la section transport en commun ;

— M. Nicolas ROY, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section usagers, marchandises et territoires, et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Claude PITOUX, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de section, ainsi qu'à M. Sébastien ROUX, chargé de mission cadre supérieur ;

— Mme Béatrice RAS, ingénieure en chef des services techniques, chef de l'observatoire de la mobilité et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Corinne VAN ASTEN, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de la section ;

— M. François PROCHASSON, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la section politique générale, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Céline RICHET-MARTIN, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de la section ;

— M. Patrick LE CŒUR, ingénieur en chef des services techniques, chef du pôle événements et véhicules électriques ;

— M. Didier COUVAL, chargé de mission cadre supérieur, chef du pôle accessibilité.

#### Service des aménagements et des grands projets :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à :

— Mme Mireille BARGE, ingénieure en chef des services techniques, chef de la division opérations d'urbanisme et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Gilles DELAVALD, ingénieur divisionnaire des travaux ;

— M. Alain CHAPUT, ingénieur en chef des services techniques, chef de la division Sud et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alain SEVEN, ingénieur des services techniques, adjoint au chef de la division Sud, et M. Cyriaque BROCHARD, ingénieur des travaux ;

— M. Gérard LACROUTS, ingénieur chef d'arrondissement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Christian LETERME, ingénieur chef d'arrondissement ;

— M. Philippe CHOUARD, ingénieur en chef des services techniques, chef de la division Nord et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mmes Alice HAINNEVILLE et Valérie WIART, ingénieures des travaux ;

— M. Alain BOULANGER, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la division mobilien,

— M. Patrick PECRIX, ingénieur des services techniques, chef de la division des opérations des quartiers périphériques et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Tania NGUYEN KIM MAI, ingénieure divisionnaire des travaux ;

— Mme Perrine FOUQUET, attachée d'administrations parisiennes, chef de la division administrative.

Et pour les seuls actes cités en 10 à :

— Mme Clara QUEMARD, secrétaire administrative d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle, responsable de la cellule budget, marchés et contrôle de gestion.

#### Section du tramway :

Pour les actes 1, 3 à 8 et 10 à :

— Mme Véronique EUDES et MM. Hervé BIRAUD, Damien DESCHAMPS et Jérôme GUILLARD, ingénieurs divisionnaires des travaux ;

— Mme Justine PRIOUZEAU, MM. Lionel VIGUIER et Jean-François BERGEAL, ingénieurs des travaux ;

— M. Sylvain BATUT, attaché d'administrations parisiennes, chef de la subdivision administrative de la section tramway.

#### Service du patrimoine de voirie :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à :

— M. Nicolas SAVTCHENKO, ingénieur des services techniques, chef de la mission de contrôle des concessions de distribution d'énergie, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Bernadette TELLA, ingénieure des travaux et M. Christophe DECES, attaché d'administrations parisiennes ;

— M. Sylvain MONTESINOS, ingénieur des services techniques, chef de la section gestion du domaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Bernard FARGIER, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section ;

— Mme Audrey BASILE, ingénieure des travaux, chef de la division budgétaire et en cas d'absence et d'empêchement à Mme Maud CAPET, attachée d'administrations parisiennes ;

— M. Vincent MERIGOU, ingénieur des services techniques, chef de la section de l'éclairage public et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Annie CHAUSSOY, ingénieure chef d'arrondissement et Mme Christine GRALL-HUNSINGER, ingénieure des travaux ;

— M. Yoann LE MENER, ingénieur des travaux, chef de la division réglementation, autorisations et contrôle ;

— M. Marc BRESCIANI, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la division technique ;

— M. Philippe JAROSSAY, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la division des plans de voirie ;

— M. Antoine SEVAUX, attaché d'administrations parisiennes, chef de la division administrative et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Carine BAUDE, secrétaire administrative d'administrations parisiennes ;

— M. Damien BALLAND, ingénieur des services techniques, chef du laboratoire d'essais des matériaux et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Eric PONS, ingénieur divisionnaire des travaux ;

— Mme Yveline BELLUT, ingénieure en chef des services techniques, chef du Laboratoire des Equipements de la Rue ;

— M. Patrick MARCHETTI, ingénieur chef d'arrondissement, chef du Centre de Maintenance et d'Approvisionnement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Joël DERRIEN, ingénieur divisionnaire des travaux et M. Patrick FOREST, ingénieur des travaux.

En complément, la signature du Maire de Paris est déléguée à M. Patrick MARCHETTI, ingénieur chef d'arrondissement, chef du Centre de Maintenance et d'Approvisionnement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Joël DERRIEN, ingénieur divisionnaire des travaux et M. Patrick FOREST, ingénieur des travaux, dans les conditions fixées par l'article 5 du présent.

Et pour les actes cités en 10, à :

— Mme Brigitte COURTIADÉ, chef de subdivision et Mme Florence GONZALEZ, technicienne supérieure à la division réglementation, autorisations et contrôle.

En complément, la signature du Maire est déléguée à :

— M. Sylvain MONTESINOS, ingénieur des services techniques, M. Bernard FARGIER, ingénieur divisionnaire des travaux et M. Yoann LE MENER, ingénieur des travaux pour :

— les autorisations d'occupation du domaine public sous forme de permission de voirie,

— les arrêtés d'autorisation de projets des services et des concessionnaires,

— les autorisations d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications sous forme de permis de voirie.



Service des canaux :

Sauf en ce qui concerne l'acte 2, à :

— M. Claude GAUDIN, ingénieur en chef des services techniques, chef de la circonscription de l'Ourcq touristique et, sauf en ce qui concerne l'acte 13, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mmes Camille BERAUD et Dominique LANDWERLIN, ingénieures des travaux ;

En ce qui concerne M. Claude GAUDIN, cette délégation est étendue :

a) à la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public fluvial de la Ville de Paris, à titre précaire et révocable,

b) aux arrêtés de substitution de propriétaires relatifs à des tolérances de servitude,

— M. François LABROSSE, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la circonscription des canaux à grand gabarit et, sauf en ce qui concerne l'acte 13, en cas d'absence et d'empêchement, à M. Michel DUCLOS, ingénieur chef d'arrondissement et M. Philippe JOLLY, ingénieur des travaux divisionnaire ;

— M. Michel RICHARD, ingénieur chef d'arrondissement, chargé de mission auprès du chef du Service des canaux et, sauf en ce qui concerne l'acte 13, à MM. Yves SERRE, ingénieur divisionnaire des travaux, et Jean-Louis SEEBERGER, ingénieur des travaux.

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à :

— Mme Julie COMBE, attachée d'administrations parisiennes, cette délégation étant étendue aux envois à la Préfecture compétente des procès-verbaux de contraventions de grande voirie et de voie d'eau pour introduction aux tribunaux administratifs compétents.

La signature du Maire de Paris est également déléguée pour les actes 1, 3 et 5, à :

— Mme Jocelyne CASTEX, ingénieure divisionnaire des travaux, chargée de la mission organisation, méthodes et informatique.

La signature du Maire de Paris est également déléguée pour l'acte 10, à :

— Mme Isabelle COULIER, attachée d'administrations parisiennes, chef de la subdivision de la gestion du domaine, des autorisations de navigation et du contentieux, cette délégation s'étend aux envois à la Préfecture compétente des procès-verbaux de contraventions de grande voirie et de voie d'eau pour introduction aux tribunaux administratifs compétents, et aux arrêtés de substitution de propriétaires relatifs à des tolérances de servitude.

Service des déplacements :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et le 13, à :

— Mme Brigitte AMAR, ingénieure en chef des services techniques, chef du pôle transport ;

— M. Gilles HATTENBERGER, ingénieur en chef des services techniques, chargé de mission ;

— M. Etienne LEBRUN, ingénieur en chef des services techniques, chargé de mission ;

— M. Raymond DEL PERUGIA, ingénieur divisionnaire des travaux, division vélos en libre service ;

— Mme Marie-Françoise TRIJOLET, attachée d'administrations parisiennes, chef de la division du budget et des marchés et M. Dominique BLANC, attaché d'administrations parisiennes, chef de la division des affaires générales ;

— M. Dany TALOC, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section du stationnement sur la voie publique, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Magali CAPPE, ingénieure des services techniques, adjointe au chef de la section du stationnement sur la voie publique ;

— M. Michel LE BARS, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section des études et de l'exploitation et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Ghislaine LEPINE, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de la section des études et de l'exploitation ;

— M. Jean-François RAUCH, ingénieur des services techniques, chef de la section du stationnement concédé ;

— M. Jean-Pierre LE LOC'H, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la section de la réglementation et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Yann LE GOFF, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section de la réglementation.

En complément, la signature du Maire de Paris est déléguée à M. Jean-François RAUCH, chef de la section du stationnement concédé, pour les états de recouvrement des frais de contrôle et de publicité liés aux opérations de renouvellement des concessions de parc de stationnement et pour les états de recouvrement des redevances et des frais de contrôle d'exploitation dus par les concessionnaires des parcs de stationnement de la Ville de Paris, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Anne-Sophie JAMET, ingénieure des travaux, M. Aymeric DE VALON, ingénieur des travaux, et MM. Alain MULA et Jean-Michel GOUTAGNY, chefs de subdivision et Mme Catherine LEGAY, secrétaire administrative d'administrations parisiennes de classe supérieure.

En complément, délégation de signature est donnée à M. Dany TALOC, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section du stationnement sur la voie publique et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Magali CAPPE, ingénieure des services techniques, adjointe au chef de la section du stationnement sur la voie publique, pour les bordereaux de justification des dépenses en régie et pièces annexes, ainsi que pour les conventions et liquidations ayant trait à la délivrance des subventions liées à l'acquisition de scooters électriques et vélos à assistance électrique.

Inspection générale des carrières :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à :

— M. Jean-Michel FOURNIER, ingénieur des services techniques, chef de la division études et travaux ;

— Mme Anne-Marie LEPARMENTIER, agent technique contractuel de catégorie I, chef de la division inspection, cartographie, recherches et études, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Bernard HENRY, ingénieur divisionnaire des travaux, son adjoint.

En complément, la signature du Maire de Paris est déléguée à M. Gérard BARGE, ingénieur en chef des services techniques, chef de la division technique réglementaire, secrétaire général de l'Inspection Générale des Carrières, pour les avis techniques sur les demandes de permis de construire dans les zones sous minées par d'anciennes carrières et dans les zones de recherche de poches de dissolution du gypse antéludien.

Art. 5. — La signature du Maire de Paris est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent :

1. dans la mesure où ils relèvent des attributions de leur service et dans les conditions fixées par la Directrice Générale de la Voirie et des Déplacements :

— pour les arrêtés, actes et décisions faisant l'objet des 1 et 3 à 13 cités à l'article 4 ci-dessus,

— pour les autorisations de travaux et d'emprises temporaires sur le domaine public de la Ville de Paris et les arrêtés temporaires de réglementation de la circulation et du stationnement qui s'y rapportent,

— pour les arrêtés temporaires de réglementation de la circulation et du stationnement qui visent à réserver à certaines heures l'accès de certaines voies ou certaines portions de voies à certaines catégories de véhicules.

2. pour les arrêtés autorisant l'établissement et l'entretien des appareils d'éclairage public ou de signalisation sur les murs de façade donnant sur la voie publique, en application de l'article L. 171 du Code de la voirie routière.

— M. Christophe DALLOZ, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section des tunnels, des berges et du périphérique et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à M. Louis-Marie DUPRESSOIR, ingénieur chef d'arrondissement, adjoint au chef de la section ;

— MM. Hervé BIRAUD et Jérôme GUILLARD, ingénieur divisionnaire des travaux sauf pour le 13 cité à l'article 4 ci-dessus ;

— M. Laurent DECHANDON, ingénieur des services techniques, chef de la 1<sup>re</sup> section territoriale de voirie et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à M. Didier LANDREVIE, ingénieur chef d'arrondissement, adjoint au chef de la section ;

— M. Bernard LEGUAY, ingénieur en chef des services techniques, chef de la 2<sup>e</sup> section territoriale de voirie et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à M. Dominique MAULON, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section ;

— M. Daniel LE DOUR, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la 3<sup>e</sup> section territoriale de voirie et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à Mme Florence LATOURNERIE, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de section ;

— M. Daniel DECANT, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la 4<sup>e</sup> section territoriale de voirie, et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à Mme Fabienne GASECKI, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de section et à M. Sylvain PLANCHE, ingénieur des travaux ;

— Mme Céline LEPAULT, ingénieure en chef des services techniques, chef de la 5<sup>e</sup> section territoriale de voirie et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à M. Jean-Jacques ERLICHMAN, ingénieur chef d'arrondissement, adjoint au chef de section ;

— Mme Christelle GODINHO, ingénieure des services techniques, chef de la 6<sup>e</sup> section territoriale de voirie et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à Mme Florence FARGIER, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de section ;

— M. Jean LECONTE, ingénieur des services techniques, chef de la 7<sup>e</sup> section territoriale de voirie et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à Mme Josette VIEILLE, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de section ;

— M. Emmanuel MARTIN, ingénieur des services techniques, chef de la 8<sup>e</sup> section territoriale de voirie et sauf pour l'acte 13, à M. Yvon LE GALL, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de section ;

— Mme Estelle AMOUYAL, ingénieure des services techniques, chef de la section de la Seine et des ouvrages d'arts, et en cas d'absence ou d'empêchement, et sauf pour l'acte 13, à M. Pierre REBRION, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section.

Art. 6. — Pour les arrêtés, actes et décisions faisant l'objet des 1, 3, 4, 8, 10, 11 et 12 cités à l'article 4 ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement du chef de section territoriale de voirie et de son adjoint (ou intérimaire), délégation de signature du Maire de Paris, est donnée aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— M. Vincent GAUDIN-CAGNAC, attaché d'administrations parisiennes, chef de la subdivision administration générale de la 1<sup>re</sup> section territoriale de voirie ;

— Mme Valérie HOFFMANN, attachée d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la 3<sup>e</sup> section territoriale de voirie ;

— Mme Florence MERY, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la 4<sup>e</sup> section territoriale de voirie ;

— Mme Danièle MORCRETTE, attachée d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la 6<sup>e</sup> section territoriale de voirie ;

— Mme Françoise PALFRAY, attachée d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la 7<sup>e</sup> section territoriale de voirie.

Art. 7. — La signature du Maire de Paris est déléguée pour les décisions suivantes :

a) autorisations de travaux et d'emprises temporaires sur le domaine public de la Ville de Paris, si des modifications ne sont pas prévues dans les courants de circulation et sur leur territoire de compétence, dans les conditions fixées par la Directrice Générale de la Voirie et des Déplacements,

b) certification du service fait pour les décomptes des marchés et pour les factures d'entrepreneurs et de fournisseurs,

aux fonctionnaires et agents dont les noms suivent :

#### Section des tunnels, des berges et du périphérique :

— M. Wadie EL MASMODI, ingénieur des travaux, responsable de la subdivision équipements ;

— M. Louis-Marie DUPRESSOIR, ingénieur chef d'arrondissement, adjoint au chef de section, chef de la division gestion de la circulation, responsable de la subdivision procédures et méthodes.

#### Sections territoriales de voirie :

##### *1<sup>re</sup> section territoriale de voirie :*

— M. Jean CASABIANCA, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la subdivision des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements, M. Eric MAILLEBUAU, technicien supérieur en chef et Mme Angélique LEGRAND, technicienne supérieure, pour le seul a ;

— M. Romain ELART, ingénieur des travaux, chef de la subdivision des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements, et Mme Nathalia BERNIAC, technicienne supérieure, pour le seul a ;

— M. Xavier CLAUDE, ingénieur des travaux, chef de la subdivision du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

— M. Nicolas DELNATTE, ingénieur des travaux, chef de la subdivision projets ;

##### *2<sup>e</sup> section territoriale de voirie :*

— M. Patrick ALBERT, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la subdivision du 5<sup>e</sup> arrondissement, et Mme Katarzyna BAIGTS, technicienne supérieure, pour le seul a ;

— Mme Gwenaëlle NIVEZ, ingénieure des travaux, chef de la subdivision du 6<sup>e</sup> arrondissement, et M. William CROSNIER, technicien supérieur, pour le seul a ;

— M. Bastien THOMAS, ingénieur des travaux, chef de la subdivision du 14<sup>e</sup> arrondissement, et MM. Pierre MAURY et Philippe DELVILLE, techniciens supérieurs en chef, pour le seul a ;

— Mme Catherine DEBAIN, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la subdivision projets ;

##### *3<sup>e</sup> section territoriale de voirie :*

— Mme Eve BRUNELLE, ingénieure des travaux, chef de la subdivision du 7<sup>e</sup> arrondissement, et M. Florent SCHMITT, technicien supérieur, pour le seul a ;

— M. Michel BOUILLOT, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la subdivision du 15<sup>e</sup> arrondissement, et MM. Stéphane PEETERS et Didier CARRIERE, techniciens supérieurs principaux, pour le seul a ;

— Mme Karine BONNEFOY, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la subdivision projets ;

##### *4<sup>e</sup> section territoriale de voirie :*

— Mme Fabienne FACHIN-DUMONT, technicienne supérieure en chef et M. Jean-Claude SICOT, technicien supérieur, pour le seul a ;

##### *5<sup>e</sup> section territoriale de voirie :*

— M. Thomas VERRANDO, ingénieur des travaux, chef de la subdivision du 8<sup>e</sup> arrondissement et M. Olivier MARTIN, technicien supérieur en chef, pour le seul a ;

— M. Patrick MEERT, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la subdivision du 17<sup>e</sup> arrondissement, et MM. Laurent PINGRIEUX, chef de subdivision et Kim-Lai BUI, technicien supérieur en chef, pour le seul a ;

— M. Boris MANSION, ingénieur des travaux, chef de la subdivision du 18<sup>e</sup> arrondissement et M. Dominique LOZACH, technicien supérieur principal et Mme Françoise COLOMBO technicienne supérieure, pour le seul a ;

— M. Jérôme ALBOUY, ingénieur des travaux, chef de la subdivision projets ;

*6<sup>e</sup> section territoriale de voirie :*

— M. Emmanuel BERTHELOT, ingénieur des travaux, chef de la subdivision du 10<sup>e</sup> arrondissement, et Mme Dominique MONNET, technicienne supérieure en chef, pour le seul a ;

— Mme Anne-Sophie CHERMETTE, ingénieure des travaux, chef de la subdivision du 19<sup>e</sup> arrondissement, et M. Jean SANTOLOCI, technicien supérieur en chef, pour le seul a ;

— Mme Cathy LECOMTE, ingénieure des travaux, chef de la subdivision projets ;

*7<sup>e</sup> section territoriale de voirie :*

— M. Quentin CHABERNAUD, ingénieur des travaux, chef de la subdivision du 20<sup>e</sup> arrondissement, et MM. Dominique GASTELLIER et Nicolas BAUDON, techniciens supérieurs principaux, pour le seul a ;

— Mme Yasmina CHANNAOUI, ingénieure des travaux, chef de la subdivision du 11<sup>e</sup> arrondissement, M. Yannick JONOT, technicien supérieur principal et M. Gilles GAUTHIER, technicien supérieur, pour le seul a ;

— M. Jean-Luc ECKER, ingénieur des travaux, chef de la subdivision projets ;

*8<sup>e</sup> section territoriale de voirie :*

— M. Marc BRET, ingénieur des travaux, chef de la subdivision du 12<sup>e</sup> arrondissement et Mmes Jocelyne GOGIBUS, chef de subdivision et Florence YUNG, technicienne supérieure en chef, pour le seul a ;

— M. Bernard VERBEKE, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la subdivision du 13<sup>e</sup> arrondissement, M. Jacques CANTHELOU, technicien supérieur en chef et Mme Anne GOGIEN, technicienne supérieure principale, pour le seul a ;

— M. Benjamin FAVRIAUX, ingénieur des travaux, chef de la subdivision projets.

Service du patrimoine de voirie :

*Section de la Seine et des ouvrages d'art :*

— M. Pierre REBRION, ingénieur divisionnaire des travaux, chargé de la subdivision des tunnels ;

— M. Ambroise DUFAYET, ingénieur des travaux, chargé de la subdivision Seine ;

— Mme Marie-Claire TARRISSE, ingénieure des travaux, chargée de la subdivision des ouvrages d'art du boulevard périphérique ;

— M. Jean CHARRIER, ingénieur des travaux, chargé de la subdivision des ouvrages d'art intra-muros.

Art. 8. — La signature du Maire de Paris est également déléguée pour les certifications du service fait en ce qui concerne les décomptes des marchés et les factures d'entrepreneurs et de fournisseurs, dans la mesure où ils se rapportent aux attributions de leur service, aux fonctionnaires et agents dont les noms suivent :

Missions rattachées à la Directrice :

*Mission informatique :*

— Stéphane LEFORT, chargé de mission cadre supérieur.

Service des aménagements et des grands projets :

*Agence des études architecturales et techniques :*

— M. Paul GERMAIN, architecte voyer général, MM. Fabrice MARTIN, Jean-Pierre DEGOIX, Benjamin LEMASSON, Yann LE TOUMELIN et Mme Dominique

LARROUY-ESTEVENNS, architectes voyers en chef, MM. Olivier BARRIÈRE, Guillaume RIMLINGER et Henri CASANOVA, ingénieurs divisionnaires des travaux et M. Carlos TEIXEIRA, ingénieur des travaux.

Service du patrimoine de voirie :

*Mission prospective et logistique :*

— M. Jean-Luc BOEGLIN, chargé de mission cadre supérieur ;

— M. Laurent WEICKMAN, technicien supérieur en chef ;

*Section gestion du domaine :*

— M. Aurélien ROUX et Mme Delphine TARBOURIECH-COUSIN, ingénieurs des travaux ;

*Laboratoire d'essais des matériaux :*

— M. Kévin IBTATEN, ingénieur hydrologue hygiéniste ;

*Laboratoire des équipements de la rue :*

— MM. Olivier DELACHENAL, Pierre LEROY, Mme Liliane NIEL ingénieurs divisionnaires des travaux, et M. Howimin HO-TAM-FOU, technicien supérieur en chef.

Service des déplacements :

*Section des études et de l'exploitation :*

— Mmes Isabelle GENESTINE, Christiane PETIT, Sylviane REBRION, Valérie MILON, MM. Didier GAY, Frédéric OBJOIS, ingénieurs divisionnaires des travaux, Mme Colette PETIT, ingénieure des travaux, MM. Calixte WAQUET, Franck JACQUIOT et M. Justin LEDOUX, ingénieurs des travaux, M. Gérard DELTHIL, agent technique contractuel de catégorie II ;

*Section du stationnement sur la voie publique :*

— M. Jérôme VEDEL, ingénieur divisionnaire des travaux, M. Guillaume PERRIN, ingénieur des travaux, M. Eric FOUACE, attaché d'administrations parisiennes, ainsi qu'à Mme Sabine CANTIN, ingénieure des travaux ;

*Section du stationnement concédé :*

— Mme Anne Sophie JAMET et M. Aymeric DE VALON, ingénieurs des travaux, MM. Alain MULA et Jean-Michel GOUTAGNY, chefs de subdivision, Mme Catherine LEGAY, secrétaire administrative d'administrations parisiennes de classe supérieure.

Inspection Générale des Carrières :

— Mme Marina CERNO-RAUCH et M. Emmanuel HERROU, ingénieurs divisionnaires des travaux, Mme Nadine DEFRAANCE et M. Denis LANDAIS, ingénieurs des travaux, M. Jules QUERLEUX, chargé de mission cadre supérieur.

La signature du Maire de Paris est également déléguée à Mme Véronique FRANCOIS FAU, ingénieure des travaux ainsi qu'à M. Michel DEMAY, chef de subdivision, pour les avis techniques sur les demandes de permis de construire dans les zones sous minées par d'anciennes carrières et dans les zones de recherche de poches de dissolution du gypse antéludien.

Art. 9. — La signature du Maire de Paris est également déléguée à la sous-direction de l'administration générale, à M. François ROGGHE, Directeur Adjoint en charge de la sous-direction de l'administration générale, et M. François MONTEAGLE, administrateur, chef du Service des ressources humaines et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Dominique NICOLAS, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du Bureau des relations sociales et de la formation et à M. Pierre QUIGNON-FLEURET, attaché d'administrations parisiennes, chef du Bureau de la gestion des personnels, pour les arrêtés, actes et décisions désignés ci-après, se rapportant aux personnels des catégories C, B et A, à l'exception des administrateurs, ingénieurs des services techniques et architectes voyers :

1. arrêtés d'attribution de la prime d'installation ;

2. arrêtés de titularisation ;

3. décision de congés de maladie ordinaire, de maternité, d'adoption, postnatal et parental ;



4. arrêtés de mise en disponibilité sans rémunération et de congé sans traitement ;

5. décisions de suspension de traitement pour absence non autorisée ;

6. arrêtés plaçant les agents en position « sous les drapeaux » et les autorisant à accomplir des périodes d'instruction militaire obligatoires ou volontaires ;

7. décisions de mutation interne ;

8. décisions portant attribution d'indemnité de fonction du personnel ouvrier appelé à remplir momentanément les fonctions d'un emploi mieux rétribué ;

9. arrêtés portant attribution d'indemnité aux agents qui utilisent leur bicyclette ou leur vélomoteur personnel pour les besoins du service ;

10. arrêtés d'autorisation de travail à temps partiel ;

11. cartes professionnelles ;

12. arrêtés portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire ;

13. arrêtés relatifs aux arrêts de travail consécutifs à un accident de service ou de trajet d'une durée inférieure à 11 jours.

— M. Jean-Claude PELLERIN, ingénieur divisionnaire des travaux, chef du Bureau des moyens généraux, pour procéder à la mise en réforme des matériels achetés par la Direction de la Voirie et des Déplacements et figurant à son inventaire.

En complément, la signature du Maire de Paris est également déléguée à M. Bruno ROLAND, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Bureau des affaires juridiques, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Maud PERASTE-SAINT AURET, attachée d'administrations parisiennes, son adjointe, en vue d'accomplir tous actes relatifs aux demandes d'indemnisation amiable.

Art. 10. — La signature du Maire de Paris est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— M. François ROGGHE, Directeur Adjoint, Président de la Commission des Marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements et, en cas d'absence ou d'empêchement ;

— M. Roger MADEC, ingénieur général des services techniques, chef de la mission coordination technique ;

— M. Michel PISTIAUX, ingénieur chef d'arrondissement, chef du Bureau de la programmation, du budget et des marchés, membre permanent de la commission des marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine POIRIER, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe du chef du bureau, Mme Sylvie FOURIER, attachée d'administrations parisiennes et M. Michel FREULON, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure ;

à effet de signer les procès-verbaux qu'ils établissent dans le cadre de la Commission des Marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Art. 11. — L'arrêté du 8 septembre 2010 déléguant la signature du Maire de Paris à Mme Ghislaine GEFFROY, Directrice Générale de la Voirie et des Déplacements, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs, est abrogé.

Art. 12. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 13. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 31 janvier 2011

Bertrand DELANOË

## Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction du Patrimoine et de l'Architecture).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 modifiée par la délibération en date du 11 mai 2009, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux Directeurs et chefs de services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 25 juin 2008 nommant M. Jacques MONTHIOUX Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 30 juin 2009 modifié portant organisation de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 17 mai 2010 modifié par l'arrêté du 7 juillet 2010 et par l'arrêté du 26 août 2010 portant délégation de signature du Maire de Paris au Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris est déléguée à M. Jacques MONTHIOUX, Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité, et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

La signature du Maire de Paris est également déléguée à :

— M. Rémy VIEILLE, ingénieur général, Directeur Adjoint,

— M. Christophe DERBOULE, administrateur hors classe, sous-directeur des ressources,

— M. Philippe CAUVIN, ingénieur général, chargé du Service technique des bâtiments de proximité,

— M. Rémy THUAU, ingénieur en chef des services techniques, chargé du Service technique des bâtiments tertiaires,

— M. Xavier de BODINAT, ingénieur général, chargé du Service technique de l'architecture et des projets,

— M. Didier LOUBET, ingénieur en chef des services techniques, chargé du Service technique du bâtiment durable,

à effet de signer :

a) tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services relevant de leur autorité,

b) tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur.

Cette délégation s'étend aux actes qui ont pour objet de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Une délégation spécifique est accordée à M. Jacques MONTHIOUX, à M. Rémy VIEILLE et à M. Didier LOUBET à effet de signer la vente de Certificats d'Economie d'Energie (C.E.E.) produits par les travaux d'efficacité énergétique réalisés par la Ville de Paris.

Une délégation spécifique est également accordée à M. Rémy THUAU, à M. Philippe CAUVIN et à M. Xavier de BODINAT, à effet de signer dans le cadre des opérations de travaux les documents suivants : obtention ou délivrance de permis

de stationnement et obtention ou délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public ou privé par convention de mise à disposition.

Art. 2. — La délégation de signature du Maire de Paris est également donnée :

— Pour le Service technique des bâtiments de proximité, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du service, à M. Cyril KERCMAR, ingénieur des services techniques, adjoint,

— Pour le Service technique des bâtiments tertiaires, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du service, à Alain de ROECK, ingénieur en chef des services techniques, chef de la mission des installations techniques, adjoint,

— Pour le Service technique de l'architecture et des projets, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du service, à M. Bertrand LERICOLAIS, architecte-voyer en chef, chef de l'agence d'études d'architecture, et à Mme Dominique LAUJIN, ingénieure en chef des services techniques, chef de l'Agence de Conduite de Projets,

à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par ces services, et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

Les délégations de signature accordées dans le présent arrêté ne s'appliquent pas aux arrêtés, actes et décisions énumérés ci-après :

1) actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;

2) arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

3) arrêtés de remboursement de frais ou de paiement d'indemnités ou de dommages-intérêts à l'occasion d'actes ou de faits ayant engagé la responsabilité de la Ville de Paris lorsque la somme dépasse 3 000 € par personne indemnisée ;

4) mémoires en défense ou recours pour excès de pouvoir ;

5) ordres de mission pour les déplacements du Directeur hors du territoire métropolitain ou à l'intérieur de celui-ci ;

6) sanctions disciplinaires supérieures à l'avertissement et au blâme.

Art. 3. — La signature du Maire de Paris est également déléguée, pour les affaires relevant de leur compétence, à :

Pour le Service du contrôle de gestion et de la communication :

— Mme Véronique SINAGRA, chargée de mission, chef du service, et en cas d'absence ou d'empêchement de la chef du service, Mme Noëlle TOURRET, attachée d'administrations parisiennes, et M. Philippe BOCQUILLON, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure,

à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par le service ou relevant de leur autorité et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

Pour la cellule d'information et des relations avec les architectes :

— Mme Claudie PREDAL, attachée d'administrations parisiennes, pour les attestations de service fait portant sur les prestations remises dans le cadre des concours de maîtrise d'œuvre.

Art. 4. — La signature du Maire de Paris est également déléguée, pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives, à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par le service, notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

I — Pour la sous-direction des ressources :

1) *Pour la mission patrimoine :*

— M. Jean-François RUBELLIN, chargé de mission, chef de la mission patrimoine et, en cas d'absence ou d'empêche-

ment du chef de la mission, Mme Laurence FAVRE, ingénieure des travaux, adjointe.

2) *Pour la mission achats :*

— Mme Marie-Noëlle GARNIER, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de la mission.

3) *Pour le Service des ressources humaines et de la logistique :*

— Mme Brigitte VARANGLE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du service, et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de service, M. Jean Nicolas FLEUROT, attaché principal des administrations parisiennes, adjoint.

— Mlle Angela LAMELAS, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du Bureau des ressources humaines, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Rémi LECOMTE, attaché d'administrations parisiennes, adjoint à la chef du bureau.

— Mme VARANGLE, M. FLEUROT, Mlle LAMELAS et M. LECOMTE ont également délégation de signature à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions de caractère individuel concernant les personnels administratifs, techniques et ouvriers, préparés par le service, ainsi que les ordres de service, marchés à procédure adaptée passés en application de l'article 28 du Code des marchés publics, attestations de service fait, actes liés à l'exécution des marchés, arrêtés de mémoires des fournisseurs.

— Mme Amina CHERKAOUI-SALHI, ingénieure hydrologue et hygiéniste, responsable du Bureau de l'hygiène et de la sécurité.

4) *Pour le Service juridique et financier :*

— Mme Emmanuelle BURIN-RONGIER, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du Service juridique et financier.

— M. Vincent CRESSIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Bureau des affaires juridiques et des marchés et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Magali MARRAGOU, attachée d'administrations parisiennes, adjointe,

pour les actes suivants :

1) actes préparatoires à la passation des marchés et des contrats de partenariat prévus à l'art L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales : avis d'appel publics à la concurrence, règlement de consultation, pièces du dossier de consultation des entreprises, courriers aux entreprises et autres actes préparatoires ;

2) publication des avis et des avis rectificatifs sur les marchés et des contrats de partenariat prévus à l'art L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales aux journaux d'annonces légales ;

3) avis d'attribution de marchés publics et des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales publiés aux journaux d'annonces légales ;

4) bordereaux d'envoi au Préfet conformément à l'article 43 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 ;

5) attestations de service fait sur factures de publications aux journaux d'annonces légales ;

6) enregistrement des plis reçus dans le cadre des marchés et des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales ;

7) courriers aux entreprises de demandes de pièces prévues à l'article 46 du Code des marchés publics.

— Mme Marie-Aline ROMAGNY, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du Bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne Marie PRIETO, attachée d'administrations parisiennes, adjointe,

pour les actes suivants :

1) affectation de crédits en régularisation comptable ;

- 2) engagements financiers et délégations de crédits ;
- 3) gestion et délégation des crédits d'urgence et d'études ;
- 4) visa financier des pièces de marchés ;
- 5) attestations de service fait sur factures de publications aux journaux d'annonces légales.

— M. Vincent PLANADE, attaché d'administrations parisiennes, chef du Bureau de la prévention des litiges et du contentieux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Randjini RATTINAVELOU, attachée d'administrations parisiennes, adjointe,

pour les actes suivants :

1) dires et contradictoires transmis aux experts dans le cadre des différentes procédures d'expertises judiciaires prévues par le Code de justice administrative ou le Code de procédure civile ;

2) toute réponse à une demande d'information émanant d'un particulier dans le cadre de la gestion d'un litige potentiel ou actuel ;

3) toute réponse à un cocontractant de l'administration dans le cadre de l'instruction des mémoires en réclamation ;

4) avis de notification des contrats de transaction, eux-mêmes signés par le Maire de Paris ;

5) déclarations de sinistres afférentes aux assurances dommages-ouvrages éventuellement contractées par la Ville de Paris, concurremment avec les chefs de Sections Locales d'Architecture ;

6) certificats administratifs destinés à justifier, auprès de la Recette Générale des Finances, la mise en paiement d'une somme résultant de l'établissement d'un contrat de transaction au profit d'un tiers ;

7) comptes-rendus relatifs aux négociations préliminaires avec les constructeurs publics, réalisées dans le but d'aboutir à la signature d'un contrat de transaction, dans les conditions prévues par les articles 2044 et suivants du Code civil.

#### 5) Pour le Service de la maîtrise d'ouvrage informatique :

— M. Jean-Pierre VER, chef d'arrondissement, chef du service et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe NIORT, adjoint, ingénieur divisionnaire des travaux, à l'effet de signer tous ordres de service, marchés à procédure adaptée passés en application de l'article 28 du Code des marchés publics, attestations de service fait.

II — Pour le Service technique du bâtiment durable :

#### 1) Pour le projet C.P.E. Ecoles :

— M. Arnaud LE BEL HERMILE, attaché principal d'administrations parisiennes, chef de projet.

#### 2) Pour la section réglementation et développement :

— Mme Magali DOMERGUE, ingénieure des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, Mme Hélène DESBIEYS, ingénieure des travaux, adjointe.

#### 3) Pour la Section Technique de l'Energie et du Génie Climatique (S.T.E.G.C.) :

— Mme Véronique LE GALL, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, Mme Laurine AZEMA, ingénieure des services techniques, adjointe, notamment à l'effet de souscrire des abonnements au gaz, à l'électricité, à l'eau, à la vapeur auprès des concessionnaires des réseaux publics.

III — Pour le Service technique de l'architecture et des projets :

#### 1) Pour la cellule administrative :

— Mlle Virginie BAUX, attachée d'administrations parisiennes, chef de la cellule, et Mme Laure MELLINA-GOTTARDO, attachée des administrations parisiennes, adjointe ;

#### 2) Pour l'agence d'études d'architecture :

— M. Bertrand LERICOLAIS, architecte-voyer en chef, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thierry BALEREAU, architecte-voyer en chef, adjoint, ainsi qu'à M. Mikaël TAGLIANTE-SARACINO, architecte-voyer en chef ;

— Par ailleurs, M. Bertrand LERICOLAIS, architecte-voyer en chef, chef de l'agence, et M. Norbert CHAZAUD, architecte-voyer, reçoivent délégation à l'effet de signer des dossiers de demande de permis de construire et de permis de démolir établis pour le compte de la Ville de Paris.

#### 3) Pour l'agence de conduite des projets :

— Mme Dominique LAUJIN, ingénieure en chef des services techniques, chef de l'agence, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent PINNA, ingénieur des services techniques, adjoint ;

— Par ailleurs, une délégation de signature spécifique est donnée à Mme Annelie DUCHATEL et Mme Véronique FRADON, ingénieures des services techniques, Mme Christiane LE BRAS, ingénieure divisionnaire des travaux, Mme Virginie KATZWEDEL, architecte-voyer en chef, et M. François COGET, chargé de mission cadre supérieur.

#### 4) Pour le Bureau de l'Economie de la Construction (B.E.C.) :

— M. Emmanuel PERRIGUE, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure, chef du Bureau, et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du Bureau, M. Philippe GOUVERNEUR, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure, adjoint ;

IV) Pour le Service technique des bâtiments tertiaires :

#### 1) Pour la mission des installations techniques :

— M. Alain de ROECK, ingénieur en chef des services techniques, chef de la mission.

#### 2) Pour la section technique du génie civil et des aménagements intérieurs :

— M. Yves BORST, ingénieur des services techniques, chef de la section et en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Victor LECOURTIER, ingénieur des travaux, adjoint.

#### 3) Pour la section d'architecture des bâtiments fonctionnels :

— M. Marc HANNOYER, ingénieur des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Hugues VANDERZWALM, ingénieur des services techniques, adjoint ;

V — Pour le Service technique des bâtiments de proximité :

— Pour la Section locale d'architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements :

- Mme Christine VOISINE, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, Mme Laurence VISCONTE, architecte-voyer en chef, adjointe.

— Pour la Section locale d'architecture des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements :

- M. Jean-Luc MORIN-DEPOORTERE, ingénieur des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Pascal DUBOIS, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements :

- M. Michel PERRIN, chef d'arrondissement, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, Mme Marina KUDLA, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe.

— Pour la Section locale d'architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements :

- M. Daniel VERRECCHIA, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou



d'empêchement du chef de la section, M. Philippe BALA, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 12<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Patrick CHAGNAS, chef d'arrondissement, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, Mme Eliane VAN AERDE, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe.

— Pour la Section locale d'architecture du 13<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Christophe ROSA, ingénieur des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Dominique DENIEL, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 14<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Sébastien BOUCHERON, ingénieur des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, Mme Florence PERSON BAUDIN, ingénieure des travaux, adjointe.

— Pour la Section locale d'architecture du 15<sup>e</sup> arrondissement :

- Mme Joan YOUNES, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, M. Alain LEMOINNE, chef d'arrondissement, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 16<sup>e</sup> arrondissement :

- Mme Joan YOUNES, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section par intérim et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, M. Gilles MERLIN, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 17<sup>e</sup> arrondissement :

- Mme Cécile ROUSSEL, ingénieure des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, M. Dominique DUBOIS-SAGE, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 18<sup>e</sup> arrondissement :

- Mme Catherine BUNER, chargée de mission cadre supérieur, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, M. Jean-François MANGIN, ingénieur des travaux, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Laurent CORBIN, ingénieur des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, Mme Alexandra VERNEUIL, ingénieure des services techniques, adjointe.

— Pour la Section locale d'architecture du 20<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Stéphan LAJOURS, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, Mme Martine MARSAULT, chef d'arrondissement, adjointe.

Art. 5. — Les délégations de signatures accordées au titre du présent article concernent les arrêtés, actes et décisions énumérés ci-dessous :

1) actes préparatoires à la passation des marchés et des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales : avis d'appel public à la concurrence, règlement de consultation, pièces du dossier de consultation des entreprises, courriers aux entreprises et autres actes préparatoires ;

2) marchés publics, de toute forme et nature, et contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des col-

lectivités territoriales : acceptation des offres, et actes d'engagement, notification des marchés, certification des exemplaires consignés aux fins de nantissement, lettres aux candidats retenus et aux candidats écartés ;

3) avis d'attribution de marchés publics et de contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales publiés aux journaux d'annonces légales et bordereaux d'envoi au Préfet conformément à l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales ;

4) actes et décisions nécessaires à la passation et à la souscription des baux et des concessions de travaux publics, ainsi qu'à leurs avenants éventuels ;

5) ordres de services et bons de commande ;

6) actes liés à l'exécution des marchés et des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales : avenants quel qu'en soit l'objet, décisions de poursuivre, agrément de sous-traitants et acceptation de leurs conditions de paiement, actes d'interruption ou de prolongation de délais, décision de récession ;

7) toute mise en demeure formelle notamment avant application des pénalités, voire résiliation ;

8) résiliation ;

9) reconduction expresse ;

10) acceptation d'une phase de prestation, au sens du cahier des clauses administratives générales relatives aux marchés de prestations intellectuelles, notification de la phase suivante ;

11) notification d'une tranche conditionnelle ;

12) établissement et notification des états d'acompte, acceptation du décompte final et notification du décompte général ;

13) arrêtés de comptabilité en recette et en dépense (certificats pour paiement) ;

14) agrément et mainlevée des cautions substituées aux retenues de garantie ;

15) états des frais de déplacement et d'indemnités et de liquidation des heures supplémentaires ;

16) votes aux assemblées générales de copropriétés ou d'associations syndicales de propriétaires dans le cadre de la représentation de la Ville de Paris et les actes y afférant ;

17) décisions de déclaration sans suite pour motif d'intérêt général ;

18) publication des avis et des avis rectificatifs sur les marchés et les contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales publiés aux journaux d'annonces légales ;

19) envoi et signature des bordereaux d'envoi au Préfet conformément à l'article 43 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 ;

20) attestations de service fait.

Art. 6. — Délégation de signature est également donnée à :

— Pour la Section technique de l'énergie et du génie climatique :

- M. Pascal LANIER, chef d'arrondissement, et M. Georges HARDOUIN, ingénieur divisionnaire des travaux, à l'effet de signer, les mêmes actes en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service et de son adjointe,

- M. Patrick BRETON, chef d'exploitation, responsable de la subdivision de contrôle du privé,

- M. Marc ETOURMY, ingénieur divisionnaire des travaux, responsable de la subdivision d'exploitation Sud,

- M. Pierre-Bruno COLALONGO, ingénieur divisionnaire des travaux, responsable de la subdivision d'exploitation Nord, à l'effet de signer tous actes liés à l'activité de ces subdivisions et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

— Pour la Section technique du génie civil et des aménagements intérieurs :

- M. Etienne PINCHON, ingénieur divisionnaire des travaux, responsable de la section travaux,

- M. Frédéric BORDE, ingénieur des travaux, responsable de la section événements,

à l'effet de signer tous actes liés à l'activité de cette section et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

Art. 7. — Délégation de signature est également donnée, dans le cadre de leurs attributions, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

1) Pour le Service du contrôle de gestion et de la communication :

- Mme Marie GUYOT, attachée des administrations parisiennes,
- Mme Sylvie ALLY, ingénieure économiste de la construction,
- M. Laurent REJOWSKI, ingénieur économiste de la construction.

2) Sous-direction des ressources :

— Pour le Service juridique et financier :

Pour le Bureau des affaires juridiques et des marchés :

- Mme Lydie MACREZ, attachée des administrations parisiennes,
- M. Cédric FAUCON, attaché des administrations parisiennes,
- Mlle Céline OLIVIERI, attachée des administrations parisiennes,

Pour le Bureau de la prévision et d'exécution budgétaire :

- Mme Nadège ABOMANGOLI, attachée des administrations parisiennes,

— Pour la mission achats :

- Mme Josiane BRAUN, ingénieure économiste de la construction,
- M. Cyril LEROY, ingénieur économiste de la construction.

— Pour le Service de maîtrise d'ouvrage informatique :

- Mme Noëlle QUERU, ingénieure des travaux,

3) Service technique de l'architecture et des projets :

— Pour l'Agence d'Etudes d'Architecture :

- M. Ronald HUMBERT, architecte-voyer en chef,
- Mme Corinne ASSELIN, chargée de mission,
- Mme Béatriz DE LA FUENTE, architecte-voyer,
- M. Alexandre REYNAUD, architecte-voyer,
- Mme Catherine SIGAUT, architecte-voyer,
- M. Norbert CHAZAUD, architecte-voyer,
- Mme Claire UTARD, architecte-voyer,
- Mme Blanche RIVIERE D'AGOSTINO, architecte-voyer,
- Mme Françoise NIVÔSE-BOYER, architecte-voyer,
- Mme Léa MILKI, architecte-voyer
- Mme Nathalie BODIANSKY, architecte-voyer.

— Pour l'Agence de Conduite des Projets :

- Mlle Fanny MAURIET, chargée de mission cadre supérieure,
- Mme Nathalie COLANGE, architecte-voyer,
- Mlle Claire BETHIER, ingénieure des travaux,
- Mme Roselyne CAMBON, ingénieure des travaux,
- M. Maxime CAILLEUX, ingénieur des travaux,
- Mme Delphine LE DUFF, ingénieure des travaux,
- M. Christophe CRIPPA, ingénieur des travaux,
- Mlle Audrey ORBAN, ingénieure des travaux,
- Mme Charlotte DETAILLE, ingénieure divisionnaire des travaux,
- M. Christian VINATIER, ingénieur divisionnaire des travaux,

- M. Foulamono DOUMBOUYA, ingénieur des travaux,
- Mme Danièle SCHINACHER, ingénieure des travaux,
- M. Sébastien TRAN, ingénieur des travaux,
- Mme Charlotte CALAS, ingénieure des travaux.

— Pour le Bureau de l'économie de la construction :

- Mme Christèle BLIN, ingénieure économiste de la construction,
- M. Philippe CHICOISNE, ingénieur économiste de la construction,
- Mme Elodie de VACHON, ingénieure économiste de la construction,
- Mme Valentine DURIX, ingénieure économiste de la construction,
- Mme Catherine GAUTHIER, ingénieure économiste de la construction de classe supérieure,
- Mme Murielle TITE, ingénieure économiste de la construction.

4) Service technique du bâtiment durable :

- M. Patrick BACKES, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure.

— Pour la Section technique de l'énergie et du génie climatique :

- Mme Hélène BEL-DEBAY, ingénieure des services techniques, qui reçoit en outre délégation de signature, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme LE GALL et de Mme AZEMA, pour la souscription des abonnements au gaz, à l'électricité, à l'eau, à la vapeur auprès des concessionnaires des réseaux publics,

- Mme Morgane PONCHEL, ingénieure divisionnaire des travaux,

- M. Florent ROBINET, ingénieur des travaux,
- M. Thomas PERINEAU, ingénieur des travaux,
- M. Laurent BEUF, ingénieur des travaux.

5) Service technique des bâtiments tertiaires :

- M. Bernard DAVISSEAU, ingénieur des travaux,

— Pour la Section d'Architecture des Bâtiments Fonctionnels (S.A.B.F.) :

- M. François RIVRIN-RICQUE, ingénieur des travaux,
- M. Julien BRASSELET, ingénieur des travaux,
- M. Philippe BAROT, ingénieur des travaux.

6) Service technique des bâtiments de proximité :

- M. Philippe FOURE, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure,
- M. Jean-Jacques LESAGE, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure,
- M. Michel DUVEAU, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure,
- Mme Chantal GUEU, ingénieure économiste de la construction,
- M. Henri KASZUBA, ingénieur économiste de la construction,

— Pour la Section locale d'architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements :

- M. Julien GAIDOT, ingénieur des travaux,

— Pour la Section locale d'architecture des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements :

- M. Eric PERTHUIS, ingénieur divisionnaire des travaux,
- M. Jacques DERAUCROIX, ingénieur des travaux,
- M. Daniel MONELLO, ingénieur des travaux.

— Pour la Section locale d'architecture des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements :

- M. Hubert BRONNEC, ingénieur divisionnaire des travaux,

- Mme Nathalie JARRY, ingénieure des travaux.
- Pour la Section locale d'architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements :
- M. Matthieu PRATLONG, ingénieur des travaux,
- M. Nicolas GINEYTS, ingénieur des travaux,
- M. Pascal CORVEZ, ingénieur des travaux,
- Mme Maryline JUDAS, ingénieure des travaux.
- Pour la Section locale d'architecture du 12<sup>e</sup> arrondissement :
- M. Vincent MALIN, ingénieur des travaux,
- M. Rémy PIMPANEAU, ingénieur des travaux,
- M. Francis VIAL, chef de subdivision.
- Pour la section locale d'architecture du 13<sup>e</sup> arrondissement :
- M. Didier VARLET, ingénieur des travaux,
- M. Olivier MERLE DES ILES, ingénieur des travaux,
- Mlle Julie COMPIN, ingénieure des travaux.
- Pour la Section locale d'architecture du 14<sup>e</sup> arrondissement :
- M. Jean-Claude CID, ingénieur divisionnaire des travaux,
- M. Philippe VAUDE, chef de subdivision.
- Pour la Section locale d'architecture du 15<sup>e</sup> arrondissement :
- M. Vincent PONSEEL, ingénieur des travaux,
- M. Philippe BERTRAND, ingénieur des travaux.
- Pour la Section locale d'architecture du 16<sup>e</sup> arrondissement :
- M. Philippe PERRET, ingénieur divisionnaire des travaux,
- M. Alexandre FRANKE, ingénieur des travaux.
- Pour la Section locale d'architecture du 17<sup>e</sup> arrondissement :
- M. Guy COQUEBLIN, ingénieur des travaux,
- Pour la Section locale d'architecture du 18<sup>e</sup> arrondissement :
- M. Jean-Pierre LESSERE, attaché d'administrations parisiennes,
- M. Julien DEGOBERT, ingénieur des travaux,
- M. Mathias ROY, ingénieur des travaux,
- M. Julien ABOUJAILI, ingénieur des travaux,
- M. Hocine AZEM, ingénieur des travaux.
- Pour la Section locale d'architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement :
- M. Régis PETITJEAN, ingénieur des travaux,
- M. Jean-François BROUILLAC, ingénieur des travaux,
- Mlle Amandine CABY, ingénieure des travaux,
- M. Noredine BOULHAZAIZ, ingénieur des travaux.
- Pour la Section locale d'architecture du 20<sup>e</sup> arrondissement :
- M. Pierre CHOUARD, ingénieur divisionnaire des travaux,
- M. Patrice MARING, ingénieur divisionnaire des travaux,
- Mme Audrey GROSHENY, ingénieure des travaux,
- M. Alexandre SAVARIRADJOU, ingénieur des travaux,
- à l'effet de signer :
- ordres de service dans le cadre des marchés publics,
- attestations de service fait.

Art. 8. — Délégation de signature est également donnée aux membres de la « Commission interne des marchés », à l'effet de dresser et de signer les procès-verbaux établis dans le cadre des compétences dévolues à la Commission :

- M. Jacques MONTHIOUX, Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture, en qualité de Président ;
- M. Rémy VIEILLE, ingénieur général, Directeur Adjoint, suppléant du Président ;
- M. Christophe DERBOULE, administrateur hors classe, sous-directeur des ressources, suppléant du Président ;
- Mme Emmanuelle BURIN-RONGIER, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du Service juridique et financier, suppléante du président, ou en cas d'empêchement ou d'absence, M. Vincent CRESSIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Bureau des affaires juridiques et des marchés ;
- M. Vincent CRESSIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Bureau des affaires juridiques et des marchés, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Magali MARRAGOU, Mme Lydie MACREZ, M. Cédric FAUCON et Mlle Céline OLIVIERI, attachés d'administrations parisiennes ;
- Mme Marie-Aline ROMAGNY, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du Bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne-Marie PRIETO et Mme Nadège ABOMANGOLI, attachées d'administrations parisiennes ;
- M. Vincent PLANADE, attaché d'administrations parisiennes, chef du Bureau de la prévention des litiges et du contentieux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Randjini RATTINAVELOU, attachée d'administrations parisiennes ;
- Mme Véronique SINAGRA, chargée de mission, en qualité de membre de la Commission, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe BOCQUILLON, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure, Mme Sylvie ALLY et M. Laurent REJOWSKI, ingénieurs économistes de la construction ;
- Mme Marie-Noëlle GARNIER, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de la mission achat, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Josiane BRAUN et M. Cyril LEROY, ingénieurs économistes de la construction.

Art. 9. — Délégation de signature est également donnée à M. Jacques MONTHIOUX, Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture, à M. Christophe DERBOULE, administrateur hors classe, sous-directeur des ressources, et à Mme Emmanuelle BURIN RONGIER attachée principale d'administrations parisiennes, chef du Service juridique et financier, à l'effet de signer les arrêtés de virement de crédits relevant du budget de fonctionnement, hors crédits de personnel.

Art. 10. — Les dispositions de l'arrêté en date du 17 mai 2010 modifié par l'arrêté du 7 juillet 2010 et par l'arrêté du 26 août 2010 portant délégation de signature du Maire de Paris au Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture ainsi qu'à certains de ses collaborateurs, sont abrogées par le présent arrêté qui s'y substitue.

Art. 11. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

- Art. 12. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :
- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
  - à Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris,
  - à M. le Receveur Général des Finances,
  - à M. le Directeur des Ressources Humaines,
  - à M. le Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture,
  - aux intéressés.

Fait à Paris, le 7 février 2011

Bertrand DELANOË



**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2011-008 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, à Paris 4<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que des travaux doivent être entrepris rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, à Paris 4<sup>e</sup>, et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation sur une section de cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux (dates prévisionnelles des travaux : du 25 janvier au 1<sup>er</sup> septembre 2011 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 4<sup>e</sup> arrondissement :

— Sainte-Croix de la Bretonnerie (rue) : côté pair, au droit du n° 48.

Art. 2. — La mesure citée à l'article 1<sup>er</sup> sera applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose des signalisations correspondantes.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 février 2011

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,  
Adjoint au Chef de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale  
de Voirie*

Didier LANDREVIE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2011-011 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue Charlot, à Paris 3<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu le décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 portant diverses dispositions de sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instaurant les sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux qui doivent être entrepris rue Charlot, à Paris 3<sup>e</sup>, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation sur une section de cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles des travaux : du 21 février au 31 décembre 2013 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation générale provisoire sera établi à Paris 3<sup>e</sup> arrondissement :

— Charlot (rue) : depuis le boulevard du Temple, vers et jusqu'à la place Olympe de Gouges.

Art. 2. — La mesure citée à l'article précédent sera applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose des signalisations correspondantes.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé du 5 mai 1989 seront suspendues en ce qui concerne la portion de voie mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 février 2011

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,  
Adjoint au Chef de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale  
de Voirie*

Didier LANDREVIE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2011-007 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Cotentin, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2008-012 du 27 juin 2008 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G./G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne dans les voies du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris de compétence municipale ;

Considérant que, dans le cadre de travaux concessionnaire rue du Cotentin, à Paris 15<sup>e</sup>, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux (dates prévisionnelles des travaux du 21 février au 18 mars 2011 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15<sup>e</sup> arrondissement :

— Cotentin (rue du) :

- côté pair, au droit des n<sup>os</sup> 28 à 32 ;

- côté impair, en vis-à-vis du n<sup>o</sup> 28 bis, y compris la zone 2 roues.

Art. 2. — L'emplacement G.I.G./G.I.C. situé au droit du 28 bis, rue du Cotentin, à Paris 15<sup>e</sup> arrondissement, sera déplacé, à titre provisoire, au droit du n<sup>o</sup> 28 de la même voie.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté municipal susvisé du 27 juin 2008 seront suspendues, à titre provisoire, en ce qui concerne l'emplacement G.I.G./G.I.C. situé au droit du n<sup>o</sup> 28 bis, rue du Cotentin, à Paris 15<sup>e</sup> arrondissement.

Art. 4. — Les mesures citées aux articles 1, 2 et 3 seront applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> février 2011

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,  
Chef de la 3<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Daniel LE DOUR

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n<sup>o</sup> STV 3/2011-008 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Desnouettes, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que, dans le cadre d'une emprise de travaux concessionnaire rue Desnouettes, à Paris 15<sup>e</sup>, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux (date prévisionnelle des travaux du 28 février au 18 mars 2011 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15<sup>e</sup> arrondissement :

— Desnouettes (rue) : côté pair, au droit du n<sup>o</sup> 74, y compris la zone 2 roues.

Art. 2. — La mesure citée à l'article précédent sera applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose des signalisations correspondantes.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 février 2011

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,  
Chef de la 3<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Daniel LE DOUR

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n<sup>o</sup> STV 6/2011-016 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Marie et Louise, à Paris 10<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que les travaux de réhabilitation de logements à Paris 10<sup>e</sup> arrondissement, nécessitent de réglementer provisoirement le stationnement dans la rue Marie et Louise ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles des travaux : du 14 février 2011 au 31 janvier 2012 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 10<sup>e</sup> arrondissement :

— Marie et Louise (rue) : côté pair, au droit du n<sup>o</sup> 14.

Art. 2. — La mesure citée à l'article précédent sera applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose des signalisations correspondantes.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 janvier 2011

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieure des Services Techniques,  
Chef de la 6<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Christelle GODINHO

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n<sup>o</sup> STV 6/2011-017 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Vicq d'Azir, à Paris 10<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que les travaux de suppression d'un branchement C.P.C.U., suite à la démolition d'un bâtiment à Paris 10<sup>e</sup> arrondissement, nécessitent de réglementer provisoirement le stationnement dans la rue Vicq d'Azir ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles des travaux : du 7 au 14 février 2011 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 10<sup>e</sup> arrondissement :

— Vicq d'Azir (rue) : côté impair, au droit des n<sup>os</sup> 25 à 27.

Art. 2. — La mesure citée à l'article précédent sera applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose des signalisations correspondantes.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 février 2011

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieure des Services Techniques,  
Chef de la 6<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Christelle GODINHO

**Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2011-003  
restaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Coypel, à Paris 13<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Considérant que, dans le cadre de la construction d'un immeuble au n° 73 de l'avenue des Gobelins, il convient d'interdire, à titre provisoire, le stationnement et de le considérer comme gênant la circulation publique rue Coypel, à Paris 13<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles des travaux : du 21 février 2011 au 31 juillet 2012 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, dans la voie suivante du 13<sup>e</sup> arrondissement :

— Coypel (rue) : côté impair, au droit des numéros 9 à 11.

Art. 2. — La mesure citée à l'article précédent sera applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose des signalisations correspondantes.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 février 2011

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Emmanuel MARTIN

**Voie et Déplacements. — Arrêté n° 2011-010 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale avenue du Général Laperrine, à Paris 12<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Considérant que, dans le cadre de l'aménagement du tramway ET3, il convient de mettre en impasse provisoirement l'avenue du Général Laperrine, à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles des travaux : du 10 février au 18 mars 2011 inclus) ;

Sur proposition de la Directrice de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — La voie suivante à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement sera mise en impasse, à titre provisoire :

— Général Laperrine (avenue du) : à partir de la rue Marcel Dubois, vers et jusqu'à la place Edouard Renard.

Art. 2. — La mesure citée à l'article précédent sera applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose des signalisations correspondantes.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 février 2011

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef,  
Adjoint au Chef du Service des Déplacements*

Daniel GARAUD



### **Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'une inspectrice générale.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 janvier 2011 :

A compter du 7 février 2011, il est mis fin au détachement sur un emploi de Directeur de la Commune de Paris, en qualité de directrice adjointe à la Direction des Affaires Culturelles chargée de la sous-direction de la création artistique, de Mme Laurence PASCALIS, administratrice hors classe de la Ville de Paris.

A compter de la même date, Mme Laurence PASCALIS est détachée sur un emploi d'inspecteur général de la Ville de Paris, à l'Inspection Générale.

L'intéressée est maintenue, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

### **Direction des Ressources Humaines. — Nomination de deux directeurs de la Commune de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 janvier 2011 :

A compter du 1<sup>er</sup> février 2011, il est mis fin au détachement sur un emploi de sous-directeur de la Commune de Paris, de Mme Florence POUYOL, administratrice hors classe de la Ville de Paris.

A compter de la même date, Mme Florence POUYOL est détachée sur un emploi de Directeur de la Commune de Paris, en qualité de Directrice Adjointe, à la Direction de la Propreté et de l'Eau.

L'intéressée est maintenue, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 janvier 2011 :

A compter du 21 février 2011, il est mis fin au détachement sur un emploi de sous-directeur de la Commune de Paris, de M. Philippe VINCENSINI, administrateur hors classe de la Ville de Paris.

A compter de la même date, M. Philippe VINCENSINI est détaché sur un emploi de directeur de la Commune de Paris, en qualité de Directeur Adjoint, à la Direction des Affaires Culturelles.

L'intéressé est maintenu, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

### **Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'une Directrice de projet.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 27 janvier 2011 :

Mme Sylvie BORST, ingénieure en chef des services techniques de la Commune de Paris, est, à compter du 1<sup>er</sup> février 2011, pour une durée de trois ans, détachée sur l'emploi de Directeur de projet de la Ville de Paris, à la Direction des Ressources Humaines, pour assurer les fonctions de Directeur de projet « Université des Cadres ».

L'intéressée est mise, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

### **Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade de technicien supérieur principal (F/H) de la Commune de Paris.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° D.868-1° du 7 juillet 1980 modifiée fixant le statut particulier applicable aux techniciens supérieurs de la Commune de Paris ;

Vu la délibération n° D.717 du 30 mai 1988 fixant la nature des épreuves et du programme du concours pour l'admission au grade de technicien supérieur principal de la Commune de Paris (ex chef de section du corps des techniciens des travaux) ;

Vu la délibération n° 2005 DRH 66 des 12, 13 et 14 décembre 2005 fixant les modalités d'avancement de grade dans les corps de la Commune de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Un concours sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade de technicien supérieur principal (F/H) de la Commune de Paris s'ouvrira à partir du jeudi 12 mai 2011. Le nombre de places offertes est fixé à 27.

Art. 2. — Peuvent faire acte de candidature les techniciens supérieurs comptant au moins six mois d'ancienneté dans le 5<sup>e</sup> échelon et justifiant de cinq années de services effectifs en cette qualité, ces conditions étant appréciées au 31 décembre 2011.

Art. 3. — Les candidats devront veiller personnellement à ce que leur dossier parvienne à la Direction des Ressources Humaines (Bureau des personnels ouvriers et techniques) le lundi 11 avril 2011 à 16 h au plus tard.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le lundi 11 avril 2011 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, affranchissement en vigueur).

Art. 4. — La composition du jury et la désignation des examinateurs spéciaux chargés de la conception et de la notation des épreuves feront l'objet d'un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 février 2011

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le sous-directeur des emplois et des carrières*

Marc-Antoine DUCROCQ

### **Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats admis à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe de la Commune de Paris, ouvert à partir du 19 octobre 2010.**

- 1 — Mme Isabelle VERITE
- 2 — M. François LUSSIEZ
- 3 — M. Eric COLSON

4 — Mme Michèle CLEMENCON

5 — M. Cyril COTELLE.

Arrête la présente liste à 5 (cinq) noms.

Fait à Paris, le 31 janvier 2011

*Le Président du Jury*

Rémi VIENOT

**Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat admis au concours interne d'accès au corps des adjoints techniques (F/H) de la Commune de Paris — grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe — dans la spécialité maintenance industrielle, ouvert à partir du 22 novembre 2010, pour trois postes.**

— M. DECILAP Gérald.

Arrête la présente liste à un (1) nom.

Fait à Paris, le 3 février 2011

*Le Président du Jury*

Joël GEOFFROY

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats admis au concours externe d'accès au corps des adjoints techniques (F/H) de la Commune de Paris — grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe — dans la spécialité maintenance industrielle, ouvert à partir du 22 novembre 2010, pour trois postes, auxquels s'ajoute un poste non pourvu au titre du concours interne.**

1 — M. CHARCONNET Steeve

2 — M. TACINE Madjid

3 — M. KOITA Ibrahima

4 — M. MERCHER Jean-Louis.

Arrête la présente liste à quatre (4) noms.

Fait à Paris, le 3 février 2011

*Le Président du Jury*

Joël GEOFFROY

**DEPARTEMENT DE PARIS**

**Fixation du budget 2010 et des tarifs journaliers applicables à la Maison « Sainte-Monique » située 66, rue des Plantes, à Paris 14<sup>e</sup>, gérée par l'Association « Notre-Dame de Bon Secours ».**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu les propositions budgétaires de l'établissement pour l'année 2010 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2010, les dépenses et les recettes prévisionnelles de la Maison « Sainte-Monique » située 66, rue des Plantes, à Paris 14<sup>e</sup>, gérée par l'Association « Notre Dame de Bon Secours » sise 68, rue des Plantes, à Paris 14<sup>e</sup>, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

Section afférente à l'hébergement : 3 111 541,05 € :

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 874 857 € H.T. ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 1 298 802,24 € H.T. ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 937 881,81 € H.T.

Section afférente à la dépendance : 857 666,39 € :

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 71 604 € H.T. ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 786 062,39 € H.T. ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 0 € H.T.

*Recettes prévisionnelles :*

Section afférente à l'hébergement : 3 111 541,05 € :

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 3 013 407,05 € H.T. ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 98 134 € H.T. ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : néant.

Section afférente à la dépendance : 857 666,39 € :

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 837 266,39 € H.T. ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 20 400 € H.T. ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : néant.

Les tarifs journaliers visés à l'article 3 tiennent compte de la reprise de résultats déficitaires antérieurs pour un montant global de 11 948,16 €.

Art. 2. — Les tarifs journaliers afférents à l'hébergement de la Maison « Sainte-Monique » située 66, rue des Plantes, Paris 14<sup>e</sup>, gérée par l'Association « Notre-Dame de Bon Secours » sise 68, rue des Plantes, à Paris 14<sup>e</sup>, sont fixés à 64,15 €, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les tarifs journaliers afférents aux résidents de moins de 60 ans et aux résidents accueillis au titre de l'expérimentation « accueil temporaire des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés », de la Maison « Sainte-Monique » située 66, rue des Plantes, Paris 14<sup>e</sup>, gérée par l'Association « Notre-Dame de Bon Secours » sise 68, rue des Plantes, à Paris 14<sup>e</sup>, sont fixés à 82,23 €, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Art. 3. — Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de la Maison « Sainte-Monique » située 66, rue des Plantes à Paris 14<sup>e</sup>, gérée par l'Association « Notre-Dame de Bon Secours » sise 68, rue des Plantes, à Paris 14<sup>e</sup>, sont fixés comme suit :

— G.I.R. 1/2 : 21,67 € ;

— G.I.R. 3/4 : 13,75 € ;

— G.I.R. 5/6 : 5,83 €.

Ces tarifs de facturation 2010 sont fixés rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Art. 4. — Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de la publication de la décision.

Art. 5. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 4 février 2011

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

Pour la Directrice Générale de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé  
*La sous-directrice de l'administration générale,  
du personnel et du budget*

Martine BRANDELA

**Fixation du compte administratif du C.A.J. RESOLUX  
situé 203, boulevard Saint-Antoine et au 12, rue  
Godefroy Cavaignac, à Paris 11<sup>e</sup>. — Modificatif.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général

Vu la convention conclue le 2 juillet 1991 entre M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association de Réinsertion Sociale du Luxembourg (RESOLUX) pour le C.A.J. RESOLUX situé 203, rue du Faubourg Saint-Antoine et au 12, rue Godefroy Cavaignac, à Paris 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu les avenants à la convention en date du 25 juillet 1991, du 14 avril 2003, du 12 janvier 2007, du 12 février 2010 ;

Vu le compte administratif présenté par l'établissement pour l'année 2009 ;

Vu l'arrêté en date du 17 janvier 2011 arrétant le compte administratif 2009 du C.A.J. RESOLUX ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté du 17 janvier 2011 arrétant le compte administratif du CAJ RESOLUX situé au 203, boulevard Saint-Antoine et au 12, rue Godefroy Cavaignac, à Paris 11<sup>e</sup> est modifié comme suit :

« Compte tenu des avances déjà versées par le Département de Paris, le solde restant à verser par le Département de Paris est d'un montant de 39 744 € ».

Art. 2. — La Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 2 février 2011

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*Le sous-directeur de l'action sociale*

Ludovic MARTIN

**Délégation de la signature du Maire de Paris, Président  
du Conseil de Paris siégeant en formation de  
Conseil Général (Direction du Patrimoine et de  
l'Architecture).**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 modifiée par la délibération en date du 11 mai 2009 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 3221-11 du Code général des collectivités territoriales, et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services du Département de Paris ;

Vu les arrêtés de nomination et de mise à disposition du Département de Paris, en tant que de besoin, de certains fonctionnaires et agents de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 25 juin 2008 nommant M. Jacques MONTHIOUX, Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 30 juin 2009 portant organisation de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ;

Vu l'arrêté en date du 17 mai 2010 modifié par l'arrêté du 7 juillet 2010 et par l'arrêté du 26 août 2010 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, au Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est déléguée à M. Jacques MONTHIOUX, Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité, et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée à :

- M. Rémy VIEILLE, ingénieur général, Directeur Adjoint,
  - M. Christophe DERBOULE, administrateur hors classe, sous-directeur des ressources,
  - M. Philippe CAUVIN, ingénieur général, chargé du Service technique des bâtiments de proximité,
  - M. Rémy THUAU, ingénieur en chef des services techniques, chargé du Service technique des bâtiments tertiaires,
  - M. Xavier de BODINAT, ingénieur général, chargé du Service technique de l'architecture et des projets,
  - M. Didier LOUBET, ingénieur en chef des services techniques, chargé du Service technique du bâtiment durable,
- à effet de signer :

a) tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services relevant de leur autorité,

b) tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur.

Cette délégation s'étend aux actes qui ont pour objet de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.



Une délégation spécifique est accordée à M. Jacques MONTHIOUX, à M. Rémy VIEILLE et à M. Didier LOUBET à effet de signer la vente de Certificats d'Economie d'Energie (C.E.E.) produits par les travaux d'efficacité énergétique réalisés par le Département de Paris.

Une délégation spécifique est également accordée à M. Rémy THUAU, à M. Philippe CAUVIN et à M. Xavier de BODINAT à effet de signer dans le cadre des opérations de travaux les documents suivants : obtention ou délivrance de permis de stationnement et obtention ou délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public ou privé par convention de mise à disposition.

Art. 2. — La délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également donnée à :

— Pour le Service technique des bâtiments de proximité, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du service, à M. Cyril KERCMAR, ingénieur des services techniques, adjoint,

— Pour le Service technique des bâtiments tertiaires, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du service, à Alain de ROECK, ingénieur en chef des services techniques, chef de la mission des installations techniques, adjoint,

— Pour le Service technique de l'architecture et des projets, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du service, à M. Bertrand LERICOLAIS, architecte-voyer en chef, chef de l'Agence d'Etudes d'Architecture, et à Mme Dominique LAUJIN, ingénieure en chef des services techniques, chef de l'Agence de Conduite de Projets,

à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par ces services, et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

Les délégations de signature accordées dans le présent arrêté ne s'appliquent pas aux arrêtés, actes et décisions énumérés ci-après :

1) actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;

2) arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

3) arrêtés de remboursement de frais ou de paiement d'indemnités ou de dommages-intérêts à l'occasion d'actes ou de faits ayant engagé la responsabilité du Département de Paris lorsque la somme dépasse 3 000 € par personne indemnisée ;

4) mémoires en défense ou recours pour excès de pouvoir ;

5) ordres de mission pour les déplacements du Directeur hors du territoire métropolitain ou à l'intérieur de celui-ci ;

6) sanctions disciplinaires supérieures à l'avertissement et au blâme.

Art. 3. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée, pour les affaires relevant de leur compétence, à :

Pour le Service du contrôle de gestion et de la communication :

— Mme Véronique SINAGRA, chargée de mission, chef de service, et en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de service, Mme Noëlle TOURET, attachée d'administrations parisiennes, et M. Philippe BOCQUILLON, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure,

à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par le service ou relevant de leur autorité et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

Pour la cellule d'information et des relations avec les architectes :

— Mme Claudie PREDAL, attachée d'administrations parisiennes, pour les attestations de service fait portant sur les

prestations remises dans le cadre des concours de maîtrise d'œuvre.

Art. 4. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée, pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives, à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés par le service, notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

Pour la sous-direction des ressources :

I — Pour la sous-direction des ressources :

1) *Pour la mission patrimoine :*

— M. Jean-François RUBELLIN, chargé de mission, chef de la mission patrimoine et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la mission, Mme Laurence FAVRE, ingénieure des travaux, adjointe.

2) *Pour la mission achats :*

— Mme Marie-Noëlle GARNIER, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de la mission.

3) *Pour le Service des ressources humaines et de la logistique :*

— Mme Brigitte VARANGLE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de service, et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de service, M. Jean Nicolas FLEUROT, attaché principal des administrations parisiennes, adjoint.

— Mlle Angela LAMELAS, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du Bureau des ressources humaines, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Rémi LECOMTE, attaché d'administrations parisiennes, adjoint à la chef du Bureau.

— Mme VARANGLE, M. FLEUROT, Mlle LAMELAS et M. LECOMTE ont également délégation de signature à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions de caractère individuel concernant les personnels administratifs, techniques et ouvriers, préparés par le service, ainsi que les ordres de service, marchés à procédure adaptée passés en application de l'article 28 du Code des marchés publics, attestations de service fait, actes liés à l'exécution des marchés, arrêtés de mémoires des fournisseurs.

— Mme Amina CHERKAOUI-SALHI, ingénieure hydrologue et hygiéniste, responsable du Bureau de l'hygiène et de la sécurité.

4) *Pour le service juridique et financier :*

— Mme Emmanuelle BURIN-RONGIER, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du Service juridique et financier.

— M. Vincent CRESSIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Bureau des affaires juridiques et des marchés et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Magali MARRAGOU, attachée d'administrations parisiennes, adjointe,

pour les actes suivants :

1) actes préparatoires à la passation des marchés et des contrats de partenariat prévus à l'art L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales : avis d'appel publics à la concurrence, règlement de consultation, pièces du dossier de consultation des entreprises, courriers aux entreprises et autres actes préparatoires ;

2) publication des avis et des avis rectificatifs sur les marchés et des contrats de partenariat prévus à l'art L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales aux journaux d'annonces légales ;

3) avis d'attribution de marchés publics et des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales publiés aux journaux d'annonces légales ;

4) bordereaux d'envoi au Préfet conformément à l'article 43 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 ;

5) attestations de service fait sur factures de publications aux journaux d'annonces légales ;

6) enregistrement des plis reçus dans le cadre des marchés et des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 du Code général des collectivités territoriales ;

7) courriers aux entreprises de demandes de pièces prévues à l'article 46 du Code des marchés publics.

— Mme Marie-Aline ROMAGNY, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du Bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne Marie PRIETO, attachée d'administrations parisiennes, adjointe,

pour les actes suivants :

- 1) affectation de crédits en régularisation comptable ;
- 2) engagements financiers et délégations de crédits ;
- 3) gestion et délégation des crédits d'urgence et d'études ;
- 4) visa financier des pièces de marchés ;

5) attestations de service fait sur factures de publications aux journaux d'annonces légales.

— M. Vincent PLANADE, attaché d'administrations parisiennes, chef du Bureau de la prévention des litiges et du contentieux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Randjini RATTINAVELOU, attachée d'administrations parisiennes, adjointe,

pour les actes suivants :

1) dires et contradictoires transmis aux experts dans le cadre des différentes procédures d'expertises judiciaires prévues par le Code de justice administrative ou le Code de procédure civile ;

2) toute réponse à une demande d'information émanant d'un particulier dans le cadre de la gestion d'un litige potentiel ou actuel ;

3) toute réponse à un cocontractant de l'administration dans le cadre de l'instruction des mémoires en réclamation ;

4) avis de notification des contrats de transaction, eux-mêmes signés par le Maire de Paris ;

5) déclarations de sinistres afférentes aux assurances dommages-ouvrages éventuellement contractées par la Ville de Paris, concurrence avec les chefs de Sections Locales d'Architecture ;

6) certificats administratifs destinés à justifier, auprès de la Recette Générale des Finances, la mise en paiement d'une somme résultant de l'établissement d'un contrat de transaction au profit d'un tiers ;

7) comptes-rendus relatifs aux négociations préliminaires avec les constructeurs publics, réalisées dans le but d'aboutir à la signature d'un contrat de transaction, dans les conditions prévues par les articles 2044 et suivants du Code civil.

5) *Pour le service de la maîtrise d'ouvrage informatique :*

— M. Jean-Pierre VER, chef d'arrondissement, chef du service et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe NIORT, adjoint, ingénieur divisionnaire des travaux, à l'effet de signer tous ordres de service, marchés à procédure adaptée passés en application de l'article 28 du Code des marchés publics, attestations de service fait.

II — Pour le service technique du bâtiment durable :

1) *Pour le projet C.P.E. Ecoles :*

— M. Arnaud LE BEL HERMILE, attaché principal d'administrations parisiennes, chef de projet.

2) *Pour la section réglementation et développement :*

— Mme Magali DOMERGUE, ingénieure des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, Mme Hélène DESBIEYS, ingénieure des travaux, adjointe.

3) *Pour la Section Technique de l'Energie et du Génie Climatique (S.T.E.G.C.) :*

— Mme Véronique LE GALL, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, Mme Laurine AZEMA, ingénieure des services techniques, adjointe, notamment à l'effet de souscrire des abonnements au gaz, à l'électricité, à l'eau, à la vapeur auprès des concessionnaires des réseaux publics.

III — Pour le Service technique de l'architecture et des projets :

1) *Pour la cellule administrative :*

— Mlle Virginie BAUX, attachée d'administrations parisiennes, chef de la cellule, et Mme Laure MELLINA-GOTTARDO, attachée des administrations parisiennes, adjointe (effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010) ;

2) *Pour l'Agence d'Etudes d'Architecture :*

— M. Bertrand LERICOLAIS, architecte-voyer en chef, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thierry BALEREAU, architecte-voyer en chef, adjoint, ainsi qu'à M. Mikaël TAGLIANTE-SARACINO, architecte-voyer en chef ;

— Par ailleurs, M. Bertrand LERICOLAIS, architecte-voyer en chef, chef de l'agence, et M. Norbert CHAZAUD, architecte-voyer, reçoivent délégation à l'effet de signer des dossiers de demande de permis de construire et de permis de démolir établis pour le compte de la Ville de Paris.

3) *Pour l'Agence de Conduite des Projets :*

— Mme Dominique LAUJIN, ingénieure en chef des services techniques, chef de l'agence, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent PINNA, ingénieur des services techniques, adjoint ;

— Par ailleurs, une délégation de signature spécifique est donnée à Mme Annelie DUCHATEL et Mme Véronique FRADON, ingénieures des services techniques, Mme Christiane LE BRAS, ingénieure divisionnaire des travaux, Mme Virginie KATZWEDEL, architecte-voyer en chef, et M. François COGET, chargé de mission cadre supérieur.

4) *Pour le Bureau de l'Economie de la Construction (B.E.C.) :*

— M. Emmanuel PERRIGUE, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure, chef du Bureau, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe GOUVERNEUR, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure, adjoint ;

IV — Pour le Service technique des bâtiments tertiaires :

1) *Pour la mission des installations techniques :*

— M. Alain de ROECK, ingénieur en chef des services techniques, chef de la mission.

2) *Pour la section technique du génie civil et des aménagements intérieurs :*

— M. Yves BORST, ingénieur des services techniques, chef de la section et en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Victor LECOURTIER, ingénieur des travaux, adjoint.

3) *Pour la section d'architecture des bâtiments fonctionnels :*

— M. Marc HANNOYER, ingénieur des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Hugues VANDERZWALM, ingénieur des services techniques, adjoint ;

V — Pour le Service technique des bâtiments de proximité :

— Pour la Section locale d'architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements :

- Mme Christine VOISINE, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, Mme Laurence VISCONTE, architecte-voyer en chef, adjointe.

— Pour la section locale d'architecture des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements :

- M. Jean-Luc MORIN-DEPOORTERE, ingénieur des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Pascal DUBOIS, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements :

- M. Michel PERRIN, chef d'arrondissement, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, Mme Marina KUDLA, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe.

— Pour la Section locale d'architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements :

- M. Daniel VERRECCHIA, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Philippe BALA, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 12<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Patrick CHAGNAS, chef d'arrondissement, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, Mme Eliane VAN AERDE, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe (à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010).

— Pour la Section locale d'architecture du 13<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Christophe ROSA, ingénieur des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, M. Dominique DENIEL, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 14<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Sébastien BOUCHERON, ingénieur des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, Mme Florence PERSON BAUDIN, ingénieure des travaux, adjointe.

— Pour la Section locale d'architecture du 15<sup>e</sup> arrondissement :

- Mme Joan YOUNES, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, M. Alain LEMOINNE, chef d'arrondissement, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 16<sup>e</sup> arrondissement :

- Mme Joan YOUNES, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section par intérim et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, M. Gilles MERLIN, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 17<sup>e</sup> arrondissement :

- Mme Cécile ROUSSEL, ingénieure des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, M. Dominique DUBOIS-SAGE, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 18<sup>e</sup> arrondissement :

- Mme Catherine BUNER, chargée de mission cadre supérieur, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de la section, M. Jean-François MANGIN, ingénieur des travaux, adjoint.

— Pour la Section locale d'architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Laurent CORBIN, ingénieur des services techniques, chef de la section, et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, Mme Alexandra VERNEUIL, ingénieure des services techniques, adjointe.

— Pour la Section locale d'architecture du 20<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Stéphane LAJOURS, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section et, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de la section, Mme Martine MARSAULT, chef d'arrondissement, adjointe.

Art. 5. — Les délégations de signatures accordées au titre du présent article concernent les arrêtés, actes et décisions énumérés ci-dessous :

1) actes préparatoires à la passation des marchés : avis d'appel publics à la concurrence, règlement de consultation, pièces du dossier de consultation des entreprises, courriers aux entreprises et autres actes préparatoires ;

2) marchés publics, de toute forme et nature : acceptation des offres, et actes d'engagement, notification des marchés, certification des exemplaires consignés aux fins de nantissement, lettres aux candidats retenus et aux candidats écartés ;

3) avis d'attribution de marchés publics publiés aux journaux d'annonces légales et bordereaux d'envoi au Préfet conformément à l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales ;

4) actes et décisions nécessaires à la passation et à la souscription des baux et des concessions de travaux publics, ainsi qu'à leurs avenants éventuels ;

5) ordres de services et bons de commande ;

6) actes liés à l'exécution des marchés : décisions de poursuivre, agrément de sous-traitants et acceptation de leur conditions de paiement, actes d'interruption ou de prolongation de délais, décision de réception ;

7) toute mise en demeure formelle notamment avant application des pénalités, voire résiliation ;

8) résiliation ;

9) reconduction expresse ;

10) acceptation d'une phase de prestation, au sens du cahier des clauses administratives générales relatives aux marchés de prestations intellectuelles, notification de la phase suivante ;

11) notification d'une tranche conditionnelle ;

12) établissement et notification des états d'acompte, acceptation du décompte final et notification du décompte général ;

13) arrêtés de comptabilité en recette et en dépense (certificats pour paiement) ;

14) agrément et mainlevée des cautions substituées aux retenues de garantie ;

15) états des frais de déplacement et d'indemnités et de liquidation des heures supplémentaires ;

16) votes aux assemblées générales de copropriétés ou d'associations syndicales de propriétaires dans le cadre de la représentation de la Ville de Paris et les actes y afférant ;

17) décisions de déclaration sans suite pour motif d'intérêt général ;

18) publication des avis et des avis rectificatifs sur les marchés publiés aux journaux d'annonces légales ;

19) envoi et signature des bordereaux d'envoi au Préfet conformément à l'article 43 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 ;

20) attestations de service fait.

Art. 6. — Délégation de signature est également donnée à :

— Pour la Section technique de l'énergie et du génie climatique :

- M. Pascal LANIER, chef d'arrondissement, et M. Georges HARDOUIN, ingénieur divisionnaire des travaux, à l'effet de signer, les mêmes actes en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service et de son adjointe,

- M. Patrick BRETON, chef d'exploitation, responsable de la subdivision de contrôle du privé,



- M. Marc ETOURMY, ingénieur divisionnaire des travaux, responsable de la subdivision d'exploitation Sud,

- M. Pierre-Bruno COLALONGO, ingénieur divisionnaire des travaux, responsable de la subdivision d'exploitation Nord,

à l'effet de signer tous actes liés à l'activité de ces subdivisions et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

— Pour la Section technique du génie civil et des aménagements intérieurs :

- M. Etienne PINCHON, ingénieur divisionnaire des travaux, responsable de la section travaux,

- M. Frédéric BORDE, ingénieur des travaux, responsable de la section événements,

à l'effet de signer tous actes liés à l'activité de cette section et notamment ceux énumérés à l'article 5 du présent arrêté.

Art. 7. — Délégation de signature est également donnée, dans le cadre de leurs attributions, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

1) Pour le Service du contrôle de gestion et de la communication :

- Mme Marie GUYOT, attachée des administrations parisiennes,

- Mme Sylvie ALLY, ingénieure économiste de la construction,

- M. Laurent REJOWSKI, ingénieur économiste de la construction.

2) Sous-direction des ressources :

— Pour le Service juridique et financier :

Pour le Bureau des affaires juridiques et des marchés :

- Mme Lydie MACREZ, attachée des administrations parisiennes,

- M. Cédric FAUCON, attaché des administrations parisiennes,

- Mlle Céline OLIVIERI, attachée des administrations parisiennes,

Pour le Bureau de la prévision et d'exécution budgétaire :

- Mme Nadège ABOMANGOLI, attachée des administrations parisiennes,

— Pour la mission achats :

- Mme Josiane BRAUN, ingénieure économiste de la construction,

- M. Cyril LEROY, ingénieur économiste de la construction.

— Pour le Service de maîtrise d'ouvrage informatique :

- Mme Noëlle QUERU, ingénieure des travaux,

3) Service technique de l'architecture et des projets :

— Pour l'Agence d'Etudes d'Architecture :

- M. Ronald HUMBERT, architecte-voyer en chef,

- Mme Corinne ASSELIN, chargée de mission,

- Mme Béatriz DE LA FUENTE, architecte-voyer,

- M. Alexandre REYNAUD, architecte-voyer,

- Mme Catherine SIGAUT, architecte-voyer,

- M. Norbert CHAZAUD, architecte-voyer,

- Mme Claire UTARD, architecte-voyer,

- Mme Blanche RIVIERE D'AGOSTINO, architecte-voyer,

- Mme Françoise NIVÔSE-BOYER, architecte-voyer,

- Mme Léa MILKI, architecte-voyer

- Mme Nathalie BODIANSKY, architecte-voyer.

— Pour l'Agence de Conduite des Projets :

- Mlle Fanny MAURIET, chargée de mission cadre supérieure,

- Mme Nathalie COLANGE, architecte-voyer,

- Mlle Claire BETHIER, ingénieure des travaux,

- Mme Roselyne CAMBON, ingénieure des travaux,

- M. Maxime CAILLEUX, ingénieur des travaux,

- Mme Delphine LE DUFF, ingénieure des travaux,

- M. Christophe CRIPPA, ingénieur des travaux,

- Mlle Audrey ORBAN, ingénieure des travaux,

- Mme Charlotte DETAILLE, ingénieure divisionnaire des travaux,

- M. Christian VINATIER, ingénieur divisionnaire des travaux,

- M. Foulamono DOUMBOUYA, ingénieur des travaux,

- Mme Danièle SCHINACHER, ingénieure des travaux,

- M. Sébastien TRAN, ingénieur des travaux,

- Mme Charlotte CALAS, ingénieure des travaux.

— Pour le Bureau de l'économie de la construction :

- Mme Christèle BLIN, ingénieure économiste de la construction,

- M. Philippe CHICOISNE, ingénieur économiste de la construction,

- Mme Elodie de VACHON, ingénieure économiste de la construction,

- Mme Valentine DURIX, ingénieure économiste de la construction,

- Mme Catherine GAUTHIER, ingénieure économiste de la construction de classe supérieure,

- Mme Murielle TITE, ingénieure économiste de la construction.

4) Service technique du bâtiment durable :

- M. Patrick BACKES, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure.

— Pour la section technique de l'énergie et du génie climatique :

- Mme Hélène BEL-DEBAY, ingénieure des services techniques, qui reçoit en outre délégation de signature, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme LE GALL et de Mme AZEMA, pour la souscription des abonnements au gaz, à l'électricité, à l'eau, à la vapeur auprès des concessionnaires des réseaux publics,

- Mme Morgane PONCHEL, ingénieure divisionnaire des travaux,

- M. Florent ROBINET, ingénieur des travaux,

- M. Thomas PERINEAU, ingénieur des travaux,

- M. Laurent BEUF, ingénieur des travaux.

5) Service technique des bâtiments tertiaires :

- M. Bernard DAVISSEAU, ingénieur des travaux,

— Pour la Section d'Architecture des Bâtiments Fonctionnels (S.A.B.F.) :

- M. François RIVRIN-RICQUE, ingénieur des travaux,

- M. Julien BRASSELET, ingénieur des travaux,

- M. Philippe BAROT, ingénieur des travaux.

6) Service technique des bâtiments de proximité :

- M. Philippe FOURE, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure,

- M. Jean-Jacques LESAGE, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure,

- M. Michel DUVEAU, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure,

- Mme Chantal GUEU, ingénieure économiste de la construction,

- M. Henri KASZUBA, ingénieur économiste de la construction,

— Pour la Section locale d'architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements :

- M. Julien GAIDOT, ingénieur des travaux,

— Pour la Section locale d'architecture des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements :

- M. Eric PERTHUIS, ingénieur divisionnaire des travaux,
- M. Jacques DERAUCROIX, ingénieur des travaux,
- M. Daniel MONELLO, ingénieur des travaux.

— Pour la Section locale d'architecture des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements :

- M. Hubert BRONNEC, ingénieur divisionnaire des travaux,
- Mme Nathalie JARRY, ingénieure des travaux.

— Pour la Section locale d'architecture des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements :

- M. Matthieu PRATLONG, ingénieur des travaux,
- M. Nicolas GINEYTS, ingénieur des travaux,
- M. Pascal CORVEZ, ingénieur des travaux,
- Mme Maryline JUDAS, ingénieure des travaux.

— Pour la Section locale d'architecture du 12<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Vincent MALIN, ingénieur des travaux,
- M. Rémy PIMPANEAU, ingénieur des travaux,
- M. Francis VIAL, chef de subdivision.

— Pour la Section locale d'architecture du 13<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Didier VARLET, ingénieur des travaux,
- M. Olivier MERLE DES ILES, ingénieur des travaux,
- Mlle Julie COMPIN, ingénieure des travaux.

— Pour la Section locale d'architecture du 14<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Jean-Claude CID, ingénieur divisionnaire des travaux,
- M. Philippe VAUDE, chef de subdivision.

— Pour la Section locale d'architecture du 15<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Vincent PONSEEL, ingénieur des travaux,
- M. Philippe BERTRAND, ingénieur des travaux.

— Pour la Section locale d'architecture du 16<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Philippe PERRET, ingénieur divisionnaire des travaux,
- M. Alexandre FRANKE, ingénieur des travaux.

— Pour la Section locale d'architecture du 17<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Guy COQUEBLIN, ingénieur des travaux,

— Pour la Section locale d'architecture du 18<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Jean-Pierre LESSERE, attaché d'administrations parisiennes,
- M. Julien DEGOBERT, ingénieur des travaux,
- M. Mathias ROY, ingénieur des travaux,
- M. Julien ABOUJAILI, ingénieur des travaux,
- M. Hocine AZEM, ingénieur des travaux.

— Pour la Section locale d'architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Régis PETITJEAN, ingénieur des travaux,
- M. Jean-François BROUILLAC, ingénieur des travaux,
- Mlle Amandine CABY, ingénieure des travaux,
- M. Noredine BOULHAZAIZ, ingénieur des travaux.

— Pour la Section locale d'architecture du 20<sup>e</sup> arrondissement :

- M. Pierre CHOUARD, ingénieur divisionnaire des travaux,
- M. Patrice MARING, ingénieur divisionnaire des travaux,
- Mme Audrey GROSHENY, ingénieure des travaux,
- M. Alexandre SAVARIRADJOU, ingénieur des travaux,

à l'effet de signer :

- ordres de service dans le cadre des marchés publics,
- attestations de service fait.

Art. 8. — Délégation de signature est également donnée aux membres de la « Commission interne des marchés », à l'effet de dresser et de signer les procès-verbaux établis dans le cadre des compétences dévolues à la commission :

— M. Jacques MONTHIOUX, Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture, en qualité de Président ;

— M. Rémy VIEILLE, ingénieur général, Directeur Adjoint, suppléant du Président ;

— M. Christophe DERBOULE, administrateur hors classe, sous-directeur des ressources, suppléant du Président ;

— Mme Emmanuelle BURIN-RONGIER, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du Service juridique et financier, suppléante du Président, ou en cas d'empêchement ou d'absence, M. Vincent CRESSIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Bureau des affaires juridiques et des marchés ;

— M. Vincent CRESSIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Bureau des affaires juridiques et des marchés, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Magali MARRAGOU, Mme Lydie MACREZ, M. Cédric FAUCON et Mlle Céline OLIVIERI, attachés d'administrations parisiennes ;

— Mme Marie-Aline ROMAGNY, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du Bureau de la prévision et de l'exécution budgétaire, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne-Marie PRIETO et Mme Nadège ABOMANGOLI, attachées d'administrations parisiennes ;

— M. Vincent PLANADE, attaché d'administrations parisiennes, chef du Bureau de la prévention des litiges et du contentieux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Randjini RATTINAVELOU, attachée d'administrations parisiennes ;

— Mme Véronique SINAGRA, chargée de mission, en qualité de membre de la Commission, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe BOCQUILLON, ingénieur économiste de la construction de classe supérieure, Mme Sylvie ALLY et M. Laurent REJOWSKI, ingénieurs économistes de la construction ;

— Mme Marie-Noëlle GARNIER, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de la mission achat, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Josiane BRAUN et M. Cyril LEROY, ingénieurs économistes de la construction.

Art. 9. — Délégation de signature est également donnée à M. Jacques MONTHIOUX, Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture, à M. Christophe DERBOULE, administrateur hors classe, sous-directeur des ressources, et à Mme Emmanuelle BURIN RONGIER attachée principale d'administrations parisiennes, chef du Service juridique et financier, à l'effet de signer les arrêtés de virement de crédits relevant du budget de fonctionnement, hors crédits de personnel.

Art. 10. — Les dispositions de l'arrêté en date du 17 mai 2010 modifié par l'arrêté du 7 juillet 2010 et par l'arrêté du 26 août 2010 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, au Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture ainsi qu'à certains de ses collaborateurs, sont abrogées par le présent arrêté qui s'y substitue.

Art. 11. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 12. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,

— à M. le Receveur Général des Finances,

— à Mme la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris,

- à M. le Directeur des Ressources Humaines,
- à M. le Directeur Général du Patrimoine et de l'Architecture,
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 7 février 2011

Bertrand DELANOË

## ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

### Arrêté n° 2011-0031 modifiant la répartition des autorisations de mises en stage d'adjoints administratifs hospitaliers de 2<sup>e</sup> classe, au titre de l'année 2010.

Le Directeur Général  
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur n° 92-2533 du 2 novembre 1992 définissant les compétences des directeurs d'hôpitaux et des services généraux et notamment son article 10 ;

Vu l'arrêté directeur n° 2006-0309 du 19 octobre 2006 portant délégation de compétence aux directeurs fonctionnels du siège ;

Vu le visa VNCOC010-00047 du 4 novembre 2010 du contrôleur financier ;

Arrête :

Article premier. — L'article premier de l'arrêté n° 2010-0776 du 9 décembre 2010 fixant le nombre et la répartition des autorisations de mises en stage d'adjoints administratifs hospitaliers de 2<sup>e</sup> classe au titre de 2010 est modifié comme suit :

*Au lieu de :*

Hôpital Armand Trousseau	2
Hôpital Rothschild	1
Hôpital Saint-Antoine	2
Hôpital Tenon	4

*Lire :*

Hôpital Armand Trousseau	0
Hôpital Rothschild	5
Hôpital Saint-Antoine	4
Hôpital Tenon	0

Art. 2. — Le Directeur de chaque site concerné assure dans la limite des postes autorisés, les mises en stage de la manière suivante :

— en priorité, en épuisant la dernière liste d'aptitude arrêtée en commission de sélection dans l'établissement et dans l'ordre établi par cette liste,

— à défaut de liste, ou si cette liste est épuisée, en arrêtant une nouvelle liste d'aptitude après organisation d'une commission de sélection dans l'établissement.

Art. 3. — Le Directeur par intérim des Ressources Humaines de l'A.P. - H.P. est chargé de la publication du présent arrêté au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Le Directeur de chaque site concerné assure la publicité des actes relatifs à l'application du présent arrêté selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Art. 4. — Le Directeur par intérim des Ressources Humaines de l'A.P. - H.P. et le Directeur de chaque site concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 février 2011

Pour le Directeur Général  
et par délégation,

*Le Directeur*  
*par intérim des Ressources Humaines*

Alain BURDET

### Arrêté n° 2011-0032 modifiant la répartition des autorisations de mises en stage d'agents d'entretien qualifiés, au titre de l'année 2010.

Le Directeur Général  
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 91-936 du 19 septembre 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des blanchisseurs et des conducteurs ambulanciers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directeur n° 92-2533 du 2 novembre 1992 définissant les compétences des directeurs d'hôpitaux et des services généraux et notamment son article 10 ;

Vu l'arrêté directeur n° 2006-0309 du 19 octobre 2006 portant délégation de compétence aux directeurs fonctionnels du siège ;

Vu le visa VNCOC010-00050 du 4 novembre 2010 du contrôleur financier ;

Arrête :

Article premier. — L'article premier de l'arrêté 2010-0773 du 9 décembre 2010 fixant le nombre et la répartition des autorisations de mise en stage d'agents d'entretien qualifiés, au titre de 2010, est modifié comme suit :

*Au lieu de :*

Hôpital Armand Trousseau	6
Hôpital Rothschild	0

*Lire :*

Hôpital Armand Trousseau	0
Hôpital Rothschild	6

Art. 2. — Le Directeur de chaque site concerné assure dans la limite des postes autorisés, les mises en stage de la manière suivante :

— en priorité, en épuisant la dernière liste d'aptitude arrêtée en commission de sélection dans l'établissement et dans l'ordre établi par cette liste,

— à défaut de liste, ou si cette liste est épuisée, en arrêtant une nouvelle liste d'aptitude après organisation d'une commission de sélection dans l'établissement.

Art. 3. — Le Directeur par intérim des Ressources Humaines de l'A.P. - H.P. est chargé de la publication du présent arrêté au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».



Le Directeur de chaque site concerné assure la publicité des actes relatifs à l'application du présent arrêté selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Art. 4. — Le Directeur par intérim des Ressources Humaines de l'A.P. - H.P. et le Directeur de chaque site concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 février 2011

Pour le Directeur Général  
et par délégation,  
*Le Directeur*  
*par intérim des Ressources Humaines*  
Alain BURDET

**Arrêté n° 2011-0033 modifiant la répartition des autorisations de mises en stage d'agents des services hospitaliers qualifiés, au titre de l'année 2010.**

Le Directeur Général  
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 89-241 du 18 avril 1989 modifié portant statuts particuliers du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1188 du 3 août 2007 modifié portant statuts particuliers du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur n° 92-2533 du 2 novembre 1992 définissant les compétences des directeurs d'hôpitaux et des services généraux et notamment son article 10 ;

Vu l'arrêté directeur n° 2006-0309 du 19 octobre 2006 portant délégation de compétence aux directeurs fonctionnels du siège ;

Vu le visa VNCOC010-00049 du 4 novembre 2010 du contrôleur financier ;

Arrête :

Article premier. — L'article premier de l'arrêté 2010/0775 du 9 décembre 2010 fixant le nombre et la répartition des autorisations de mise en stage d'agents des services hospitaliers qualifiés, au titre de 2010, est modifié comme suit :

*Au lieu de :*

Hôpital Rothschild	1
Hôpital Saint-Antoine	2
Hôpital Tenon	4

*Lire :*

Hôpital Rothschild	6
Hôpital Saint-Antoine	1
Hôpital Tenon	0

Art. 2. — Le Directeur de chaque site concerné assure dans la limite des postes autorisés, les mises en stage de la manière suivante :

— en priorité, en épuisant la dernière liste d'aptitude arrêtée en commission de sélection dans l'établissement et dans l'ordre établi par cette liste,

— à défaut de liste, ou si cette liste est épuisée, en arrêtant une nouvelle liste d'aptitude après organisation d'une commission de sélection dans l'établissement.

Art. 3. — Le Directeur par intérim des Ressources Humaines de l'A.P. - H.P. est chargé de la publication du présent arrêté au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Le Directeur de chaque site concerné assure la publicité des actes relatifs à l'application du présent arrêté selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Art. 4. — Le Directeur par intérim des Ressources Humaines de l'A.P. - H.P. et le Directeur de chaque site concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 février 2011

Pour le Directeur Général  
et par délégation,  
*Le Directeur*  
*par intérim des Ressources Humaines*  
Alain BURDET

**PREFECTURE DE POLICE**

**Arrêté n° 2011-00054 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation dans la rue de Vaugirard, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié relatif aux sites énoncés au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un bâtiment à usage de bureaux, il convient de neutraliser, à titre provisoire, le stationnement dans la rue de Vaugirard, à Paris 15<sup>e</sup>, au droit du n° 238 ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Cinq places de stationnement payant et une partie de la zone de livraison au droit du n° 238 de la rue de Vaugirard, sont neutralisées. Le régime de circulation de la voie (deux files de circulation à sens unique et un couloir d'autobus) est maintenu sur une chaussée restreinte.

Art. 2. — Ces mesures sont applicables jusqu'à la fin des travaux.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3 du Code précité.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police et la Directrice de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Il prendra effet après sa publication et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 26 janvier 2011

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Préfet, Directeur du Cabinet*  
Jean-Louis FIAMENGI

**Arrêté n° 2011-00060 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à M. Antoine BOULANGER, né le 6 décembre 1980, Lieutenant de Police, affecté à la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 février 2011

Michel GAUDIN

**Arrêté n° 2011-00066 fixant la liste nominative du personnel apte aux interventions à caractère radiologique à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la défense ;

Vu le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 relatif aux missions et à l'organisation de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;

Sur proposition du Général de division commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La liste nominative du personnel de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris apte aux interventions à caractère radiologique à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour

l'année 2011, prise en application du titre 1, chapitre 2, paragraphe 2.8. du guide national de référence relatif aux risques radiologiques est fixée comme suit :

Grade	Nom	Prénom	Formation
<b>Conseiller technique risques radiologiques</b>			
LCL	GIRAUD	Philippe	RAD 4
CBA	LE NOUENE	Thierry	RAD 4
CBA	LIBEAU	Christophe	RAD 4
CNE	MENCHI	Stéphane	RAD 4
<b>Chef de CMIR</b>			
CBA	BATY	David	RAD 3
CBA	RACLOT	Stéphane	RAD 3
CNE	ANTOINE	Eric	RAD 3
CNE	BAUDRY	Christophe	RAD 3
CNE	BESSAGUET	Fabien	RAD 3
CNE	BONNIER	Christian	RAD 3
CNE	BOUTIN	Cyril	RAD 3
CNE	CATTY	Matthieu	RAD 3
CNE	CHAUVIN	Vincent	RAD 3
CNE	DE ROQUEFEUIL	Joachim	RAD 3
CNE	DEBIZE	Christian	RAD 3
CNE	DIQUELLOU	Fabrice	RAD 3
CNE	DURRANDE	Stanislas	RAD 3
CNE	FORT	Philippe	RAD 3
CNE	GELGON	Sébastien	RAD 3
CNE	GRAVINA	Guiseppe	RAD 3
CNE	GROSBOIS	Vincent	RAD 3
CNE	JUBERT	Jérôme	RAD 3
CNE	LABEDIE	Vincent	RAD 3
CNE	LEROY	Quentin	RAD 3
CNE	MAZEAU	Ludovic	RAD 3
CNE	MILLET	François	RAD 3
CNE	MOLLARD	Vincent	RAD 3
CNE	PAINE	Thomas	RAD 3
CNE	RIBEROT	Jérôme	RAD 3
CNE	LATOUR	Sébastien	RAD 3
CNE	SIRVEN	Axel	RAD 3
CNE	YVENOU	Xavier	RAD 3
LTN	ALBAUT	Jérôme	RAD 3
LTN	DUPUIS	Christophe	RAD 3
LTN	LEROY	Vincent	RAD 3
LTN	MONTEL	Perrine	RAD 3
LTN	ONILLON	Laurent	RAD 3
LTN	PAYEN	Yann	RAD 3
MAJ	JOBART	Sylvain	RAD 3
ADC	BOURDIN	Pascal	RAD 3
ADC	VAUCELLE	Frédéric	RAD 3
ADJ	BESCHON	Nicolas	RAD 3
ADJ	BOUILLIER	Frédéric	RAD 3
ADJ	CORBIN	Arnaud	RAD 3
ADJ	GODFRIN	François	RAD 3
SCH	DELBOS	Stéphane	RAD 3
SCH	LAVARENNE	Philippe	RAD 3
SCH	MORGANT	Pierre	RAD 3
SCH	NOEL	Claude	RAD 3
SCH	PIERRU	Stéphane	RAD 3
SCH	PONCELET	Jean-Victor	RAD 3
SCH	ROY	Richard	RAD 3
SGT	KNOCKAERT	Cyril	RAD 3
<b>Equipier intervention risques radiologiques</b>			
CNE	BERNARDINI	Laurent	RAD 2
LTN	PAYEN	Yann	RAD 2
ADJ	HOUDUSSE	Bruno	RAD 2
ADJ	MORVAN	Eric	RAD 2
ADJ	PUYPELAT	Richard	RAD 2

Grade	Nom	Prénom	Formation
ADJ	TRIVIDIC	Marc	RAD 2
SCH	ALEXANDRE	Mathieu	RAD 2
SCH	BALMER	Yoann	RAD 2
SCH	BAUDOUIIN	Christophe	RAD 2
SCH	BODIN	Emmanuel	RAD 2
SCH	COQUEL	Hugo	RAD 2
SCH	FERANDIN	Cédric	RAD 2
SCH	HEYER	Laurent	RAD 2
SCH	LIEVIN	Rhamsès	RAD 2
SGT	AMABLE	Marc	RAD 2
SGT	AMAR	Samy	RAD 2
SGT	BERTHOME	Nicolas	RAD 2
SGT	BERTOUX	David	RAD 2
SGT	BOSSER	Cédric	RAD 2
SGT	CHALAYE	Mikaël	RAD 2
SGT	CONNAULT	Grégory	RAD 2
SGT	COSTA	Olivier	RAD 2
SGT	CUBELLS	Christophe	RAD 2
SGT	DUBRULLE	Richard	RAD 2
SGT	EYNARD	Maxime	RAD 2
SGT	JEANMOUGIN	Olivier	RAD 2
SGT	KACHERMI	Mouldi	RAD 2
SGT	LE CARRER	Fabrice	RAD 2
SGT	MENDEZ	Nicolas	RAD 2
SGT	MORTAS	Romuald	RAD 2
SGT	PAILLARD	Frédéric	RAD 2
SGT	QUENTIEN	Brice	RAD 2
SGT	RABY	Thomas	RAD 2
SGT	RUFIN	Stéphane	RAD 2
CCH	BONINGUE	Mickaël	RAD 2
CCH	BOUX	Pascal	RAD 2
CCH	BRULARD	Stéphane	RAD 2
CCH	CARRE	David	RAD 2
CCH	ESPINOSA	Sébastien	RAD 2
CCH	FERNANDES DA SILVA	Francisco	RAD 2
CCH	LAUDE BOUSQUET	Olivier	RAD 2
CCH	LOPEZ	Gérard	RAD 2
CCH	MAUGUIN	Pierre	RAD 2
CCH	PAGES	Romain	RAD 2
CCH	POULET	Olivier	RAD 2
CCH	POUYAU	Mathieu	RAD 2
CCH	RICQUIER	Guillaume	RAD 2
CCH	ROCH	Arthur	RAD 2
CPL	JOVELIN	David	RAD 2
CPL	VENDE	Jérémie	RAD 2
<b>Equipier reconnaissance risques radiologiques</b>			
CNE	SCHWOERER	Olivier	RAD1
LTN	CARREIN	Kévin	RAD1
LTN	CARRIL MURTA	Louis-Nicolas	RAD1
LTN	CHAUVIRE	Julien	RAD1
LTN	DAVID	Eric	RAD1
LTN	DUARTE	Cédric	RAD1
LTN	DUPUIS	Christophe	RAD 1
LTN	FORTIN	Jérôme	RAD1
LTN	LAURES	Mathieu	RAD1
LTN	SENEQUE	Bertrand	RAD1
LTN	STEMPFEL	Sébastien	RAD1
SGT	GUICHENEY	Grégory	RAD 1
SGT	MIT	Cyrille	RAD 1
SGT	SEVIN	Jérôme	RAD 1
CCH	BLONDELLE	Jérôme	RAD 1
CCH	DAUDIN	Fabrice	RAD 1

Grade	Nom	Prénom	Formation
CCH	DEFOSSEZ	Mathieu	RAD 1
CCH	DUBOIS	Armand	RAD 1
CCH	DURET	Aurélien	RAD 1
CCH	ELBARBRI	Samir	RAD 1
CCH	GIMBERT	Raphaël	RAD 1
CCH	LEMAITRE	Xavier	RAD 1
CCH	MOREAU	Guillaume	RAD 1
CCH	PLAISANT	Maxime	RAD 1
CCH	ROUDAUT	Loïc	RAD 1
CCH	SAEZ	Steve	RAD 1
CPL	AKLAN	Laurent	RAD 1
CPL	ALIBERT	Frédéric	RAD 1
CPL	BATARD	Mathieu	RAD 1
CPL	BAZAN	Olivier	RAD 1
CPL	BEDE	Christophe	RAD 1
CPL	BOUSCAREL	Enguerran	RAD 1
CPL	BOVET	David	RAD 1
CPL	CHANTELOUBE	Franck	RAD 1
CPL	CHARVOZ	Geoffray	RAD 1
CPL	COLLIN	Alexandre	RAD 1
CPL	CORRE	Ronan	RAD 1
CPL	DOYEN	Alexandre	RAD 1
CPL	DURAND	Mickaël	RAD 1
CPL	FAISY	Franck	RAD 1
CPL	GALLOU	Romain	RAD 1
CPL	GIACOMANTI	Camille	RAD 1
CPL	GUERARD	Frédéric	RAD 1
CPL	KERHOAS	Kévin	RAD 1
CPL	LE CORRE	Cyril	RAD 1
CPL	MARTIN	Anthony	RAD 1
CPL	NOWAK	Bertrand	RAD 1
CPL	PEDEBIDOU	Thomas	RAD 1
CPL	PERRIER	Renald	RAD 1
CPL	REMBLIER	Anthony	RAD 1
CPL	THIERY	Tommy	RAD 1
1CL	AMARD	Benoît	RAD 1
1CL	ANCELOT	Yann	RAD 1
1CL	AULNETTE	Maxime	RAD 1
1CL	BARON	Marc-Antoine	RAD 1
1CL	BESSON	Sylvain	RAD1
1CL	BONNEMAIN	Tristan Naël	RAD 1
1CL	BONTEMPS	Yann	RAD 1
1CL	BOUCHET	Yoann	RAD 1
1CL	BOUTELOUP	Nicolas	RAD1
1CL	BURLION	Jérémy	RAD 1
1CL	CADELE	Loïc	RAD 1
1CL	CAIGNARD	Thierry	RAD 1
1CL	CAPON	Aurélien	RAD 1
1CL	CARRIERE	Jérôme	RAD 1
1CL	CHABANE	Geoffrey	RAD 1
1CL	CHAUSSIN	Olivier	RAD 1
1CL	CHAPEAU	Aurélien	RAD1
1CL	CHEVALIER	Yohann	RAD 1
1CL	CHOULETTE	Emmanuel	RAD 1
1CL	COSTECALDE	Mathieu	RAD1
1CL	CROSNIER	Guillaume	RAD 1
1CL	DAMIEN	Thomas	RAD 1
1CL	DAVID	Dimitri	RAD 1
1CL	DE MECQUENEM	Pierre-Antoine	RAD 1
1CL	DE RAEMY	Aurélien	RAD 1
1CL	DEJEAN	Fabien	RAD 1
1CL	DEL VALLE	Bérenger	RAD 1
1CL	DEPLETTE	Benoît	RAD 1
1CL	DEPREZ	Stéphane	RAD 1



Grade	Nom	Prénom	Formation
1CL	DERNAULT	Alan	RAD 1
1CL	DESPHELIPON	Grégory	RAD 1
1CL	DOLIS	Thibault	RAD 1
1CL	DONNETTE	Yohann	RAD 1
1CL	DREAN	Jean Sébastien	RAD 1
1CL	ELPHEGE	Steven	RAD 1
1CL	FAVRE	Xavier	RAD 1
1CL	FLAMAND	Cyril	RAD 1
1CL	FRANCART	Maxime	RAD 1
1CL	GALTIER	Cédric	RAD 1
1CL	GIRARDIN	Sébastien	RAD 1
1CL	GODARD	Jonathan	RAD 1
1CL	GOMEZ	Julien	RAD1
1CL	GOMME	Loïc	RAD 1
1CL	GONZALES	Alan	RAD 1
1CL	GORSE	Pascal	RAD 1
1CL	GUAITELA	Loïc	RAD 1
1CL	GUERARD	Frédéric	RAD1
1CL	GUILLO	Emmanuel	RAD 1
1CL	GUILLONEAU	Ludovic	RAD 1
1CL	GUILLOU	Rémi	RAD 1
1CL	GWIZDZ	Benoît	RAD 1
1CL	HENRY	Jocelyn	RAD 1
1CL	HERVY	Jérôme	RAD 1
1CL	HOGNON	Mickaël	RAD 1
1CL	HUIN	Benoît	RAD 1
1CL	KROCZEK	Vincent	RAD 1
1CL	LAMEY	Quentin	RAD 1
1CL	LAMOUR	Morgan	RAD 1
1CL	LECARPENTIER	Mickaël	RAD 1
1CL	LECLAIR	Emmanuel	RAD1
1CL	LEGRAND	Yoann	RAD 1
1CL	LORIN	Gaël	RAD 1
1CL	MAILLET	Laurent	RAD 1
1CL	MANDON	David	RAD 1
1CL	MARY	Aurélien	RAD 1
1CL	MASSON	Tanguy	RAD 1
1CL	MENTEK	Antonin	RAD 1
1CL	OCHEM	Christophe	RAD 1
1CL	OUHIB	Abdelkader	RAD 1
1CL	PAVARD	Bruno	RAD 1
1CL	PAYA	Tom	RAD 1
1CL	PECASTAINGS	Arnaud	RAD 1
1CL	PETIT	Maxime	RAD 1
1CL	POMMIER	Romain	RAD 1
1CL	PUERTAS	Vincent	RAD 1
1CL	RITTON	Arnaud	RAD 1
1CL	ROBERT	Vincent	RAD 1
1CL	ROMASTIN	Fabien	RAD 1
1CL	ROY	Corentin	RAD 1
1CL	SABIANI	Franck	RAD 1
1CL	SABLE	Anthony	RAD 1
1CL	SEYEUX	Kévin	RAD 1
1CL	SIGNORET	Alexis	RAD 1
1CL	SOLANO	Olivier	RAD 1
1CL	SOLITUDE	Cédric	RAD 1
1CL	TALBOURDET	Lionel	RAD 1
1CL	THOMAZEAU	Julien	RAD 1
1CL	THOURET	Denis	RAD 1
1CL	TOURET	Guillaume	RAD 1

Grade	Nom	Prénom	Formation
1CL	TRANCHANT	Anthony	RAD 1
1CL	VINCENT	Cédric	RAD 1
1CL	WAMBRE	Frédery	RAD 1
1CL	ZIETEK	Sébastien	RAD 1

Art. 2. — Le Général de division commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, de la Préfecture de Police, des Préfectures des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 février 2011

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Préfet, Directeur du Cabinet*  
Jean-Louis FIAMENGHI

**Arrêté n° 2011-00067 fixant la liste nominative du personnel apte aux interventions à caractère chimique et biologique à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la défense ;

Vu le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 relatif aux missions et à l'organisation de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;

Sur proposition du Général de division commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La liste nominative du personnel de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris apte aux interventions à caractère chimique et biologique à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011, prise en application du titre 1, chapitre 2, paragraphe 2.8. du guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques est fixée comme suit :

Grade	Nom	Prénom	Formation
<b>Conseiller technique risques chimiques</b>			
LCL	GIRAUD	Philippe	RCH4
CBA	BATY	David	RCH4
CBA	LE NOUENE	Thierry	RCH4
CBA	LIBEAU	Christophe	RCH4
CBA	RACLOT	Stéphane	RCH4
CNE	MENCHI	Stéphane	RCH4
<b>Chef de CMIC</b>			
CNE	ANTOINE	Eric	RCH3
CNE	BAUDRY	Christophe	RCH3
CNE	BESSAGUET	Fabien	RCH3
CNE	BONNIER	Christian	RCH3
CNE	BOUTIN	Cyril	RCH3
CNE	CHAUVIN	Vincent	RCH3
CNE	DE ROQUEFEUIL	Joachim	RCH3
CNE	DEBIZE	Christian	RCH3

Grade	Nom	Prénom	Formation
CNE	DIQUELLOU	Fabrice	RCH3
CNE	DURRANDE	Stanislas	RCH3
CNE	FORT	Philippe	RCH3
CNE	GELGON	Sébastien	RCH3
CNE	GRAVINA	Guiseppe	RCH3
CNE	GROSBOIS	Vincent	RCH3
CNE	JUBERT	Jérôme	RCH3
CNE	LABEDIE	Vincent	RCH3
CNE	LATOUR	Sébastien	RCH3
CNE	LEROY	Quentin	RCH3
CNE	MILLET	François	RCH3
CNE	MOLLARD	Vincent	RCH3
CNE	PAINE	Thomas	RCH3
CNE	RIBEROT	Jérôme	RCH3
CNE	SIRVEN	Axel	RCH3
CNE	YVENOU	Xavier	RCH3
LTN	ALBAUT	Jérôme	RCH3
LTN	DUPUIS	Christophe	RCH3
LTN	LEROY	Vincent	RCH3
LTN	MONTEL	Perrine	RCH3
LTN	ONILLON	Laurent	RCH3
LTN	PAYAN	Yann	RCH 3
MAJ	JOBART	Sylvain	RCH3
ADC	BOURDIN	Pascal	RCH3
ADC	VAUCELLE	Frédéric	RCH3
ADJ	BESCHON	Nicolas	RCH3
ADJ	BOUILLIER	Frédéric	RCH3
ADJ	GODFRIN	François	RCH3
ADJ	TRIVIDIC	Marc	RCH3
SCH	DELBOS	Stéphane	RCH3
SCH	LAVARENNE	Philippe	RCH3
SCH	MORGANT	Pierre	RCH3
SCH	NOEL	Claude	RCH3
SCH	PONCELET	Jean-Victor	RCH3
SCH	ROY	Richard	RCH3
<b>Equipier intervention risques chimiques et biologiques</b>			
CNE	BERNARDINI	Laurent	RCH2
LTN	MAU	Cyril	RCH2
ADJ	MORVAN	Eric	RCH2
ADJ	HOUDUSSE	Bruno	RCH2
SCH	ALEXANDRE	Mathieu	RCH2
SCH	BALMER	Yoann	RCH2
SCH	BAUDOIN	Christophe	RCH2
SCH	COQUEL	Hugo	RCH2
SCH	FERANDIN	Cédric	RCH2
SCH	HEYER	Laurent	RCH2
SGT	AMABLE	Marc	RCH1
SGT	AMAR	Samy	RCH2
SGT	BERTHOME	Nicolas	RCH2
SGT	BERTOUX	David	RCH2
SGT	BODIN	Emmanuel	RCH2
SGT	CHALAYE	Mikaël	RCH2
SGT	CONNAULT	Grégory	RCH2
SGT	COSTA	Olivier	RCH2
SGT	CUBELLS	Christophe	RCH2
SGT	DUBRULLE	Richard	RCH2
SGT	EYNARD	Maxime	RCH2
SGT	GUICHENEY	Grégory	RCH2
SGT	KACHERMI	Mouldi	RCH2
SGT	KNOCKAERT	Cyril	RCH2
SGT	LE CARRER	Fabrice	RCH2
SGT	LIEVIN	Rhamsès	RCH2
SGT	MENDEZ	Nicolas	RCH2
SGT	MORTAS	Romuald	RCH2

Grade	Nom	Prénom	Formation
SGT	PAILLARD	Frédéric	RCH2
SGT	QUENTIN	Brice	RCH2
SGT	RABY	Thomas	RCH2
SGT	RUFIN	Stéphane	RCH2
CCH	BONINGUE	Mickaël	RCH2
CCH	BOUX	Pascal	RCH2
CCH	BRULARD	Stéphane	RCH2
CCH	CARRE	David	RCH2
CCH	DAUDIN	Fabrice	RCH2
CCH	DUBOIS	Armand	RCH2
CCH	ELBARBRI	Samir	RCH2
CCH	ESPINOSA	Sébastien	RCH2
CCH	FERNANDES DA SILVA	Francisco	RCH2
CCH	LAUDE-BOUSQUET	Olivier	RCH2
CCH	LELONG	Boris	RCH2
CCH	LEMAITRE	Xavier	RCH2
CCH	LOPEZ	Gérard	RCH2
CCH	MAUGUIN	Pierre	RCH2
CCH	MOREAU	Guillaume	RCH2
CCH	POULET	Olivier	RCH2
CCH	POUYAU	Mathieu	RCH2
CCH	RICQUIER	Guillaume	RCH2
CCH	ROCH	Arthur	RCH2
CPL	ALIBERT	Frédéric	RCH2
CPL	CORRE	Ronan	RCH2
CPL	DOYEN	Alexandre	RCH2
CPL	LANCEREAU	Emmanuel	RCH2
CPL	DURAND	Mickaël	RCH2
1CL	DE RAEMY	Aurélien	RCH2
1CL	GUILLON	Emmanuel	RCH2
1CL	TOURET	Guillaume	RCH2
<b>Equipier reconnaissances risques chimiques et biologiques</b>			
CNE	SCHWOERER	Olivier	RCH1
LTN	CARREIN	Kévin	RCH1
LTN	CARRIL MURTA	Louis-Nicolas	RCH1
LTN	CHAUVIRE	Julien	RCH1
LTN	DAVID	Eric	RCH1
LTN	DUARTE	Cédric	RCH1
LTN	FORTIN	Jérôme	RCH1
LTN	LAURES	Mathieu	RCH1
LTN	SENEQUE	Bertrand	RCH1
LTN	STEMPFEL	Sébastien	RCH1
SGT	JEANMOUGIN	Olivier	RCH1
SGT	MIT	Cyrille	RCH1
SGT	SEVIN	Jérôme	RCH1
CCH	BLONDELLE	Jérôme	RCH1
CCH	CLESSIENNE	Jérôme	RCH1
CCH	DEFOSSEZ	Mathieu	RCH1
CCH	DURET	Aurélien	RCH1
CCH	GIMBERT	Raphael	RCH1
CCH	PAGES	Romain	RCH1
CCH	PLAISANT	Maxime	RCH1
CCH	ROUDAUT	Loïc	RCH1
CCH	SAEZ	Steven	RCH1
CPL	AKLAN	Laurent	RCH1
CPL	BATARD	Mathieu	RCH1
CPL	BAZAN	Olivier	RCH1
CPL	BEDE	Christophe	RCH1
CPL	BEGUE	Olivier	RCH1
CPL	BOUSCAREL	Enguerran	RCH1
CPL	BOVET	David	RCH1
CPL	CHARVOZ	Geoffray	RCH1
CPL	COLLIN	Alexandre	RCH1

Grade	Nom	Prénom	Formation
CPL	FAISY	Franck	RCH1
CPL	GALLOU	Romain	RCH1
CPL	GIACOMANTI	Camille	RCH1
CPL	GIRAUD	Arnaud	RCH1
CPL	GUERRIER	Paul	RCH1
CPL	JOVELIN	David	RCH1
CPL	KERHOAS	Kévin	RCH1
CPL	LE CORRE	Cyrille	RCH1
CPL	MARTIN	Anthony	RCH1
CPL	MOREAU	Guillaume	RCH1
CPL	NOWAK	Bertrand	RCH1
CPL	PEDEBIDOU	Thomas	RCH1
CPL	PERRIER	Renald	RCH1
CPL	PIVOT	Vincent	RCH1
CPL	REMBLIER	Anthony	RCH1
CPL	THIERY	Tommy	RCH1
CPL	VENDE	Jérémie	RCH1
1CL	AMARD	Benoît	RCH1
1CL	AULNETTE	Maxime	RCH1
1CL	BARON	Marc-Antoine	RCH1
1CL	BESSON	Sylvain	RCH1
1CL	BONNEMAIN	Trystan-Maël	RCH1
1CL	BONTEMPS	Yann	RCH1
1CL	BOUCHEE	Bastien	RCH1
1CL	BOUCHERON	Romain	RCH1
1CL	BOUCHET	Yoann	RCH1
1CL	BOUTELOUP	Nicolas	RCH1
1CL	BRIQUET	Mickaël	RCH1
1CL	BURLION	Jérémy	RCH1
1CL	CADELE	Loïc	RCH1
1CL	CAIGNARD	Thierry	RCH1
1CL	CAPON	Aurélien	RCH1
1CL	CARRIERE	Jérôme	RCH1
1CL	CHABANE	Geoffrey	RCH1
1CL	CHAUSSIN	Olivier	RCH1
1CL	CHAPEAU	Aurélien	RCH1
1CL	CHEVALIER	Yohann	RCH1
1CL	CHOULETTE	Emmanuel	RCH1
1CL	COSTECALDE	Matthieu	RCH1
1CL	CROSNIER	Guillaume	RCH1
1CL	CROUZET	Julien	RCH1
1CL	DAMIEN	Thomas	RCH1
1CL	DAVID	Dimitri	RCH1
1CL	DE MECQUENEM	Pierre-Antoine	RCH1
1CL	DEJEAN	Fabien	RCH1
1CL	DELATTRE	Emmanuel	RCH1
1CL	DEPLETTE	Benoit	RCH1
1CL	DEPREZ	Stéphane	RCH1
1CL	DERNAULT	Alan	RCH1
1CL	DESPHELIPON	Grégory	RCH1
1CL	DOLIS	Thibault	RCH1
1CL	DONNETTE	Yohann	RCH1
1CL	DREAN	Jean Sébastien	RCH1
1CL	ELPHEGE	Steven	RCH1
1CL	FAVRE	Xavier	RCH1
1CL	FLAMAND	Cyril	RCH1
1CL	FRANCART	Maxime	RCH1
1CL	GIRARDIN	Sébastien	RCH1
1CL	GALTIER	Cédric	RCH1
1CL	GODARD	Jonathan	RCH1
1CL	GOMEZ	Julien	RCH1
1CL	GOMME	Loïc	RCH1
1CL	GONZALES	Alan	RCH1
1CL	GORSE	Pascal	RCH1

Grade	Nom	Prénom	Formation
1CL	GUAITELA	Loïc	RCH1
1CL	GUERARD	Frédéric	RCH1
1CL	GUILLONEAU	Ludovic	RCH1
1CL	GUILLOU	Rémi	RCH1
1CL	GWIZDZ	Benoît	RCH1
1CL	HENRY	Jocelyn	RCH1
1CL	HERVY	Jérôme	RCH1
1CL	HOGNON	Mickaël	RCH1
1CL	HUIN	Benoît	RCH1
1CL	KROCZEK	Vincent	RCH1
1CL	LAMEY	Quentin	RCH1
1CL	LAMOUR	Morgan	RCH1
1CL	LAUTIER	Damien	RCH1
1CL	LECARPENTIER	Mickaël	RCH1
1CL	LECLAIR	Emmanuel	RCH1
1CL	LEGRAND	Yohann	RCH1
1CL	LORIN	Gaël	RCH1
1CL	MAILLET	Laurent	RCH1
1CL	MANDON	David	RCH1
1CL	MARY	Aurélien	RCH1
1CL	MASSON	Tanguy	RCH1
1CL	MENTEK	Antonin	RCH1
1CL	OICHEM	Christophe	RCH1
1CL	OUIHIB	Abdelkader	RCH1
1CL	PAVARD	Bruno	RCH1
1CL	PAYA	Tom	RCH1
1CL	PECASTAINGS	Arnaud	RCH1
1CL	PETIT	Maxime	RCH1
1CL	POMMIER	Romain	RCH1
1CL	PUERTAS	Vincent	RCH1
1CL	RITTON	Arnaud	RCH1
1CL	ROBERT	Vincent	RCH1
1CL	ROMASTIN	Fabien	RCH1
1CL	ROY	Corentin	RCH1
1CL	SABIANI	Franck	RCH1
1CL	SABLE	Anthony	RCH1
1CL	SEYEUX	Kevin	RCH1
1CL	SIGNORET	Alexis	RCH1
1CL	SOLANO	Olivier	RCH1
1CL	SOLITUDE	Cédric	RCH1
1CL	TALBOURDET	Lionel	RCH1
1CL	THOMAZEAU	Julien	RCH1
1CL	THOURET	Denis	RCH1
1CL	TRANCHANT	Anthony	RCH1
1CL	VINCENT	Cédric	RCH1
1CL	ZIETEK	Sébastien	RCH1
1CL	ZUDAIRE	Mathieu	RCH1
1CL	WAMBRE	Freddy	RCH1

Art. 2. — Le Général de division commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, de la Préfecture de Police, des Préfectures des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 février 2011

Pour le Préfet de Police,  
et par délégation  
*Le Préfet, Directeur du Cabinet*  
Jean-Louis FIAMENGHI



**Arrêté n° 2011-00068 fixant la liste nominative du personnel apte au sauvetage-déblaiement à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la défense ;

Vu le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 relatif aux missions et à l'organisation de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage-déblaiement ;

Sur proposition du Général de division commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La liste nominative du personnel de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris apte au sauvetage-déblaiement à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011, prise en application du titre 1, chapitre 3, paragraphe 3.2. du guide national de référence relatif au sauvetage-déblaiement est fixée comme suit :

Grade	Nom	Prénom	Formation
<b>Conseiller technique</b>			
CNE	BOURGEOIS	Sébastien	SDE 3
CNE	CIVES	Michel	SDE 3
CNE	GENINET	Fabrice	SDE 3
MAJ	GUITTON	Christian	SDE 3
ADC	LEVEQUE	Frédéric	SDE 3
ADC	OLLIE	Luc	SDE 3
ADJ	TABOUREL	Stéphane	SDE 3
<b>Chef de section</b>			
CNE	BEIGNON	Emmanuel	SDE 3
CNE	CATTY	Mathieu	SDE 3
CNE	HOLZMANN	Eric	SDE 3
CNE	MENIGON	David	SDE 3
LTN	DOUGUET	Stéphane	SDE 3
LTN	JACQUEMIN	Christophe	SDE 3
LTN	THIBIEROZ	Basile	SDE 3
MAJ	JOBART	Sylvain	SDE 3
MAJ	LIGER	Rémi	SDE 3
ADJ	HAUCHECORNE	Emmanuel	SDE 3
ADJ	PALAYER	Frédéric	SDE 3
<b>Chef d'unité</b>			
CNE	LE CORRE	Yann	SDE 2
LTN	CLERBOUT	Olivier	SDE 2
LTN	CONSTANS	Christophe	SDE 2
MAJ	MERLIN	Patrice	SDE 2
ADC (ESP)	ROBINEAU	Bruno	SDE 2
ADC	GUIBERT	Xavier	SDE 2
ADC	GUILLO	David	SDE 2
ADJ	BOUTET	Jean-Marc	SDE 2
ADJ	BOUTET	Jean-Marc	SDE 2
ADJ	DA SILVA	Christophe	SDE 2
ADJ	GAILHARD	Olivier	SDE 2
ADJ	PERIE-RIFFES	Stéphane	SDE 2
ADJ	REICHLING	Fabrice	SDE 2
ADJ	VERISSIMO	Nelson	SDE 2
SCH	AZERONDE	Olivier	SDE 2

Grade	Nom	Prénom	Formation
SCH	BELLEC	Thierry	SDE 2
SCH	BERTRAND	Steve	SDE 2
SCH	GILLES	Mathieu	SDE 2
SCH	GIRAUD	Christophe	SDE 2
SCH	GOHIER	Guillaume	SDE 2
SCH	HAROUTEL	Rodolphe	SDE 2
SCH	LE GUYADER	Frédéric	SDE 2
SCH	LEONE	Jean-Paul	SDE 2
SCH	MONTIEL	Juan	SDE 2
SCH	PICARD	Bertrand	SDE 2
SCH	SUISSE-GUILLAUD	Jean-Noël	SDE 2
SCH	VALLADE	Jean-Marie	SDE 2
SCH	VERMESSE	Emmanuel	SDE 2
SGT	ALEXIS	Rodrigue	SDE 2
SGT	BOISSAT	Jérôme	SDE 2
SGT	BONNET	Olivier	SDE 2
SGT	CHARISSOU	Olivier	SDE 2
SGT	CHROSTEK	Sébastien	SDE 2
SGT	DANY	Adrien	SDE 2
SGT	DELAUNAY	Jordan	SDE 2
SGT	DELHAYE	John	SDE 2
SGT	DEMETS	Nicolas	SDE 2
SGT	DEMOETE	Pascal	SDE 2
SGT	GALLESE	Philippe	SDE 2
SGT	LE GALL	Armel	SDE 2
SGT	LE MERCIER	Erwan	SDE 2
SGT	LORDEL	Nicolas	SDE 2
SGT	MARCHAND	Fabien	SDE 2
SGT	MERCIER	Aurore	SDE 2
SGT	REVERSAT	David	SDE 2
SGT	SAADOUN	Yohan	SDE 2
SGT	SAINDRENAN	Kévin	SDE 2
SGT	TABUTAUD	David	SDE 2
SGT	VEGA	Benôit	SDE 2
CCH	RENAUD	Cédric	SDE 2
<b>Sauveteur déblayeur</b>			
ADJ	LOUVET	Franck	SDE 1
SCH	LENADANT	Jean-Marie	SDE 1
SCH	ROLLAND	Hervé	SDE 1
SGT	BIONAZ	Yannick	SDE 1
SGT	CARRE	Romarc	SDE 1
SGT	DONZEL	Julien	SDE 1
SGT	GALBOIS	Pierre-Yves	SDE 1
SGT	GELIS	Loïc	SDE 1
SGT	KAEMMERLEN	Sylvain	SDE 1
SGT	MARTINEZ	Cyril	SDE 1
SGT	MAYOL	Jérôme	SDE 1
SGT	REY	Aurélien	SDE 1
SGT	RIVIER	Romain	SDE 1
SGT	SCHOEN	Nicolas	SDE 1
SGT	SCOZZARI	Sébastien	SDE 1
SGT	SIINO	Laurent	SDE 1
CCH	ALAUX	Frédéric	SDE 1
CCH	ANDRIEU	Jérôme	SDE 1
CCH	BAILLY	Clément	SDE 1
CCH	BELHACHE	Yohan	SDE 1
CCH	BENY	Cédric	SDE 1
CCH	BOISROUX	Vincent	SDE 1
CCH	BOSCHER	Laurent	SDE 1
CCH	BOSMORIN	Teddy	SDE 1
CCH	BOUCHUT	Fabien	SDE 1
CCH	BOUYSSOU	Guillaume	SDE 1
CCH	BRACHE	Michaël	SDE 1

Grade	Nom	Prénom	Formation
CCH	BRETOT	Damien	SDE 1
CCH	BRETOT	Damien	SDE 1
CCH	CARRIERE	Gaël	SDE 1
CCH	CHARPENTIER	Nicolas	SDE 1
CCH	COLLING	Joffrey	SDE 1
CCH	COMTE	Sébastien	SDE 1
CCH	COSTA	Tony	SDE 1
CCH	COUVE	Fabrice	SDE 1
CCH	DESCAMPS	Xavier	SDE 1
CCH	GASSE	Frédéric	SDE 1
CCH	GAUCHER	Sylvain	SDE 1
CCH	GUERIN	Frédéric	SDE 1
CCH	JARRY	Benjamin	SDE 1
CCH	KERRACHI	Mohamed	SDE 1
CCH	LEROY	Yannick	SDE 1
CCH	LEVEQUE	Stéphane	SDE 1
CCH	LOUIS DIT BOULIAND	Stéphane	SDE 1
CCH	MANIÈRE	Ludovic	SDE 1
CCH	MOREL	Marc	SDE 1
CCH	PAGLIARULO	Bruno	SDE 1
CCH	PERMEZEL	Sébastien	SDE 1
CCH	POULAIN	Loïc	SDE 1
CCH	RAMANICK	Jean-Marc	SDE 1
CCH	ROMAGNY	Véronique	SDE 1
CCH	ROSEAU	Jean	SDE 1
CCH	SARRODET	Arnaud	SDE 1
CCH	SIRET	Joffrey	SDE 1
CCH	VANDERDONT	Christophe	SDE 1
CCH	VARRY	Franck	SDE 1
CPL	ALLART	Thomas	SDE 1
CPL	ALLART	Thomas	SDE 1
CPL	ANDRES	David	SDE 1
CPL	BAILLY	David	SDE 1
CPL	BOURAS	Karim	SDE 1
CPL	BUTT	Mickaël	SDE 1
CPL	COUROUX	Sébastien	SDE 1
CPL	COURTIAL	Julien	SDE 1
CPL	DALICIEUX	Yoan	SDE 1
CPL	DELGHUST	Thierry	SDE 1
CPL	DELVOYE	Simon-Pierre	SDE 1
CPL	DENIS	Geoffrey	SDE 1
CPL	DIDIER	Ludovic	SDE 1
CPL	D'ORIO	Mario	SDE 1
CPL	DOUILLARD	Stéphane	SDE 1
CPL	DULAC	Romian	SDE 1
CPL	DUPONT	Florian	SDE 1
CPL	GERARDIN	Bruno	SDE 1
CPL	GIGON	Arnaud	SDE 1
CPL	GILBERT	Constant	SDE 1
CPL	GOURIOU	Alan	SDE 1
CPL	GREGOIRE	Maxime	SDE 1
CPL	GUSMINI	Alexandre	SDE 1
CPL	JEANJEAN	Olivier	SDE 1
CPL	JUE	Jérôme	SDE 1
CPL	KAPRAL	Arnaud	SDE 1
CPL	LARDAT	Jérôme	SDE 1
CPL	LE CARRE	Laurent	SDE 1
CPL	LEJEUNE	Julien	SDE 1
CPL	LEMEE	Sébastien	SDE 1
CPL	LEYNAUD	Guillaume	SDE 1
CPL	LIEGE	Sébastien	SDE 1
CPL	LOISEAU	Eric	SDE 1
CPL	LOPEZ	Sébastien	SDE 1

Grade	Nom	Prénom	Formation
CPL	LOUETTE	Juillien	SDE 1
CPL	MAGLIONE	Loïc	SDE 1
CPL	MANZONI	Anthony	SDE 1
CPL	MONTONNEAU	Alexandre	SDE 1
CPL	MORIN	Grégory	SDE 1
CPL	MORISSET	David	SDE 1
CPL	MOULIN	Frédéric	SDE 1
CPL	NEE	Nicolas	SDE 1
CPL	NEY	Nicolas	SDE 1
CPL	NOSSEIN	Anthony	SDE 1
CPL	NOWACZYK	Geoffroy	SDE 1
CPL	ODANT	Alexandre	SDE 1
CPL	PACCOU	Didier	SDE 1
CPL	PONCELET	Julien	SDE 1
CPL	QUESTIOLI	Rémy	SDE 1
CPL	RAMPARANY	Laurent	SDE 1
CPL	RICCETTI	Thomas	SDE 1
CPL	ROCHETTE	Alexandre	SDE 1
CPL	ROLLAND	Benôit	SDE 1
CPL	SACHET	Cédric	SDE 1
CPL	SANNIER	Antoine	SDE 1
CPL	SARREAU	Amaury	SDE 1
CPL	SCHWARTZ	Pierre	SDE 1
CPL	SIFUENTES	Loïc	SDE 1
CPL	TIMELLI	Simon	SDE 1
CPL	TISON	Laurent	SDE 1
CPL	TRAVERS	Jérôme	SDE 1
CPL	UMBERT	Loic	SDE 1
CPL	VIVIEN	Charlie	SDE 1
CPL	WELSCHINGER	Benjamin	SDE 1
CPL	ZANI	Alix	SDE 1
1CL	ADLER	Jean-Georges	SDE 1
1CL	ALBERT	Antony	SDE 1
1CL	ANSCHVEILLER	Mickaël	SDE 1
1CL	ARMAND	Nicolas	SDE 1
1CL	ARNOUX	Mickaël	SDE 1
1CL	ARROYO MANSO	David	SDE 1
1CL	ASTIER	Béranger	SDE 1
1CL	BARRERE	Julien	SDE 1
1CL	BAUCHET	Anthony	SDE 1
1CL	BAZIR	Jérôme	SDE 1
1CL	BELHOUACHI	Fouad	SDE 1
1CL	BENOIST	Xavier	SDE 1
1CL	BERNARD	Vincent	SDE 1
1CL	BERTON	Samuel	SDE 1
1CL	BIGOT	Nicolas	SDE 1
1CL	BLANCHOT	Geoffroy	SDE 1
1CL	BLONDEAU	Eddy	SDE 1
1CL	BOHEME	Mickaël	SDE 1
1CL	BOULAMAIZE	Zackaria	SDE 1
1CL	BOUTER	Jonathan	SDE 1
1CL	BROGUY	Bruno	SDE 1
1CL	CALI	Alexis	SDE 1
1CL	CARDON	Virginie	SDE 1
1CL	CARON	Mathieu	SDE 1
1CL	CAVERON	Laurent	SDE 1
1CL	CHABRIAIS	Vincent	SDE 1
1CL	CHENU	Quentin	SDE 1
1CL	CLEMENT	Ludovic	SDE 1
1CL	CUEVAS	Ivan	SDE 1
1CL	DA COSTA	Christophe	SDE 1
1CL	DA SILVA	Patrick	SDE 1
1CL	DAMERVAL	David	SDE 1
1CL	DENIS	Alexis	SDE 1

Grade	Nom	Prénom	Formation
1CL	DERHAMOUNE	Karim	SDE 1
1CL	DEVANNEAUX	Frédéric	SDE 1
1CL	DUFAY	Yannick	SDE 1
1CL	DUVOLLET	Marc	SDE 1
1CL	ELATRE	Max	SDE 1
1CL	ESTELA	Vincent	SDE 1
1CL	FINCK	Christophe	SDE 1
1CL	FOXONET	Sébastien	SDE 1
1CL	GADIN	Teddy	SDE 1
1CL	GANAYE	Charlie	SDE 1
1CL	GARNIER	Kévin	SDE 1
1CL	GASSE	Mathieu	SDE 1
1CL	GASTOU	Rémy	IMP2
1CL	GENTILE	Kévyn	SDE 1
1CL	GIACOMI	Aurélien	SDE 1
1CL	GUEDET	Pierre-Alain	SDE 1
1CL	HERSAN	Mathieu	SDE 1
1CL	HERVE	Mickaël	SDE 1
1CL	HIESSE	Mathieu	SDE 1
1CL	HOAREAU	David	SDE 1
1CL	IDMONT	Yannick	SDE 1
1CL	JEAMMIE	Jean-Baptiste	SDE 1
1CL	JEGOU	Gaëtan	SDE 1
1CL	KOKOT	Damien	SDE 1
1CL	LAMBERT	Maxime	SDE 1
1CL	LAUMOND	Romain	SDE 1
1CL	LE BOHEC	Pascal	SDE 1
1CL	LE BOUCHER	Sébastien	SDE 1
1CL	LEDHEM	Vincent	SDE 1
1CL	LELAY	Sylvain	SDE 1
1CL	LEMARCHANDEL	Fabien	SDE 1
1CL	LEONI	Nicolas	SDE 1
1CL	LETELLIER	Maxime	SDE 1
1CL	LETOURNEUX	Anthony	SDE 1
1CL	LEVEQUE	Pierre	SDE 1
1CL	LHOTELLIER	Jessy	SDE 1
1CL	LIBERCIER	Thomas	SDE 1
1CL	MAILLET	Loïc	SDE 1
1CL	MANSOURI	Sofiane	SDE 1
1CL	MARAI	Romain	SDE 1
1CL	MARLIER	Henri	SDE 1
1CL	MASSET	Romuald	SDE 1
1CL	MINGUEZ	Gaël	SDE 1
1CL	MOUNIER	Thomas	SDE 1
1CL	NAVEZ	Jean-Michel	SDE 1
1CL	ODANT	Guillaume	SDE 1
1CL	ONESTAS	Willy	SDE 1
1CL	OREGGIA	Stéphane	SDE 1
1CL	PATRIARCHE	Olivier	SDE 1
1CL	PEYROT	Alexandre	SDE 1
1CL	PIERRE	Walens	SDE 1
1CL	PIQUET	Fabien	SDE 1
1CL	PITOT	Rémi	SDE 1
1CL	POITRIMOL	Quentin	SDE 1
1CL	PORTERON	Olivier	SDE 1
1CL	PUYFOURCAT	Jérôme	SDE 1
1CL	QUINZIN	Didier	SDE 1
1CL	RAMADOU		SDE 1
1CL	REBOURS	Nicolas	SDE 1
1CL	RENAN	Maxime	SDE 1
1CL	ROUSSEAU	Mickaël	SDE 1
1CL	SALOU	Nicolas	SDE 1
1CL	SANDOR	Ludovic	SDE 1
1CL	SEPTIER	Julien	SDE 1

Grade	Nom	Prénom	Formation
1CL	SERAIS	Nicolas	SDE 1
1CL	SERRES	Jérôme	SDE 1
1CL	TARQUIN	Luc	SDE 1
1CL	TENIN	Frédéric	SDE 1
1CL	THIRION	Rémi	SDE 1
1CL	TRIHAN	Tristan	SDE 1
1CL	TROLLIET	Loïc	SDE 1
1CL	VAUTIER	Thomas	SDE 1
1CL	VERGNE	Eric	SDE 1
1CL	VERMONT	Yannick	SDE 1
1CL	VERRYDT	Anthony	SDE 1
1CL	VIGNAUX	Mathieu	SDE 1
1CL	VIOLET	Johann	SDE 1
1CL	VUILLOZ	Jean-Marc	SDE 1
1CL	WADOUX	Tony	SDE 1
1CL	WENGER	Claude	SDE 1
1CL	ZOUBLIR	Victor	SDE 1
1CL	ZOUHRY	Ossama	SDE 1
SAP	FUCHS-RASSAT	Virgile	SDE 1
SAP	WEISSER	Francis	SDE 1

Art. 2. — Le Général de division commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, de la Préfecture de Police, des Préfectures des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 février 2011

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Préfet, Directeur du Cabinet*

Jean-Louis FIAMENGI

**Arrêté n° 2011-00069 fixant la liste nominative du personnel apte aux secours subaquatiques à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la défense ;

Vu le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 relatif aux missions et à l'organisation de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Sur proposition du Général de division commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La liste nominative du personnel de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris apte aux secours subaquatiques à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011, est fixée comme suit :

Grade	Nom	Prénom	Formation			Prof.
			PLG	SNL	TSU	
<b>Conseiller technique SAL</b>						
CNE	GROUAZEL	Laurent	3	Moniteur	X	60 M
CNE	LEMAIRE	Cédric	3			60 M
LTN	BARRIGA	Denis	3	Moniteur		30 M
MAJ	JACQUELINE	Alain	3	Moniteur		20 M



Grade	Nom	Prénom	Formation			Prof.
			PLG	SNL	TSU	
ADC	DAZZI	Gilles	3	1	X	30 M
ADC	PINGUET	Philippe	3	Moni- teur	X	60 M
ADC	PLARD	Stéphane	3	1	X	30 M
ADC	THOMAS	Ludovic	3	2	X	60 M
ADJ	CARON	Jean- Christophe	3	2	X	30 M
ADJ	HENRIOT	Loïc	3	1	X	30 M
SCH	JUIN	Sylvano	3	2	X	30 M
SCH	MOKTARI	Sébastien	3	Moni- teur	X	60 M
SCH	PELOUIN	Anthony	3	Moni- teur	X	30 M
SCH	WEYLAND	Jérôme	3	Moni- teur	X	60 M
SGT	PAILLISSE	Sylvain	3	Moni- teur	X	60 M
<b>Chef d'unité SAL</b>						
SCH	GACHIGNARD	Hervé	2	Moni- teur		30 M
SGT	BOUDET	Sébastien	2	1	X	30 M
SGT	CHARTOIS	Jérôme	2			30 M
SGT	DECLERCQ	Romain	2	1	X	30 M
SGT	EON	Yohan	2	1	X	30 M
SGT	ERILL	Antoine	2	1	X	30 M
SGT	GASLARD	Fabrice	2	1	X	40 M
SGT	LEBREUILLY	Philippe	2	1	X	30 M
SGT	TROTOUX	Christophe	2	1	X	30 M
<b>Scaphandrier autonome léger</b>						
CCH	AUMONT	Yannick	1	1	X	30 M
CCH	CADET	John	1	2	X	30 M
CCH	DAILLEAU	Frédéric	1	1		30 M
CCH	GOYHENEXPE	Mathieu	1	1	X	30 M
CCH	JANIN	Stéphane	1	1	X	30 M
CCH	LAGNEAU	Olivier	1	1	X	30 M
CCH	LOUET	Cyril	1	2	X	30 M
CCH	MAMELIN	Nicolas	1	1	X	30 M
CCH	PEYRE	Philippe	1	2	X	30 M
CCH	SEHAN	Jean- Francois	1			
CCH	SOLESMESES	Cédric	1	1	X	30 M
CPL	CHAPEAU	Guillaume	1	1	X	30 M
CPL	CONTAMINE	Ulrich	1			30 M
CPL	FAUVIN	Sylvain	1	X	X	30 M
CPL	FLEURY	Jeffrey	1	X	X	30 M
CPL	GSEGNER	Antoine	1	X	X	30 M
CPL	MONTELS	Laetitia	1		X	30 M
CPL	PENAGER	Ludovic	1			
1CL	BEDOURET	Julien	1	1	X	30 M
1CL	CASSONNET	Mathieu	1	X	X	30 M
1CL	CELERIER	Cédric	1	1	X	30 M
1CL	CLOIX	Julien	1	1	X	30 M
1CL	DANIELOU	Bruno	1	1		30 M
1CL	DODEUR	Laurent	1			
1CL	HILLAIRET	David	1			30 M
1CL	GUEVEL	Didier	1			
1CL	LAGADEC	Damien	1	2	X	30 M
1CL	LARDET	Benjamin	1	1		30 M
1CL	LE FAOU	Yoann	1	1	X	30 M
1CL	LECHENE	Christophe	1	1	X	30 M
1CL	LENORMAND	Jean- Christophe	1	2	X	30 M
1CL	LIPARI	Mathieu	1			

Grade	Nom	Prénom	Formation			Prof.
			PLG	SNL	TSU	
1CL	LUCAS	Aurélien	1	1	X	30 M
1CL	PECQUEUX	Romain	1		X	30 M
1CL	SPITERI	Jérôme	1	1	X	30 M
1CL	TOUPET	Jérôme	1	1	X	30 M

Art. 2. — Le Général de division commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, de la Préfecture de Police, des Préfectures des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 février 2011

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Préfet, Directeur du Cabinet*

Jean-Louis FIAMENGHI

**Arrêté n° 2011-00070 fixant la liste nominative du personnel opérationnel du groupe de recherche et d'exploration profonde à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la défense ;

Vu le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 relatif aux missions et à l'organisation de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 29 avril 2004 fixant le guide national de référence relatif aux interventions en site souterrain ;

Sur proposition du Général de division commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La liste nominative des personnels opérationnels du groupe de recherche et d'exploration profonde à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011, prise en application du titre 1, chapitre 2, paragraphe 2.4.1 des guides nationaux de références relatifs au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (G.R.I.M.P.) et Interventions en Site Souterrain (I.S.S.), est fixée comme suit :

Grade	Nom	Prénom	Formation	
			IMP	ISS
<b>Conseiller technique</b>				
ADC	GUIBERT	Xavier	CT	X
<b>Chef d'unité</b>				
ADJ	LOUVET	Franck	IMP3	X
SCH	BERTRAND	Steve	IMP3	X
SCH	MONTIEL	Juan	IMP3	X
SCH	LE NADANT	Jean-Marie	IMP3	X
SCH	TARDIEU	Daniel	IMP3	X
SGT	SAADOUN	Yohan	IMP3	X
SGT	DONZEL	Julien	IMP3	X

Grade	Nom	Prénom	Formation	
			IMP	ISS
<b>Sauveteur</b>				
SGT	DEFUDES	Alexandre	IMP 2	
SGT	GALBOIS	Pierre-Yves	IMP 2	
SGT	LORDEL	Nicolas	IMP2	X
SGT	REY	Aurélien	IMP2	X
CCH	ALAUX	Frédéric	IMP2	X
CCH	BAILLY	Clément	IMP 2	
CCH	BEROT	Brian	IMP 2	
CCH	BOUCHUT	Fabien	IMP2	X
CCH	BOISROUX	Vincent	IMP2	
CCH	BOUYSSOU	Guillaume	IMP2	
CCH	COLLING	Joffrey	IMP2	X
CCH	DAMAS	Cyrille	IMP2	
CCH	DURUPT	Quentin	IMP2	X
CCH	FUZEAU	Alain	IMP2	X
CCH	GASSE	Frédéric	IMP2	X
CCH	GAUCHER	Sylvain	IMP2	
CCH	JACOB	Kévin	IMP 2	
CCH	LARRERE	Sébastien	IMP2	X
CCH	LEVEQUE	Stéphane	IMP2	X
CCH	PARIZET	Philippe	IMP2	X
CCH	RAMANICK	Jean-Marc	IMP2	X
CCH	PAUCHET	Eric	IMP2	X
CCH	RENAUD	Cédric	IMP2	X
CCH	SARRODET	Arnaud	IMP2	X
CCH	VAL	Loïc	IMP2	X
CCH	WYPLATA	Rémi	IMP2	
CPL	CHOULET	Stéphane	IMP 2	
CPL	DENIS	Geoffrey	IMP2	X
CPL	DUBOURG	Franck	IMP2	X
CPL	GILBERT	Constant	IMP2	
CPL	LOURDET	Freddy	IMP 2	
CPL	MORISSET	David	IMP2	X
CPL	REDONNET	Cyril	IMP 2	
CPL	ROCHETTE	Alexandre	IMP2	X
CPL	SARRODET	Arnaud	IMP2	X
CPL	SIFUENTES	Loïc	IMP2	X
CPL	SIMONIN	Fabien	IMP2	
CPL	WELSCHINGER	Benjamin	IMP2	
1CL	ANSCHVEILLER	Mickaël	IMP2	X
1CL	BAUCHET	Anthony	IMP2	X
1CL	BIGOT	Nicolas	IMP2	X
1CL	BARRERE	Julien	IMP 2	
1CL	BESSON	Sylvain	IMP2	X
1CL	BOHEME	Mickaël	IMP2	X
1CL	DEVANNEAUX	Frédéric	IMP2	X
1CL	ESTELA	Vincent	IMP2	X
1CL	GASTOU	Rémy	IMP2	X
1CL	GAUDIN	David	IMP2	X
1CL	JEAMMIE	Jean-Baptiste	IMP2	X
1CL	LEBECHENEC	Erwan	IMP 2	
1CL	LE BOHEC	Pascal	IMP2	X
1CL	LE BOUCHER	Sébastien	IMP2	
1CL	MOUNIER	Thomas	IMP2	X
1CL	PERTUISEL	Guillaume	IMP2	
1CL	TROLLET	Loïc	IMP2	X
1CL	VERRYDT	Anthony	IMP2	X

Art. 2. — Le Général de division commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, de la Préfecture

de Police, des Préfectures des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 février 2011

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Préfet, Directeur du Cabinet*

Jean-Louis FIAMENGI

**Arrêté n° 2011-00071 fixant la liste nominative du personnel opérationnel du groupe de recherche et d'exploration longue durée à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la défense ;

Vu le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 relatif aux missions et à l'organisation de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Sur proposition du Général de division commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La liste nominative des personnels opérationnels du Groupe d'Exploration Longue Durée (G.E.L.D.) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011, est fixée comme suit :

Grade	Nom	Prénom	Formation
			ELD
<b>Conseiller technique</b>			
ADC	GUIBERT	Xavier	X
<b>Chef d'unité</b>			
ADJ	LOUVET	Franck	X
SCH	BERTRAND	Steve	X
SCH	MONTIEL	Juan	X
SCH	LE NADANT	Jean-Marie	X
SCH	TARDIEU	Daniel	X
SGT	SAADOUN	Yohan	X
SGT	DONZEL	Julien	X
<b>Sauveteur</b>			
SGT	DEFUDES	Alexandre	X
SGT	GALBOIS	Pierre -Yves	X
SGT	LORDEL	Nicolas	X
SGT	REY	Aurélien	X
CCH	ALAUX	Frédéric	X
CCH	BAILLY	Clément	X
CCH	BEROT	Brian	X
CCH	BOUCHUT	Fabien	X
CCH	BOISROUX	Vincent	X
CCH	BOUYSSOU	Guillaume	X
CCH	COLLING	Joffrey	X
CCH	DAMAS	Cyrille	X
CCH	DURUPT	Quentin	X
CCH	FUZEAU	Alain	X
CCH	GASSE	Frédéric	X
CCH	GAUCHER	Sylvain	X
CCH	JACOB	Kévin	X
CCH	LARRERE	Sébastien	X
CCH	LEVEQUE	Stéphane	X
CCH	PARIZET	Philippe	X
CCH	RAMANICK	Jean-Marc	X

Grade	Nom	Prénom	Formation
CCH	PAUCHET	Eric	X
CCH	RENAUD	Cédric	X
CCH	SARRODET	Arnaud	X
CCH	VAL	Loïc	X
CCH	WYPLATA	Rémi	X
CPL	CHOULET	Stéphane	X
CPL	DUBOURG	Franck	X
CPL	GILBERT	Constant	X
CPL	LOURDET	Freddy	X
CPL	MORISSET	David	X
CPL	REDONNET	Cyril	X
CPL	ROCHETTE	Alexandre	X
CPL	SARRODET	Arnaud	X
CPL	SIFUENTES	Loïc	X
CPL	SIMONIN	Fabien	X
CPL	WELSCHINGER	Benjamin	X
1CL	ANSCHVEILLER	Mickaël	X
1CL	BAUCHET	Anthony	X
1CL	BIGOT	Nicolas	X
1CL	BARRERE	Julien	X
1CL	BESSON	Sylvain	X
1CL	BOHEME	Mickaël	X
1CL	DEVANNEAUX	Frédéric	X
1CL	ESTELA	Vincent	X
1CL	GASTOU	Rémy	X
1CL	GAUDIN	David	X
1CL	JEAMMIE	Jean-Baptiste	X
1CL	LEBECHENEC	Erwan	X
1CL	LE BOHEC	Pascal	X
1CL	LE BOUCHER	Sébastien	X
1CL	MOUNIER	Thomas	X
1CL	PERTUISEL	Guillaume	X
1CL	TROLLIET	Loïc	X
1CL	VERRYDT	Anthony	X

Art. 2. — Le Général de division commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, de la Préfecture de Police, des Préfectures des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 février 2011

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Préfet, Directeur du Cabinet*

Jean-Louis FIAMENGHI

**Arrêté n° 2011-00072 fixant la liste nominative des personnels opérationnels du groupe cynotechnique à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la défense ;

Vu le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 relatif aux missions et à l'organisation de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 18 janvier 2000 fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie ;

Sur proposition du général de division commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La liste nominative des personnels opérationnels du groupe cynotechnique de la Ville de Paris et des Départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011, prise en application du titre 1, chapitre 3, paragraphe 3.4. du guide national de référence relatif à la cynotechnie est fixée comme suit :

Grade	Nom	Prénom	Formation
<b>Conseiller technique</b>			
VET	CLERO	Delphine	CYN 3
VET	ROGALEV	Artem	CYN 3
COL	GRANDJEAN	Dominique	CYN 3
SCH	ROLLAND	Hervé	CYN1/CYN 3
<b>Chef d'unité</b>			
CPL	DALICIEUX	Yoan	CYN 2 / CYN 1
<b>Conducteur cynotechnique</b>			
CPL	LARDAT	Jérôme	CYN 1
1CL	BERTON	Samuel	CYN1
1CL	CAVERON	Laurent	CYN 1
1CL	DAMERVAL	David	CYN 1
1CL	MANSOURI	Sofiane	CYN 1
1CL	SERAIS	Nicolas	CYN 1
1CL	TARQUIN	Luc	CYN 1
1CL	VERGNE	Eric	CYN 1

Chiens		
Nom	Identification	
AD'HOC	2 ERJ 544	TARQUIN
APACHE	2 EFH 658	DAMERVAL
BACH	2 FNG 408	ROLLAND
BOSS	250 269 700 213 989	DALICIEUX
BOUMER	2 FGK 215	VERGNE
BRENUUS	250 269 801 081 255	CAVERON
CALIFE	250 269 602 183 711	LARDAT
CHWEPP'S	2 FRU 127	MANSOURI
UGO	2 DAV 356	DALICIEUX
VENT	2 DPX 162	BERTON
VINCE	250 269 800 722 002	SERAIS
VOLT	250 269 800 749 956	ROLLAND

Art. 2. — Le Général de division commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris est chargé l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, de la Préfecture de Police et des Préfectures des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 février 2011

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Préfet, Directeur du Cabinet*

Jean-Louis FIAMENGHI

**Arrêté n° 2011-00073 fixant la liste nominative du personnel apte « hélicoptère » à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;



Vu le Code de la défense ;

Vu le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 relatif aux missions et à l'organisation de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Vu la directive du 13 janvier 2006 du Préfet, Directeur de la Défense et de la Sécurité Civile haut fonctionnaire de défense sur la gestion des hélicoptères de la sécurité civile ;

Sur proposition du Général de division commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La liste nominative du personnel de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris apte « hélicoptère » à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011, est fixée comme suit pour les spécialistes :

1 — Spécialistes subaquatiques :

Grade	Nom	Prénom					Prof.
			PLG	SNL	TSU	Hélicoptère	
<b>Conseiller technique SAL</b>							
CNE	GROUZEL	Laurent	3	Moniteur	X	X	60 M
MAJ	JACQUELINE	Alain	3	Moniteur		X	20 M
ADC	PINGUET	Philippe	3	Moniteur	X	X	60 M
ADC	PLARD	Stéphane	3	1	X	X	30 M
SCH	JUIN	Sylvano	3	2	X	X	30 M
SCH	MOKTARI	Sébastien	3	Moniteur	X	X	60 M
SCH	PELOUIN	Anthony	3	Moniteur	X	X	30 M
SCH	WEYLAND	Jérôme	3	Moniteur	X	X	60 M
SCH	PAILLISSE	Sylvain	3	Moniteur	X	X	60 M
<b>Chef d'unité SAL</b>							
SGT	CHARTOIS	Jérôme	2			X	30 M
SGT	DECLERCQ	Romain	2	1	X	X	30 M
SGT	GASLARD	Jérôme	2	1	X	X	40 M
<b>Scaphandrier autonome léger</b>							
CPL	CHAPEAU	Guillaume	1	1	X	X	30 M
1CL	CASSONNET	Mathieu	1		X	X	30 M
1CL	HILLAIRET	David	1			X	30 M
1CL	LECHENE	Christophe	1	1	X	X	30 M
1CL	TOUPET	Jérôme	1	1	X	X	30 M

2 — Groupe cynotechnique :

SCH	ROLLAND	Hervé	CYN1/CYN 3
Chien	250 269 800 749 956	VOLT	

3 — Spécialistes GRIMP et Exploration Longue Durée (E.L.D.) :

Grade	Nom	Prénom	Hélicoptère
<b>Conseiller technique</b>			
ADC	GUIBERT	Xavier	X

Grade	Nom	Prénom	Hélicoptère
<b>Chef d'unité</b>			
ADJ	LOUVET	Franck	X
SCH	BERTRAND	Steve	X
SCH	MONTIEL	Juan	X
SCH	LE NADANT	Jean-Marie	X
SCH	TARDIEU	Daniel	X
SGT	SAADOUN	Yohan	X
SGT	DONZEL	Julien	X
<b>Sauveteur</b>			
SGT	DEFUDES	Alexandre	X
SGT	GALBOIS	Pierre-Yves	X
SGT	LORDEL	Nicolas	X
SGT	REY	Aurélien	X
CCH	ALAUX	Frédéric	X
CCH	BAILLY	Clément	X
CCH	BEROT	Brian	X
CCH	BOUCHUT	Fabien	X
CCH	BOISROUX	Vincent	X
CCH	BOUYSSOU	Guillaume	X
CCH	COLLING	Joffrey	X
CCH	DAMAS	Cyrille	X
CCH	DURUPT	Quentin	X
CCH	FUZEAU	Alain	X
CCH	GASSE	Frédéric	X
CCH	GAUCHER	Sylvain	X
CCH	JACOB	Kévin	X
CCH	LARRERE	Sébastien	X
CCH	LEVEQUE	Stéphane	X
CCH	PARIZET	Philippe	X
CCH	RAMANICK	Jean-Marc	X
CCH	PAUCHET	Eric	X
CCH	RENAUD	Cédric	X
CCH	SARRODET	Arnaud	X
CCH	VAL	Loïc	X
CCH	WYPLATA	Rémi	X
CPL	CHOULET	Stéphane	X
CPL	DENIS	Geoffrey	X
CPL	DUBOURG	Franck	X
CPL	GILBERT	Constant	X
CPL	LOURDET	Freddy	X
CPL	MORISSET	David	X
CPL	REDONNET	Cyril	X
CPL	ROCHETTE	Alexandre	X
CPL	SARRODET	Arnaud	X
CPL	SIFUENTES	Loïc	X
CPL	SIMONIN	Fabien	X
CPL	WELSCHINGER	Benjamin	X
1CL	ANSCHVEILLER	Mickaël	X
1CL	BAUCHET	Anthony	X
1CL	BIGOT	Nicolas	X
1CL	BARRERE	Julien	X
1CL	BESSON	Sylvain	X
1CL	BOHEME	Mickaël	X
1CL	DEVANNEAUX	Frédéric	X
1CL	ESTELA	Vincent	X
1CL	GASTOU	Rémy	X
1CL	GAUDIN	David	X
1CL	JEAMMIE	Jean-Baptiste	X
1CL	LEBECHENEC	Erwan	X
1CL	LE BOHEC	Pascal	X
1CL	LE BOUCHER	Sébastien	X
1CL	MOUNIER	Thomas	X
1CL	PERTUISEL	Guillaume	X
1CL	TROLLET	Loïc	X

Grade	Nom	Prénom	Héliciteuillage
1CL	VERRYDT	Anthony	X

Art. 2. — Le Général de division commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, de la Préfecture de Police et des Préfectures des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 février 2011

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Préfet, Directeur du Cabinet*  
Jean-Louis FIAMENGHI

**Arrêté n° 2011-00074 fixant la liste nominative du personnel apte dans le domaine « feux de forêts » à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la défense ;

Vu le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 relatif aux missions et à l'organisation de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 3 octobre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux feux de forêts ;

Sur proposition du Général de division commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La liste nominative du personnel de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris apte dans le domaine « feux de forêts » à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne, pour l'année 2011, prise en application du titre 1, chapitre 3, paragraphe 3.2. du guide national de référence relatif aux « feux de forêts » est fixée comme suit :

Grade	Nom	Prénom	Formation
<b>Chef de colonne feux de forêts niveau 4</b>			
CDT	DAUVERGNE	Jacques	FD 4
CNE	SIROT	Laurent	FD 4
CNE	GROUZEL	Laurent	FD 4
<b>Chef de groupe feux de forêts niveau 3</b>			
CNE	MALCOR DEYDIER DE PIERREFEU	Laurent	FD 3
CNE	LUX	Didier	FD 3
CNE	BESSAGUET	Fabien	FD 3
MAJ	ROZIER	Bruno	FD 3
ADC	URVOY	Gilles	FD 3
CCH	CARRE	David	FD 3
<b>Chef d'agrès feux de forêts niveau 2</b>			
CNE	AZZOPARDI	Steve	FD 2
MAJ	LE PALEC	Alain	FD 2
MAJ	NORMAND	Lionel	FD 2
MAJ	WISSELE	Marcel	FD 2
ADC	PINGUET	Philippe	FD 2
ADC	CORDIER	Jean-Denis	FD 2
ADC	GILLARD	Yann, Michel	FD 2
ADC	PLARD	Stéphane	FD 2

Grade	Nom	Prénom	Formation
ADJ	DAMOUR	Yann, Henri	FD 2
ADJ	HOUDUSSE	Bruno	FD 2
ADJ	BOUTAREL	Sylvain	FD 2
ADJ	BOURNAZEAUD	Xavier	FD 2
SCH	CALLEJA	Christophe	FD 2
SCH	BOURDON	Steve	FD 2
SCH	FERANDIN	Cédric	FD 2
SGT	LLACH	Sylvain	FD 2
SGT	STANG	Didier	FD 2
SGT	BAFFOIGNE	Didier	FD 2
SGT	BERNATAS	David	FD 2
SGT	CAHOREAU	Patrice	FD 2
SGT	DICHARRY	Mathieu	FD 2
SGT	MAGUERES	Thierry	FD 2
SGT	POMMIER	Franck	FD 2
SGT	TRANCHANT	Xavier	FD 2
SGT	GASLARD	Fabrice	FD 2
CCH	CORBIERE	Alexandre	FD 2
CCH	BOUX	Pascal	FD 2

**Equipier feux de forêts niveau 1**

CNE	TITUS	Mickaël	FD 1
CNE	DUARTE-PAIXAO	Jean-Francois	FD 1
LTN	CLAEYS	Alexandre	FD 1
LTN	CHERDOT	Pascal	FD 1
ADC	PETIOT	Gilles	FD 1
ADC	MARC	Bertrand	FD 1
ADC	PLARD	Stéphane	FD 1
SCH	MARITCH	David	FD 1
SCH	MAURICE	Jérôme	FD 1
SGT	MAGUERES	Thierry, Paul, Guy	FD 1
SGT	LLACH	Sylvain	FD 1
SGT	GASLARD	Fabrice	FD 1
SGT	DICHARRY	Mathieu	FD 1
SGT	FOURNERET	Alban	FD 1
SGT	ROUILLEAUX	Alexandre	FD 1
CCH	TELLIER	Jean-Philippe	FD 1
CCH	LEBRETON	Sébastien	FD 1
CCH	BEVALOT	Ludovic	FD 1
CCH	VIGNAIS	Denis	FD 1
CCH	HOUSSIN	Christophe	FD 1
CCH	GROISON	Cyrille	FD 1
CCH	CORNUET	Laurent	FD 1
CCH	DAUGERIAS	Alexandre	FD 1
CCH	PERRINE	Yoann	FD 1
CCH	KOUKLIA	Isabelle	FD 1
CCH	GRANDJEAN	Nicolas	FD 1
CCH	GUTIERREZ	Frédéric	FD 1
CCH	PERGUET	Xavier	FD 1
CCH	PUJOL	Cyril	FD 1
CCH	LE BAIL	Renan	FD 1
CCH	PELTIER	Sébastien	FD 1
CCH	GUILLET	Daniel	FD 1
CCH	RICHARD	Nicolas	FD 1
CCH	HAMEL	Anthony	FD 1
CCH	GIRAUD- AFELTOWSKI	Guillaume	FD 1
CCH	DELIBA	Younès	FD 1
CPL	AUGEREAU	Stéphane	FD 1
CPL	GUILLOU	Laurent	FD 1
CPL	DATCHARY	Sébastien	FD 1
CPL	ARCHIMBAUD	Stéphane	FD 1
CPL	BEGUE	Olivier	FD 1

Grade	Nom	Prénom	Formation
CPL	DEBARD	Antoine	FDJ 1
CPL	DESBOURDES	Etienne	FDJ 1
CPL	HABASQUE	Michaël	FDJ 1
CPL	KERHOAS	Kévin	FDJ 1
CPL	VANDER CRUYSSSEN	Laurent	FDJ 1
CPL	VIELARD	Alexandre	FDJ 1
CPL	LEDOUX	Vincent	FDJ 1
CPL	MARQUES	Pascal	FDJ 1
CPL	CHARRON	Cédric	FDJ 1
CPL	CORBILLON	Cyril	FDJ 1
CPL	PARENT	Pascal	FDJ 1
CPL	PICOREAU	Pierre-Emmanuel	FDJ 1
CPL	SABLE	Anthony	FDJ 1
1CL	LOUPIAS	Sébastien	FDJ 1
1CL	QUERE	Christophe	FDJ 1
1CL	LAMBERT	Xavier	FDJ 1
1CL	CAZAUX	Julien	FDJ 1
1CL	DEPEYROT	Raphaël	FDJ 1
1CL	AUBRY	Richard	FDJ 1
1CL	COPPIN	Michaël	FDJ 1
1CL	OUVRAY	Romain	FDJ 1
1CL	DE OLIVEIRA	Sébastien	FDJ 1
1CL	EPELVA	Michel	FDJ 1
1CL	VUILLEMIN	Daniel	FDJ 1
1CL	MARCHAL	Sébastien	FDJ 1
1CL	MICHELET	Fabrice	FDJ 1
1CL	CHARLES	Rémy	FDJ 1
1CL	TOISON	Olivier	FDJ 1
1CL	FERRARI	Bruno	FDJ 1
1CL	DEPESSEVILLE	Jérôme	FDJ 1
1CL	HARDY	Fabian	FDJ 1
1CL	GUERIN	Frédéric	FDJ 1
1CL	NOGUES	Benoît	FDJ 1
1CL	CELERIER	Cédric	FDJ 1
1CL	BALTZER	Emmanuel	FDJ 1
1CL	LENOIR	Grégory	FDJ 1
1CL	RICORDEAU	Ludovic	FDJ 1
1CL	HILLAIRET	David	FDJ 1
1CL	HUSSON	Cédrick	FDJ 1
1CL	LAURENT	Olivier	FDJ 1
1CL	BAILLY-SALINS	Alexandre	FDJ 1
1CL	BAZIR	Jérôme	FDJ 1
1CL	LE MARCOU	Frédéric	FDJ 1
1CL	COUPPEY	Marc	FDJ 1
1CL	BRUNET	Christophe	FDJ 1
1CL	LOPES DOS REIS	Christophe	FDJ 1
1CL	ROUALT	Frédéric	FDJ 1
1CL	VIVIEN	Emmanuel	FDJ 1
1CL	SACHE	Anthony	FDJ 1
1CL	PREYNAT	Vincent	FDJ 1
1CL	OBOEUF	Frédéric	FDJ 1
1CL	KOFFLER	Teddy	FDJ 1
1CL	COMES	Gilles	FDJ 1
1CL	MASSON	Renaud	FDJ 1
1CL	BARRE	Mickaël	FDJ 1
1CL	LECHENE	Christophe	FDJ 1
1CL	CHURLET	Jonathan	FDJ 1
1CL	ESTIER	Jean-Francois	FDJ 1
1CL	GUYADER	Jérôme	FDJ 1
SAP	JABALLAH	Mariam	FDJ 1
SAP	SCHECK	Anthony	FDJ 1
SAP	DACHER	Tony	FDJ 1

Art. 2. — Le Général de division commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, de la Préfecture de Police et des Préfectures des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis et du Val de Marne », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 février 2011

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Préfet, Directeur du Cabinet*  
Jean-Louis FIAMENGHI

### Liste par ordre préférentiel de sélection pour l'accès à l'emploi fonctionnel de chef de vigie de la Préfecture de Police.

Liste par ordre préférentiel des 4 candidat(e)s sélectionné(e)s par la Commission :

Rang	Nom	Nom d'épouse	Prénom
1 <sup>er</sup>	SIVIGNY	OGER	Annick
2 <sup>e</sup>	GOSSELIN	CASPRESAC	Véronique
3 <sup>e</sup>	WEENS	ZIDI	Carole
4 <sup>e</sup>	BOURA	STYRANEC	Sylviane

Fait à Paris, le 4 février 2011

*Le Président de la Commission*  
Jean-Louis WIART

## COMMUNICATIONS DIVERSES

### Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade de technicien supérieur principal (F/H) de la Commune de Paris.

Un concours sur épreuves professionnelles pour l'accès au grade de technicien supérieur principal (F/H) de la Commune de Paris s'ouvrira à partir du jeudi 12 mai 2011, à Paris ou en proche banlieue, pour 27 postes.

Ce concours est ouvert aux technicien(ne)s supérieur(e)s comptant au moins six mois d'ancienneté dans le 5<sup>e</sup> échelon et justifiant de cinq années de services effectifs en cette qualité, ces conditions étant appréciées au 31 décembre 2011.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 11 mars 2011 au 11 avril 2011 inclus.

Pendant cette période, les dossiers d'inscription pourront être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception au Bureau des personnels ouvriers et techniques — Bureau 327 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h), excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossier adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe format 32 x 22,5 cm, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g (2,30 € au 1<sup>er</sup> juillet 2010).

Les dossiers d'inscription renvoyés ou déposés après le lundi 11 avril 2011 - 16 h, feront l'objet d'un rejet (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

**Direction des Finances. — Avis d'appel à la concurrence relatif à la convention d'occupation domaniale pour l'exploitation du restaurant LAURENT.**

**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR :**

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Mairie de Paris — 17, boulevard Morland.

Contact : Direction des Finances — Bureau des établissements concédés.

Attn : Salim BENSMAIL, Bureau 7097, 75004 Paris, France — Téléphone : +3 31 42 76 22 52 — Mél : DF-restaurantLaurent@paris.fr, Fax : +3 31 42 76 36 90.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : point(s) de contact susmentionné(s).

Service auprès duquel le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris concernant un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres, demandes de participation ou manifestations d'intérêt doivent être envoyées à : point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : autorité régionale ou locale.

**SECTION II : OBJET DU CONTRAT DE CONCESSION :**

II.1) Description de la concession :

II.1.1) Intitulé attribué au contrat de concession par le pouvoir adjudicateur : convention d'occupation domaniale pour l'exploitation du restaurant Laurent.

II.1.2) Type de contrat de concession et lieu d'exécution des travaux : exécution, par quelque moyen que ce soit, d'un ouvrage répondant aux besoins précisés par le pouvoir adjudicateur.

Code NUTS FR101

Lieu principal d'exécution des travaux : 41, avenue Gabriel, 75008 Paris, France.

II.1.3) Description succincte du contrat de concession : dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public, l'occupant exploitera un établissement à usage de restauration gastronomique et salons de réception, situé dans les jardins des Champs Elysées au 41, avenue Gabriel, à Paris 8<sup>e</sup> arrondissement, France.

Le candidat devra s'engager à réaliser le programme de travaux suivant : la couverture de l'extraction d'air en toiture, la mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées, le ravalement de la façade, la réfection de l'ensemble de l'électricité et la modernisation du centre thermique. Le candidat pourra également proposer tous les investissements qu'il jugerait nécessaires pour assurer l'exploitation du lieu.

La Ville de Paris ne participera pas au financement de ces investissements et n'assumera pas la maîtrise d'ouvrage. Cette charge incombera à l'occupant, qui assumera le risque de l'opération. L'occupant assurera seul la direction technique des travaux et aura à sa charge toutes les dépenses de fonctionnement, d'entretien, de réparation ou de construction liées aux biens, objets du futur contrat.

A l'issue du contrat, l'intégralité des ouvrages et aménagements résultant des travaux réalisés par l'occupant deviendra la propriété de la Ville de Paris, sans que le cocontractant ait droit à une quelconque indemnité.

L'occupant bénéficiera du droit d'occuper et d'exploiter le site de manière privative selon des modalités qu'il aura définies. Il pourra exploiter la marque Laurent, propriété de la ville. L'occupant aura la faculté de contracter avec un ou plusieurs sous-occupants, sous réserve de l'agrément de la Ville de Paris.

La durée envisagée pour le contrat est de 10 ans.

L'occupant devra verser une redevance à la ville de Paris en contrepartie du droit d'occuper et d'utiliser de façon privative des dépendances du domaine municipal. Cette redevance annuelle ne pourra être inférieure à 450 000 € H.T.

L'occupant devra fournir des garanties assurant la bonne exécution du contrat.

Le contrat sera soumis aux règles relatives aux concessions de travaux énoncées aux articles L. 1415-1 à L. 1415-9 et R. 1415-1 à R. 1415-10 du Code général des collectivités territoriales.

II.1.4) Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 55300000, 45300000

II.2) Quantité ou étendue du contrat de concession :

II.2.1) Quantité ou étendue globale : le restaurant dispose d'une surface totale de 1 981 m<sup>2</sup> dont 2 niveaux sont ouverts au public :

— au rez-de-chaussée, une salle principale d'environ 160 couverts, un salon de 60 couverts maximum, des dégagements et une terrasse de 254 m<sup>2</sup>,

— au 1<sup>er</sup> étage, 5 salons d'une surface totale de 149 m<sup>2</sup>, 2 terrasses d'une surface totale de 310 m<sup>2</sup> et des dégagements.

La cuisine de 143 m<sup>2</sup> se situe au rez-de-chaussée.

Le sous-sol de 389 m<sup>2</sup> comprend les caves, les réserves, les locaux techniques et de service.

Le 2<sup>e</sup> étage sous combles de 281 m<sup>2</sup> abrite les bureaux, des locaux sociaux et de services.

II.2.2) Pourcentage minimal des travaux devant être attribués à des tiers

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE :**

III.1) Conditions de participation :

III.1.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Les candidats pourront se présenter soit seuls, soit en groupement d'entreprises solidaires, sous réserve de l'assurance qu'une société dédiée sera créée pour l'exploitation du site. Les pièces et renseignements demandés concernent les candidats et non les sociétés mères, sauf si celles-ci se portent garantes par lettre d'engagement.

Les dossiers de candidature, rédigés en français, devront comprendre pour chaque candidat et, en cas de groupement, pour chaque membre du groupement :

— Son nom, sa forme juridique, sa raison sociale,

— La liste des dirigeants et des personnes ayant qualité pour engager le candidat,

— Son numéro d'immatriculation au registre du commerce (ou toute pièce équivalente pour les sociétés étrangères),

— Si l'entreprise fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, ou d'une procédure étrangère équivalente, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Chaque candidat devra également produire :

— Une lettre de candidature valant, le cas échéant, habilitation du mandataire par les autres membres du groupement.

Le candidat certifiera que les renseignements fournis sont exacts.

Chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, devra produire :

— les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,

— une attestation sur l'honneur que le candidat est en règle au regard des articles L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,

— une attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet d'une des interdictions de soumissionner prévues à l'article n° 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.



Les certificats ou documents délivrés dans une langue étrangère devront faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

Les candidats pourront utiliser les formulaires relatifs aux marchés publics pour la constitution de leur dossier administratif

III.1.2) Capacité économique et financière : renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies. Chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, devra fournir :

- le montant et la composition de son capital,
- les comptes annuels certifiés des 3 derniers exercices clos accompagnés des liasses fiscales et de leurs annexes,
- les garanties financières apportées.

Les pièces et renseignements demandés concernent les candidats et non les sociétés mères, sauf si celles-ci se portent garantes par lettre d'engagement.

Les candidats sont libres de fournir tout autre document permettant d'attester de leurs capacités économiques et financières.

III.1.3) Capacité technique : renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies. Chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, devra produire :

- Toute référence ou qualification attestant de sa capacité à exploiter l'établissement.

A ce titre devront être précisés, le cas échéant :

- Les noms des prestataires ou partenaires que le candidat prévoit de s'adjoindre,
- Les références et qualifications attestant de la capacité de chacun de ses prestataires et partenaires à assurer la bonne exploitation de l'espace,
- Toute référence ou qualification attestant de sa capacité à réaliser les travaux.

A ce titre devront être précisés :

- Les noms des prestataires ou partenaires que le candidat prévoit de s'adjoindre,
- Les références et qualifications attestant de la capacité de chacun de ses prestataires et partenaires à assurer la réalisation des travaux.

Les candidats sont libres de fournir tout autre document permettant d'apprécier leurs capacités professionnelles et techniques.

#### SECTION IV : PROCEDURE :

IV.1) Critères d'attribution : à l'expiration du délai de réception des offres, les propositions seront examinées en fonction des propositions formulées par les candidats.

Seront pris en compte les critères suivants, hiérarchisés selon un ordre décroissant d'importance :

- L'intérêt et la cohérence d'ensemble du projet d'exploitation, en fonction de son attractivité et de sa capacité à contribuer à la mise en valeur du site,
- Le montant et le mode de calcul de la redevance sur chiffre d'affaires,
- La qualité des propositions architecturales et patrimoniales,
- Les conditions et la soutenabilité du financement du projet.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif :

IV.2.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur

IV.2.2) Date limite de présentation des candidatures : 30 mars 2011 - 16 h.

IV.2.3) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : français.

Section VI : Renseignements complémentaires :

VI.1) Le contrat s'inscrit dans un projet / programme financé par des fonds communautaires : non.

VI.2) Informations complémentaires :

Consultation en 2 temps :

1<sup>re</sup> phase : dépôt des candidatures : les candidatures doivent être déposées ou réceptionnées avant la date et l'heure limites à l'adresse spécifiée au 1.1 du présent avis sous pli cacheté.

Le pli devra porter la mention suivante : « candidature pour l'occupation du restaurant Laurent » et être revêtu de la mention « ne pas ouvrir ».

Les candidatures incomplètes, c'est-à-dire celles ne comprenant pas tous les documents exigés dans le présent avis, seront déclarées recevables sous réserve d'une régularisation par l'envoi des pièces manquantes dans un délai de 48 h à compter de l'envoi de la demande par le pouvoir adjudicateur.

Seront déclarées irrecevables les candidatures ne présentant pas de références et garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes pour démontrer leur capacité à exécuter correctement le contrat.

2<sup>e</sup> phase : dépôt des offres : la Ville de Paris adressera à partir du 2 mai 2011 aux candidats retenus un dossier de consultation, sur la base duquel ils devront formuler leurs propositions pour l'exploitation du restaurant Laurent.

Le délai de réception des offres sera fixé au minimum à 52 jours suivant la date d'envoi du dossier de consultation. Le délai de réception des offres tient compte des visites sur les lieux d'exécution du contrat susceptibles d'être organisées à la demande des candidats.

Les propositions doivent être rédigées en français. Le contrat ne s'inscrit pas dans un projet financé par des fonds communautaires.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

VI.3) Procédures de recours :

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris, France — Mél : greffe.ta-paris@juradm.fr — Téléphone : +3 31 44 59 44 00 — Fax : +3 31 44 59 46 46.

VI.3.2) Introduction des recours :

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris, France — Mél : greffe.ta-paris@juradm.fr — Téléphone : +3 31 44 59 44 00 — Fax : +3 31 44 59 46 46

VI.4) Date d'envoi du présent avis : 27 janvier 2011.

DIRECTION DES ESPACES VERTS  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

### Appel à candidatures

#### Occupation sur le domaine public parisien d'un emplacement de manège, situé dans le Bois de Vincennes, plateau de Saint-Mandé, à Paris 12<sup>e</sup>

La Ville de Paris souhaite procéder à un appel à candidatures pour l'exploitation d'un manège situé dans le Bois de Vincennes, plateau de Saint-Mandé, Paris 12<sup>e</sup>.

L'exploitation pourra consister, soit en l'installation d'un nouveau manège, soit en la reprise du manège actuellement en place, étant entendu que l'emplacement sur lequel est implanté le manège dépend du domaine public de la Ville de Paris.

Les personnes intéressées sont invitées à se renseigner auprès de Mme Florence JOUSSE (Téléphone : 01 71 28 52 38). Le dossier de candidature devra être déposé ou adressé en trois exemplaires avant le 10 mars 2011 à 16 h (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement — Bureau des affaires juridiques et domaniales — 103, avenue de France, 75639 Paris Cedex 13).

## AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2011-0106 fixant la composition du jury d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour le recrutement d'adjoints techniques 1<sup>re</sup> classe — spécialité cuisinier.

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 11 février 2010 modifié portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Laure de la BRETÈCHE, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération modifiée n° E 5 du 29 octobre 1996 fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autre que la France ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 77 en date du 28 juin 2007 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 138 en date du 5 octobre 2007, fixant les spécialités professionnelles des adjoints techniques du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 136-1 du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours sur titres, complété d'épreuves, d'adjoint technique de 1<sup>er</sup> classe — spécialité cuisine ;

Vu l'arrêté n° 2010-1836 bis du 3 décembre 2010 portant ouverture du concours sur titres, complété d'épreuves, d'adjoint technique 1<sup>re</sup> classe — spécialité cuisine, au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Le jury d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de 10 adjoints techniques 1<sup>re</sup> classe — spécialité cuisinier, est fixé comme suit :

Président :

— M. Fulbert MEYNARD, adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe spécialité cuisine au Lycée Maurice Ravel (75) ;

Membres :

— M. Jean-Louis BAUCHERON, Adjoint Technique Principal 2<sup>e</sup> classe au Collège Georges Méliès (75) ;

— Mme Erika ROBERT, Conseillère municipale à la Mairie de Saint-Maurice (94) ;

— M. Pierre LERENARD, Conseiller municipal à la Mairie de Noisy le Sec (93) ;

— M. Michel MAJOURAU, agent supérieur d'exploitation à l'EHPAD « Cousin de Méricourt » (94) ;

— M. Franck SIERRA, agent supérieur d'exploitation à l'EHPAD « Anselme Payen » (75).

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du Président du jury, M. Jean-Louis BAUCHERON le remplacerait.

Art. 3. — M. Enrique GRANGER, membre titulaire de la Commission Administrative Paritaire n° 12 représentera le personnel durant le déroulement de ce concours sur titres, complété d'épreuves.

Art. 4. — Un agent de la section des concours au Service des ressources humaines sera chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 5. — Le chef du Service des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 janvier 2011

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
et par délégation,  
*La Directrice Générale*  
Laure de la BRETÈCHE

### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2011-0107 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints techniques principaux 2<sup>e</sup> classe — spécialité cuisinier.

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 11 février 2010 modifié portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Laure de la BRETÈCHE, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération modifiée n° E 5 du 29 octobre 1996 fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autre que la France ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 77 en date du 28 juin 2007 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 138 en date du 5 octobre 2007 fixant les spécialités professionnelles des adjoints techniques du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 137-1 du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours sur épreuves d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe — spécialité cuisine ;

Vu l'arrêté n° 2010-1836 ter du 3 décembre 2010 portant ouverture d'un concours externe sur épreuves (1 poste) et d'un concours interne sur épreuves (2 postes) d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe — spécialité cuisinier ;

Arrête :

Article premier. — Le jury des concours externe et interne pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de 5 adjoints techniques principaux 2<sup>e</sup> classe — spécialité cuisinier, est fixé comme suit :

Président :

— M. Fulbert MEYNARDT, adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe cuisine, au lycée Maurice Ravel (75) ;

Membres :

- M. Jean-Pierre JULIEN, fonctionnaire retraité (75) ;
- M. Michel MAJOURAU, agent supérieur d'exploitation à l'EHPAD « Cousin de Méricourt » (94) ;
- M. Didier ROUSSEL, adjoint au Maire au Kremlin-Bicêtre (94) ;
- M. Jean-Pierre THELLIER, adjoint au Maire à Fresnes (94) ;
- M. Henri LAURENT, agent supérieur d'exploitation au Bureau de la restauration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Art. 2. — M. Laurent PETITEAU, membre titulaire de la Commission Administrative Paritaire n° 12 représentera le personnel durant le déroulement de ce concours sur épreuves.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement du Président du jury, M. Jean-Pierre JULIEN le remplacerait.

Art. 4. — Un agent de la section des concours au Service des ressources humaines sera chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 5. — Le chef du Service des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 janvier 2011

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
et par délégation,  
*La Directrice Générale*  
Laure de la BRETÈCHE

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2011-0117 fixant la composition du jury des concours interne et externe pour le recrutement de personnels de maîtrise — grade agent de maîtrise — branche cuisine.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale des familles ;

Vu l'arrêté en date du 11 février 2010 modifié portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Laure de la BRETÈCHE, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 70 en date du 12 juillet 2006 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des personnels de maîtrise du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération modifiée n° E 5 du 29 octobre 1996 fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autre que la France ;

Vu la délibération n° 70 bis du 12 juillet 2006 fixant les modalités d'organisation, de la nature et du programme des épreuves du concours sur épreuves de personnel de maîtrise — grade agent de maîtrise — branche cuisine ;

Vu l'arrêté n° 2010-1792 bis du 23 novembre 2010 portant ouverture au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris d'un concours interne (2 postes) et d'un concours externe (1 poste) sur épreuves pour le recrutement de personnels de maîtrise — grade agent de maîtrise — branche cuisine ;

Arrête :

Article premier. — Le jury des concours interne et externe pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de personnels de maîtrise — grade agent de maîtrise — branche cuisine, est fixé comme suit :

Président :

M. Christophe CHAUMON, agent de maîtrise au Lycée Buffon (Paris 15<sup>e</sup>).

Membres :

— Mme Pascale DUPLAN, Maire Adjointe de Fontenay aux Roses (92) ;

— Mme Laurie DODIN, Maire Adjointe à Franconville (95) ;

— M. Jacques SADOUDI, Conseiller technique au Service restauration du Conseil Général du Val de Marne (94) ;

— M. Jean-Luc VALENTI, agent de maîtrise, à l'EHPAD « Julie Siegfried » (75) ;

— M. Henri LAURENT, agent supérieur d'exploitation au Bureau de la restauration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (75).

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du Président du jury, M. Jacques SADOUDI le remplacerait.

Art. 3. — Est désigné en tant qu'examinatrice spécialisée chargée de participer au choix de sujets, à la réunion d'admissibilité, ainsi qu'à l'audition des candidats lors de l'épreuve orale d'admission :

Mlle Jocelyne NATCHEZ, adjoint technique territoriale des établissements d'enseignement du Ministère de l'Education Nationale (75).

Art. 4. — M. Jean-Luc RENAUD, membre titulaire de la Commission Administrative Paritaire n° 11 représentera le personnel durant le déroulement de ce concours sur titres, complété d'épreuves.

Art. 5. — Un agent de la section des concours du Service du personnel sera chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 6. — Le chef du Service des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 janvier 2011

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
et par délégation,  
*La Directrice Générale*  
Laure de la BRETÈCHE



## POSTES A POURVOIR

### Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 24304.

#### LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — Sous-direction du développement et des projets — 227, rue de Bercy, 75570 Paris — Accès : Gare de Lyon ou Quai de la Rapée.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chef de projet Senior - Secteur Ressources Humaines.

Attributions : le (la) chef de projet Senior aura en charge le pilotage en maîtrise d'œuvre du projet « gestion des ressources humaines », deuxième phase de la mise en place d'un système d'information des ressources humaines. Rattaché (e) au chargé de la sous-direction du développement et des projets, en étroite collaboration avec le chef du Bureau et pilotant des spécialistes (chefs de projets, analystes, concepteurs, développeurs,...) du Bureau des projets de ressources humaines, il (elle) assurera le pilotage stratégique du projet et la coordination avec la maîtrise d'ouvrage. Il (elle) aura en charge l'ensemble des opérations d'élaboration de cahiers des charges et passation de marchés pour la mise en oeuvre de ce projet.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : connaissance des marchés publics.

Qualités requises :

N° 1 : le goût de la responsabilité et de l'encadrement d'équipes ;

N° 2 : un bon sens du relationnel.

Connaissances particulières : maîtriser la conduite de projets et la réalisation informatique depuis plus de 6 ans. Une expérience réussie en matière de conduite de projets d'envergure comparable.

#### CONTACT

M. François WOLF — Sous-direction du développement et des projets — 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 65 43 — Mél : francois.wolf@paris.fr.

### Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 24352.

#### LOCALISATION

Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration — 6, rue du Département, 75019 Paris — Accès : Métro Stalingrad.

#### NATURE DU POSTE

Titre : agent de développement local (11<sup>e</sup> arrondissement).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du chef de projet de la Politique de la Ville.

Attributions :

Mission générale : sous la responsabilité du chef de projet, l'agent de développement contribue à mettre en oeuvre les axes prioritaires définis dans le projet de quartier et retenus dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale. Il concourt à la dynamique de projet animée par le chef de projet en veillant à la

cohérence des actions avec les besoins sociaux et urbains identifiés, à l'animation et à la coordination des différents acteurs autour d'objectifs communs, à l'accompagnement et au soutien des projets associatifs et des initiatives d'habitants. Il réalise ou réactualise les diagnostics nécessaires sur le secteur et participe au suivi et à l'évaluation des actions menées.

Mission thématique : insertion sociale et professionnelle ; Garantir la complémentarité des interventions de proximité et des interventions spécialisées ; Renforcer le partenariat et réseau existant, suivi du plan emploi quartier ; Susciter l'émergence d'actions visant plus spécifiquement l'emploi notamment la mise en place d'un PLIE ; Conforter et développer les actions d'accès aux droits ; Favoriser et coordonner les actions de formation linguistique et à visée professionnelle ; Développement économique ; Développer et accompagner les projets dans ce domaine (SPL en cours d'élaboration...) ; Piloter et animer le réseau des partenaires ; Accompagner la CPA Semaest et les actions de redynamisation économique Habitat/Logement ; Suivre les différentes opérations (OAHD, CPA) ; Renforcer le réseau des professionnels du social sur les questions d'habitat ; Favoriser l'autonomie des habitants dans la prise en charge de leur situation de logement.

Conditions particulières : localisation : 6, rue Desargues, 75011 Paris.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : BAC + 5 ou expérience de 2 ans.

Qualités requises :

N° 1 : capacité d'animation de réunions et qualité relationnelle ;

N° 2 : autonomie et organisation ;

N° 3 : sens du travail en équipe et qualités relationnelles ;

N° 4 : aisance rédactionnelle, capacité d'analyse et de synthèse.

Connaissances particulières : expérience dans la conduite de projets partenariaux.

#### CONTACT

Monique DE MARTINHO — Service Mission politique de la ville — 6, rue du Département, 75019 Paris — Téléphone : 01 53 26 69 41 — Mél : monique.demartinho@paris.fr.

### Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H).

1<sup>er</sup> poste : poste numéro 24369.

#### LOCALISATION

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — Direction Générale — Mission de Prévention des Toxicomanies — 94/96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Accès : Métro Gare de Lyon - Quai de la Rapée -Austerlitz.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) des fonctions d'animation et de négociation au sein de la Mission de Prévention des Toxicomanies (F/H).

Contexte hiérarchique : placé(e) sous l'autorité de la chef de la Mission de Prévention des Toxicomanies.

Attributions : positionnement et principales orientations de la mission de prévention des toxicomanies. La mission a en charge l'animation et la coordination de la politique de prévention des toxicomanies menée par la Mairie de Paris depuis 2002. Cette équipe se compose de cinq postes (3A, 1B, 1C). La mission est dotée d'un budget qui s'ajoute aux actions financées par ailleurs par la Ville. Attributions placé(e) sous l'autorité de la chef de la mission, ce poste recouvre des fonctions qui exigent la polyvalence des compétences (fonctions d'animation et de négociation, contri-



bution à la réflexion générale, capacités rédactionnelles). Fonction d'animation et de représentation : se tient à la disposition des partenaires (arrondissements, conseils de quartier, conseils locaux de la jeunesse, institutions, partenaires associatifs...) et prend l'initiative de contacts en vue de relayer et démultiplier la politique parisienne de prévention des toxicomanies à l'échelle locale. Prévoit la logistique des manifestations qui seront mises en place en lien avec la mission de prévention des toxicomanies à la D.A.S.E.S. ou les services des arrondissements. Pilote en lien avec la chef de la mission des programmes de prévention ciblés (milieu festif, alcool/jeunes...) à l'échelle de Paris ou des arrondissements qui s'appuient sur le savoir-faire de plusieurs opérateurs. Suit les conventions qui visent l'animation territoriale conclues avec des associations. Représente la Mairie de Paris aux colloques, réunions et manifestations organisés dans le domaine de la prévention des conduites à risques et des toxicomanies. Fonction de prospection et d'expertise ; prospecte sur les différents terrains afin de susciter des initiatives, et propose dans ce cadre un accompagnement. Apporte son expertise aux initiatives locales que conduisent les partenaires : analyse des besoins, identification des ressources, apport méthodologique et logistique. Appuie la mise en place de formations « sur mesure » et la création d'outils par des opérateurs associatifs chargés de l'animation territoriale. Assure le suivi des recherches et études (rédaction de cahiers des charges, suivi des restitutions).

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Notions relatives au domaine des toxicomanies seraient appréciées.

Qualités requises :

N° 1 : qualités rédactionnelles ;

N° 2 : goût pour le travail en équipe ;

N° 3 : maîtrise de langues étrangères souhaitée ;

N° 4 : maîtrise des outils informatiques (Word, Excel...).

Connaissances particulières : connaissance de l'organisation et des compétences de l'administration des collectivités, des services de l'Etat, ainsi que du fonctionnement des associations.

#### CONTACT

Hélène MORAND — Bureau des personnels administratifs, techniques et ouvriers — Service des Ressources Humaines — 94/96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 70 82 — Mél : helene.morand@paris.fr.

2<sup>e</sup> poste : poste numéro 24375.

#### LOCALISATION

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — SDAGPB — Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective — 94/96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Accès : Métro Gare de Lyon - Quai de la Râpée - Austerlitz.

#### NATURE DU POSTE

Titre : responsable de la section budgétaire et de la préparation des documents budgétaires (F/H).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du chef de service.

Attributions : synthèse budgétaire : gestion budgétaire : élaboration du budget primitif, modificatif et collectif de fonctionnement ainsi que du budget primitif et des décisions modificatives d'investissement ; participation aux négociations budgétaires ; suivi de l'exécution budgétaire. Contrôle et synthèse budgétaire : visa de l'ensemble des projets de délibération comportant des incidences financières ; Pilotage et contrôle de la politique de tarification du Département de Paris : suivi et analyse des prix de journée des établissements médicaux-sociaux de la D.A.S.E.S. (secteurs personnes âgées, handicapées et aide sociale à l'enfance). Suivi analytique des subventions (outil d'appui à la prise de décision, base de données). Réalisation de documents

de synthèse budgétaire et financière. Pilotage et coordination de l'utilisation de l'application ALIZE : coordination et supervision de l'assistance aux utilisateurs, du référent tiers. Visa des demandes de virement de crédits et des arrêtés d'engagement (workflow). Pilotage de l'utilisation de l'Infocentre Alizé à la D.A.S.E.S. (modélisateur/référent : supervision des codes analytiques et équipement, modélisation des requêtes). Dossiers ponctuels à la demande du Directeur, du Directeur Adjoint ou du chef de service. Participation aux travaux de la Commission interne des marchés de la D.A.S.E.S. Encadrement d'une équipe de 3 secrétaires administratifs.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : rigueur et méthode ;

N° 2 : sens des relations humaines, relations quotidiennes avec de nombreux interlocuteurs ;

N° 3 : bonne pratique de l'application Alizé et des logiciels Word et Excel.

Connaissances particulières : connaissances budgétaires et comptables, notions de droit public souhaitées.

#### CONTACT :

Hélène MORAND — Bureau des personnels administratifs, techniques et ouvriers — Service des Ressources Humaines — 94/96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 70 82 — Mél : helene.morand@paris.fr.

#### Direction des Achats. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 24401.

#### LOCALISATION

Direction des Achats — CSP 3 Fournitures et Services — Espace public — 95, avenue de France, 75013 Paris — Accès : Métro Bibliothèque François Mitterrand.

#### NATURE DU POSTE

Titre : responsable du CSP 3 Fournitures et Services — Espace public (1 poste ouvert).

Contexte hiérarchique : rattaché (e) à l'ingénieur général de la sous-direction des achats, il/elle encadre 3 chefs de bureau (2 chefs de domaine, 1 coordinateur appro), 9 AE, 9 AR, 2 ass. appro., 1 secrétaire.

Attributions :

Environnement : la Direction des Achats est responsable de la définition de la politique achats et de sa mise en œuvre à travers les marchés passés à partir des besoins exprimés par les directions. Le CSP 3 fournitures et services ; Espace public est chargé d'améliorer la performance globale de l'achat en garantissant la continuité de service, de faciliter l'accès des P.M.E. à l'achat public et de prendre en compte les aspects développement durable et insertion sociale dans la définition de ses stratégies d'achats. Le CSP 3 fournitures et services ; espace public est responsable de l'entretien de l'espace public, du nettoyage de la voie publique, et du matériel roulant spécifiques.

Missions et responsabilités : il/elle assure des missions opérationnelles achats et d'encadrement. Missions opérationnelles achats : il/elle est en charge du pilotage de la démarche achat pour les achats de fournitures et services et travaux de la voirie ; il/elle est chargée de la mise en application des bonnes pratiques achats ; de l'élaboration des stratégies achats transverses nécessaires ; il/elle participe, organise et pilote les mises en concurrence ; il/elle valide les D.C.E. et les rapports d'analyse des offres ; il/elle pilote les négociations sur les dossiers stratégiques. Missions d'encadrement : il/elle définit les objectifs et évalue les résultats ; il/elle organise son service et répartit les charges de travail ; il/elle apporte son conseil expert à son équipe et transfère

ses compétences. Relations : il/elle est en relation avec les directions ; il/elle a des échanges avec le marché fournisseurs et peut, à ce titre, être amené à se déplacer (salons, visites fournisseurs, etc.).

Formation souhaitée : Expérience du management d'équipe. Maîtrise approfondie des techniques d'achats et des marchés de fournitures et services, de l'entretien de l'espace public, du nettoyage voie publique. Expérience opérationnelle en marchés publics. Il/elle élabore le plan d'économies achats et définit un plan d'actions à mettre en œuvre ; Il/elle valide les D.C.E. et les rapports d'analyse des offres ; Il/elle pilote les négociations sur les dossiers stratégiques.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : bonne maîtrise des logiciels bureautiques (Word, Excel, PowerPoint) et Outlook.

Qualités requises :

N° 1 : capacité à représenter et promouvoir la Direction des Achats auprès de la collectivité ;

N° 2 : dynamisme et motivation à contribuer à la réussite d'une nouvelle entité ;

N° 3 : être orienté atteinte des objectifs ;

N° 4 : capacité d'animation, de mobilisation et de valorisation d'une équipe ;

N° 5 : capacité d'arbitrage et de prise de décision.

#### CONTACT

Mme Laurence FRANÇOIS — Bureau gestion RH — 95, avenue de France, 75013 Paris — Téléphone : 01 71 28 60 14 — Mél : laurence.francois@paris.fr.

#### **Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur en chef des services techniques.**

Poste : Conseiller scientifique et technique — 103, avenue de France, 75013 paris.

Contact : Mme Régine ENGSTRÖM — Directrice — Téléphone : 01 71 28 50 02 — Mél : regine.engstrom@paris.fr.

Référence : Intranet IST en chef n° 24374.

#### **Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance de trois postes d'attachés principaux d'administrations parisiennes (F/H).**

##### 1<sup>er</sup> poste :

Service : Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance du 20<sup>e</sup> arrondissement — C.A.S.P.E.

Poste : Chef de la Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance du 20<sup>e</sup> arrondissement.

Contact : M. Olivier BOUCHER — Chef du S.R.H. — Téléphone : 01 42 76 37 58.

Référence : BES 11 G 02 P 02.

##### 2<sup>e</sup> poste :

Service : Circonscription des affaires scolaires et de la Petite Enfance des 6<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements — C.A.S.P.E.

Poste : Chef de la Circonscription des affaires scolaires et de la Petite Enfance des 6<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements.

Contact : M. Olivier BOUCHER — Chef du S.R.H. — Téléphone : 01 42 76 37 58.

Référence : BES 11 G 02 P 04.

##### 3<sup>e</sup> poste :

Service : Circonscription des affaires scolaires et de la Petite Enfance des 5<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements — C.A.S.P.E.

Poste : Chef de la Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance des 5<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements.

Contact : M. Olivier BOUCHER — Chef du S.R.H. — Téléphone : 01 42 76 37 58.

Référence : BES 11 G 02 P 06.

#### **Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Service de Contrôle de Gestion et de la Communication (S.C.G.C.).

Poste : Chef du Service du Contrôle de Gestion et de la Communication.

Contact : Jacques MONTHIOUX — Directeur du Patrimoine et de l'Architecture — Téléphone : 01 43 47 83 00.

Référence : BES 11 G 02 P 08.

#### **Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance de trois postes d'attachés ou d'attachés principaux d'administrations parisiennes susceptibles d'être vacants (F/H).**

1<sup>er</sup> poste : Chargé de mission auprès de la sous-directrice (attaché ou attaché principal).

2<sup>e</sup> poste : Chef du Bureau du budget et de la coordination des achats (attaché principal).

3<sup>e</sup> poste : Adjoint au chef du Bureau du budget et de la coordination des achats (attaché).

Contact : Horia DARANI — Chef du Bureau des personnels des services centraux et des archives — Téléphone : 01 42 76 84 97.

Références : BES 11 G 02 26 — BES 11 G 02 28 — BES 11 G 02 P 12.

#### **Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'attaché ou d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Bureau de l'aide sociale à l'enfance.

Poste : Adjoint au chef du Bureau de l'aide sociale à l'enfance.

Contact : Lorraine BOUTTES — Téléphone : 01 43 47 77 47.

Références : BES 11 G 02 06 — BES 11 G 02 P 10.

#### **Direction de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Département communication institutionnelle.

Poste : Chargé de communication.

Contact : Anaïs LANÇON — Téléphone : 01 42 76 45 30.

Référence : BES 11 G 02 02.

**Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Bureau des relations sociales.

Poste : Chargé du suivi du dialogue social.

Contact : Sylvie PAWLUK — Téléphone : 01 42 76 65 34.

Référence : BES 11 G 02 08.

**Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement.

Poste : Directeur Général Adjoint.

Contact : M. Sylvain CHATRY — Téléphone : 01 44 08 14 01.

Références : BES 11 G 02 10.

**Direction du Logement et de l'Habitat. — Avis de vacance de deux postes d'attachés d'administrations parisiennes (F/H).**

1<sup>er</sup> poste :

Service : Service du logement et de son financement — Bureau des sociétés immobilières d'économie mixte.

Poste : Chargé du suivi des relations avec les SEM immobilières et de l'instruction d'opérations de logement social.

Contact : M. Claude QUILLET — Chef du Bureau — Téléphone : 01 42 76 33 20.

Références : BES 11 G 02 12.

2<sup>e</sup> poste :

Service : Service d'administration d'immeuble — Bureau de la gestion locative.

Poste : Chef d'une cellule de gestion de contrats.

Contact : Danielle DELISSE — Chef du Bureau de la gestion locative — Téléphone : 01 42 76 22 99.

Références : BES 11 G 02 14.

**Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Service d'intervention foncière.

Poste : Chef de la Section vente V4 au Bureau des opérations immobilières.

Contact : A. LUKOMSKI-ECOLE — Chef du SIF / D. HAYNAU — Adjoint au Chef du B.O.I. — Téléphone : 01 42 76 35 62 / 01 42 76 35 36.

Référence : BES 11 G 02 16.

**Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Sous-direction des ressources.

Poste : Adjoint au chef de la Mission marché.

Contact : Laurence PRADAYROLLES — Chef de la MMAJ.

Référence : BES 11 G 02 18.

**Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Bureau de l'action administrative.

Poste : Responsable du pôle budgets / achats.

Contact : M. Charles LUGARO — Téléphone : 01 42 76 84 02.

Référence : BES 11 G 02 22.

**Direction de l'Immobilier de la Logistique et des Transports. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Sous-direction de l'immobilier et de la logistique.

Poste : Adjoint au chef du Bureau de l'Organisation du Courrier (B.O.C.).

Contact : M. Didier PAULIN — Chef du B.O.C. — Téléphone : 01 71 27 02 10.

Référence : BES 11 G 02 24.

**Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance de trois postes d'attachés d'administrations parisiennes (F/H).**

1<sup>er</sup> poste :

Service : Bureau de prévention des risques professionnels.

Poste : Conseiller en prévention des risques professionnels / ergonome.

Contact : Céline RICHARD — Téléphone : 01 43 47 77 43.

Référence : BES 11 G 02 04.

2<sup>e</sup> poste :

Service : Sous-direction de l'action sociale.

Poste : Responsable de la Mission relative au régime d'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux.

Contact : M. Ludovic MARTIN — Téléphone : 01 43 47 77 16.

Référence : BES 11 G 02 20.

3<sup>e</sup> poste :

Service : S.D.A.F.E. — Bureau de l'aide sociale à l'enfance.

Poste : Responsable de secteur au Bureau de l'aide sociale à l'enfance — secteur du 18<sup>e</sup>.

Contact : M. Olivier LE CAMUS — Chef du Bureau de l'aide sociale à l'enfance — Téléphone : 01 53 46 84 32.

Référence : BES 11 G 02 30.

*Le Directeur de la Publication :*  
Nicolas REVEL